

58^e anniversaire de l'indépendance nationale : Les Mauritaniens communient dans la ferveur et se réjouissent des réalisations accomplies



Le peuple mauritanien, dans l'unisson, la communion, l'harmonie, la ferveur et la joie, commémore aujourd'hui son 58^e anniversaire de l'indépendance nationale dans la paix, la stabilité et la sécurité recouvrées. Il commémore aussi cet anniversaire en se réjouissant des importantes étapes qu'il a franchies, au cours des dernières années, dans les différents domaines à la faveur de la mise en œuvre de l'ambitieux programme du Président de la République, Mohamed Ould Abdel Aziz. Sa vision d'une Mauritanie nouvelle a permis de promouvoir le citoyen, de libérer ses énergies et de le mettre au centre des actions

de développement dont il est désormais l'acteur, l'objet et la finalité.

La dynamique politique, économique et sociale engagée par le Président de la République a été, tout d'abord, une réponse concrète à l'aspiration légitime du peuple mauritanien à recouvrer réellement sa liberté d'action, de pensée, d'expression, d'organisation et d'entreprise. Une réponse aussi à son désir de s'émanciper par le savoir et le travail et de pouvoir vivre dignement.

Lire page 3

Editorial

Indépendance nationale et justice mémorielle

La commémoration du 58^e anniversaire de l'indépendance nationale est marquée par deux faits majeurs : la décentralisation des festivités, cette année, à Néma à l'extrême Est du pays et l'organisation de la 8^e édition festival des villes anciennes de Mauritanie au Hodh Charghi. La première procède d'une volonté de matérialisation de la dynamique de décentralisation à tous les niveaux pour associer les populations des wilayas de l'intérieur non seulement au niveau du développement économique et social du pays mais aussi au niveau des symboliques fortes de la Nation.

La seconde relève de la détermination des pouvoirs publics de revivifier le patrimoine culturel et historique du pays en donnant une place plus accrue à la pluralité des mémoires collectives, à leur féconde diversité et au passé qui les a forgées.

La réhabilitation et le rétablissement de la résistance dans la conscience nationale par une juste réécriture de son histoire qui a, longtemps, souffert du déni, de l'oubli, du silence, de vérités partielles ou réinventées et d'amalgames, doivent être salués comme une réparation légitime d'un tort et d'une insulte faits aux martyrs qui se sont sacrifiés pour le pays et d'une justice mémorielle à l'égard de ceux qui ont façonné notre devenir au prix de leur sang.

Dans un monde où la globalisation a tendance à éroder les souverainetés nationales, il est indispensable de solidifier le socle de la Nation au travers de symboles et de valeurs à la source desquels le peuple se nourrit. C'est en revisitant les symboles et en se les appropriant qu'un pays peut éviter les dérives, donner du sens à son indépendance et impulser sa marche vers un avenir plus sûr.

Les grandes ambitions et les desseins fondateurs puisent leur essence dans l'histoire et la culture des peuples, ils prennent racine dans les substrats sociaux et culturels et se fortifient par les valeurs patriotiques pour sous-tendre toute œuvre durable de construction nationale.

La démarche intelligente de la Mauritanie lui a permis de concilier de façon harmonieuse entre l'exigence d'ouverture au monde extérieur et aux valeurs universelles et celle de l'affirmation de la souveraineté nationale.

Cette souveraineté se construit constamment, chaque jour, par le renforcement de l'Etat de droit, la valorisation du patrimoine culturel et historique national, le rehaussement de la place du savoir et de ses hommes, la consolidation des libertés publiques et individuelles, la massification des agrégats de l'économie et l'instauration d'un Etat fort. C'est à ce prix seulement qu'un peuple peut être respecté par les autres et être fier de lui et qu'un pays peut être entièrement indépendant dans ses choix et dans ses décisions.

Ces différents impératifs ont été au centre du programme du Président de la République dont l'engagement et l'action ont valu à la Mauritanie de conforter son indépendance et de bénéficier du respect et de la reconnaissance de la communauté internationale qui la considère comme un partenaire fiable, crédible et digne de confiance et lui confère désormais une plus grande visibilité sur l'arène internationale.

AMI

**Lutte contre la pauvreté :
Réduction des inégalités et
émancipation des couches défavorisées**

Lire pages 9-10-11

**Lutte contre le terroriste en Mauritanie:
Une approche originale et
des résultats spectaculaires**

Lire pages 15-16-17

**CENTRE DE RÉGULATION DE LA ZONE FRANCHE DE NOUADHIBOU (CRZF)****FÉLICITATIONS**

A l'occasion de la commémoration du 58ème anniversaire de l'indépendance de notre pays, l'administration du Centre de Régulation de la Zone Franche de Nouadhibou (CRZFN) et l'ensemble de son personnel ont l'honneur d'adresser leurs vives félicitations et leurs meilleurs vœux au Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz et à l'ensemble du peuple mauritanien.

**HORIZONS**

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE D'INFORMATION

**DIRECTRICE DE PUBLICATION,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE
MAURITANIE D'INFORMATION:
Dr Khadijetou Sghair Said**

■ DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

Maarouf Ould Oudaa

■ RÉDACTEUR EN CHEF :

Sidi Moustapha Ould Bellali

■ SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :

Abderrahmane Ould Cheikh

■ CHEF DIVISION MAQUETTE :

Elhadrami Ould Ahmedou

TIRAGE : IMPRIMERIE MISC



**NATIONALE D'ASSURANCE ET
REASSURANCE**

Société Anonyme au capital de 560.000.000

**FELICITATIONS**

A l'occasion du 58^e anniversaire de l'Indépendance Nationale, le Directeur Général de la Société NASR et son personnel présentent leurs meilleurs vœux à son Excellence Monsieur le Président de la République Islamique de Mauritanie et à l'ensemble du peuple mauritanien en souhaitant à notre pays plus de progrès et de prospérité dans un climat de paix et de stabilité.

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	118
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	4525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	4524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	4524 29 53
Commissariat Teyarett 1	4525 24 71
Commissariat Teyarett 2	4524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	4525 21 83
Commissariat Voie publique	4525 29 65
Direction Régionale de la Sécurité	4525 21 59
Police Judiciaire	4525 54 49

AMI



FAX: 45 25 55 20

E-mail :

Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467

Direction Commerciale

45 25 27 77

E-mail: dgsami@yahoo.fr

Siège: 45 25 29 70/45 25 29 40



58^e anniversaire de l'indépendance nationale : Les Mauritaniens communient dans la ferveur et se réjouissent des réalisations accomplies

Le peuple mauritanien, dans l'unisson, la communion, l'harmonie, la ferveur et la joie, commémore aujourd'hui son 58^e anniversaire de l'indépendance nationale dans la paix, la stabilité et la sécurité recouvrées. Il commémore aussi cet anniversaire en se réjouissant des importantes étapes qu'il a franchies, au cours des dernières années, dans les différents domaines à la faveur de la mise en œuvre de l'ambitieux programme du Président de la République, Mohamed Ould Abdel Aziz. Sa vision d'une Mauritanie nouvelle a permis de promouvoir le citoyen, de libérer ses énergies et de le mettre au centre des actions de développement dont il est désormais l'acteur, l'objet et la finalité.

La dynamique politique, économique et sociale engagée par le président de la République a été tout d'abord une réponse concrète à l'aspiration légitime du peuple mauritanien à recouvrer réellement sa liberté d'action, de pensée, d'expression, d'organisation et d'entreprise. Une réponse aussi à son désir de s'émanciper par le savoir et le travail et de pouvoir vivre dignement. A ce titre, les libertés publiques se sont renforcées davantage à la faveur des réformes institutionnelles et la vie politique du pays, qui s'inscrit

dans une normalité que de nombreux pays envient au notre. C'est ainsi que 104 partis politiques, notamment de l'opposition, mènent sereinement leurs activités comme du reste, les centrales syndicales.

De même, la société civile et le monde associatif investissent les différents secteurs de la vie nationale, bénéficiant souvent de l'appui et du soutien de l'Etat.

Plus de six mille coopératives, associations, ONGs opèrent dans les domaines du développement, des actions sociales ou des droits de l'Homme.

Les libertés d'opinion et d'expression ont été garanties par le placement de verrous institutionnels à travers notamment la promulgation de la loi sur la libéralisation de l'audiovisuel pour la première fois en 2011, la révision de la loi sur la presse et l'abrogation de l'article 11 qui autorisait les autorités à saisir les journaux et à en bloquer la parution.

Les avancées enregistrées par la Mauritanie sur ce plan lui ont valu d'occuper, pour la septième fois consécutive, la première place dans le rang des pays arabes en matière de liberté d'opinion et d'expression et la 48^e place au niveau mondial.

17,4% en 2014 contre 28,1% en 2008.

Elargissement de la couverture de santé

Dans le domaine de la santé, l'Etat a engagé des programmes ambitieux pour assurer la gratuité des soins pour les populations les plus vulnérables, élargissement de la couverture de l'assurance maladie, mutualiser les risques et sécuriser la filière pharmaceutique. De nombreux hôpitaux spécialisés ont vu le jour et dans des domaines de santé publique cruciaux, comme l'oncologie, la cardiologie, l'hépatovirologie. Il a été procédé également au renforcement du système de santé en matière d'infrastructures, d'équipements, et de disponibilité des ressources humaines. En termes d'infrastructures, les des constructions nouvelles ont vu le jour, d'autres ont subi des extensions de locaux et l'équipement des structures de santé ont été fournis.

Recul du chômage et intérêt pour la jeunesse

Les programmes destinés aux jeunes ont été renforcés et se sont diversifiés grâce notamment à l'amélioration des structures de l'enseignement, de la formation technique et professionnelle. Les politiques publiques adoptées, ces dernières années par les autorités nationales, dans ce cadre, ont porté sur le renforcement de l'employabilité par le développement d'une offre de formation adaptée garantie par l'enseignement technique et la formation professionnelle dispensés dans les différents établissements dont le nombre s'est accru et qui se sont généralisés à l'ensemble des wilayas de l'intérieur. L'adéquation formations/emplois adoptée par les décideurs a permis de résorber de manière significative le chômage des jeunes et relever la performance des entreprises publiques et privées. Par ailleurs, l'encouragement des investissements générateurs d'une main d'œuvre intensive et l'orientation de la micro-finance vers les secteurs de production dans le cadre de projets viables au profit des jeunes diplômés ont permis d'insérer des milliers de jeunes. Ces actions ont favorisé un net recul du chômage.

Renforcement de l'autonomisation des femmes

Le gouvernement mauritanien a conçu une stratégie propre à la promotion de la femme, dans le cadre d'une stratégie nationale d'institutionnalisation du genre, de la politique nationale de la famille, du plan d'action de la femme rurale et autres stratégies et politiques sectorielles s'inscrivant dans la programme de la Mauritanie de mise en œuvre de l'Agenda Mondiale pour le Développement Durable à l'horizon 2030.

Les résultats enregistrés à ce niveau rapprochent inexorablement la frange féminine de l'objectif ultime de son intégration à tous les niveaux de

productions afin de la rendre autonome et capable de se prendre en charge et de s'épanouir.

A cet effet, l'Etat a mis en œuvre des programmes de lutte contre l'analphabétisme, par l'éducation à la base, en encourageant les filles à faire les cycles primaires et secondaires et en améliorant l'accès de la femme aux services de santé.

Cette politique volontariste en faveur de la promotion de la femme, a connu des succès reconnus par les partenaires et les différents acteurs intervenant dans ce domaine.

La Mauritanie œuvre, par ailleurs, aussi au renforcement des capacités d'accueil et de prise en charge du centre de protection et d'insertion sociale des enfants ainsi qu'à la prise en charge médicale, psychologique, éducative et professionnelle des enfants en situation difficile afin d'atteindre un taux d'insertion sociale de 80%.

Stimulation de la croissance économique

En matière de développement économique, l'Etat a fait le choix d'impulser une croissance inclusive, forte, durable avec une orientation principale de ses dividendes vers la lutte contre la pauvreté et l'investissement productif. Dans le cadre de la gouvernance économique, un accent particulier a été mis sur la rationalisation des dépenses publiques avec la poursuite de la lutte contre la gabegie et la corruption en plus de l'activation des mécanismes de contrôle et de suivi de la gestion des entités publiques.

De même, il a été procédé à la mise en place d'un cadre juridique et fiscal qui améliore le climat des affaires et rend plus attractif l'investissement dans le pays, notamment dans la zone franche de Nouadhibou qui a été créée pour agglomérer tous les facteurs d'incitation à l'attrait des capitaux et au drainage des investissements.

C'est à la faveur de cette orientation que le pays a progressé de 10 points sur l'indicateur d'amélioration du climat des affaires, publié dans le dernier rapport de la Banque Mondiale et sur le classement du Doing Business.

La croissance, en termes de PIB a été estimée en 2017 à 3,5%, présentant une hausse par rapport à 2016 au cours de laquelle cette croissance était de 2%. Parallèlement, les secteurs de production ont connu une reprise. Ces résultats sont le fruit d'une politique économique réfléchie et à une planification innovante et intégrée.

Tous ces secteurs et bien d'autres, auxquels nous avons consacré des dossiers dans ce numéro « spécial indépendance 2018 », ont connu un développement spectaculaire qui conforte la dynamique d'émergence de la Mauritanie et lui ouvre des perspectives prometteuses.

Hamada Mohamed Saleh

Une approche originale dans la lutte contre le terrorisme

Les questions de sécurité ont été traitées avec sagesse, fermeté et efficacité. Alors que le pays était une cible considérée facile par terroristes qui multipliaient leurs attaques, les autorités ont pris toute la mesure de la menace et se sont engagées résolument, dans une lutte déterminée contre les groupuscules obscurantistes et les bandes de narcotrafiquants qui essaient le Sahel. Pour se faire, l'Etat a élaboré et mis en œuvre une stratégie qui est citée en exemple. Les pouvoirs publics mauritaniens ont choisi d'intégrer un ensemble de dispositifs pour la prise en charge des toutes les dimensions du phénomène. C'est dans ce cadre que le pays a instauré des cordons sécuritaires, mis en place des unités de forces spéciales bien équipées et formées, assuré un contrôle aérien et terrestre des frontières, défini des zones militaires interdites, spécifié des points de passages déterminés et instauré un dialogue religieux dans le cadre d'un panel de mesures pour contenir la menace. Le rôle déterminant de la Mauritanie dans le G5-Sahel est à la mesure des ambitions de son armée qui est aujourd'hui, mieux équipée, plus entraînée et dotée de capacités de déploiement et d'interopérabilité inégalées.

Une justice indépendante et proche de ses usagers

Le champ judiciaire a fait l'objet de réformes importantes dans le but de consacrer l'indépendance effective de la justice, d'assurer à tous les justiciables leurs droits, de spécialiser les tribunaux pour traiter les dossiers avec célérité, de prendre en compte la spécificité de certaines grandes questions et d'améliorer les conditions matérielles et de travail des magistrats et de les mettre à l'abri du besoin pour assurer leur indépendance. Le pouvoir judiciaire est constitué

tionnellement indépendant ; une indépendance garantie également par tous les autres textes juridiques.

Pour rapprocher davantage la justice de ses usagers, la chaîne des juridictions a été élargie pour couvrir toutes les moughataas du pays, de telle sorte qu'il n'existe pas actuellement une moughataa qui ne soit pourvue d'un tribunal, en plus des Mouslihines (réconciliateurs) dans les communes, les villages et les zones rurales et dont l'action en amont permet d'alléger la pression sur les juridictions centrales et régionales.

Nivellement social vers le haut

La lutte contre la pauvreté a focalisé toute l'attention des pouvoirs publics qui en ont fait une action stratégique et lui ont conféré une dimension transversale dans la conception et la mise en application de l'ensemble des politiques de l'Etat. C'est ainsi que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui a supplanté celle du Cadre de Lutte contre la Pauvreté, pour en corriger les faiblesses, a permis de recentrer l'action publique vers des actions plus durables, plus proches des citoyens, plus ciblées de manière à agir positivement sur le cadre et les conditions de vie des ménages mauritaniens, en particulier ceux qui vivent en milieu défavorisé.

L'objectif recherché à travers la mise en place de la SCAPP est de réaliser une croissance économique forte, inclusive, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

C'est à cet effet que la SCAPP a été conçue comme nouveau référentiel sur lequel le gouvernement fonde sa politique de développement à l'horizon 2030.

Les actions engagées dans ce cadre ont permis de réduire sensiblement la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité

tabilité

La Stratégie nationale de Lutte contre la Pauvreté s'est fondée sur un programme de réseau de solidarité sociale comme vecteur de réalisation des objectifs définis.

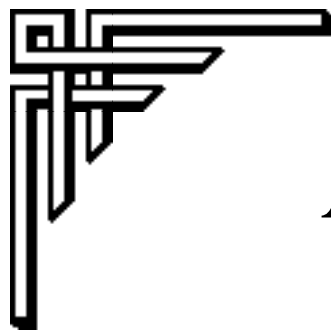
Au cours des dix dernières années des résultats concrets ont été enregistrés en termes d'indicateurs pertinents sur le pouvoir d'achat, l'éducation, la santé et les conditions générales de vie des citoyens. Ces indicateurs illustrent une preuve formelle du recul de la pauvreté. Ainsi le taux de pauvreté est passé de 42% en 2008 à 31% en 2014 ce qui représente une baisse annuelle de 1,8%. Actuellement, cette moyenne de la baisse du taux de pauvreté a été multipliée.

Il s'agit en fait de résultats exceptionnels réalisés à la faveur de programmes sociaux tels que le Projet Emel de subvention des denrées de première nécessité, les programmes de l'agence Tadamoun, au développement spectaculaires des infrastructures de base (santé, éducation, désenclavement) et de la mise d'un accent particulier sur la lutte contre le chômage à travers l'orientation d'investissement vers les secteurs de la formation, de l'emploi et du microcrédit.

Les dépenses allouées aux actions spécifiques de lutte contre la pauvreté sont passées de 85,9 milliards d'ouguiyas en 2010 à 179,6 milliards en 2014.

Cet encadrement des investissements et cette priorisation de l'action gouvernementale ont permis de réduire sensiblement les inégalités et de favoriser l'émancipation des couches les plus défavorisées.

Ainsi, la dynamique de réduction du fossé séparant les différentes catégories économiques de la population a permis d'accroître de 5,8% les dépenses des 10% des ménages les plus pauvres, alors que ce taux n'était que de 2,5% en 2008. Au cours de la même période, les 10% les plus riches de la population ont vu leur consommation reculer à



Agence Mauritanienne d'Information (AMI)

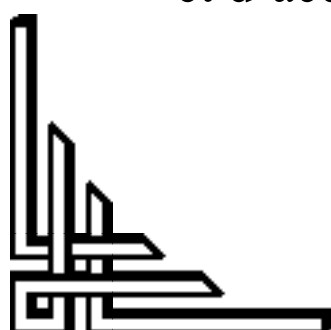


FELICITATIONS



A l'occasion du 58^e anniversaire de l'indépendance nationale, la Directrice Générale de l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI) et l'ensemble de son personnel présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de longévité au Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, de succès et de réussite au Gouvernement et de développement et de prospérité au vaillant peuple mauritanien. Ils les félicitent pour les progrès spectaculaires réalisés dans tous les domaines au cours des dernières années et prient Allah Le Tout Puissant de continuer à préserver la Mauritanie de tous les risques et d'accélérer sa marche vers le progrès et la prospérité.

**La Directrice Générale
Dr. Khadijettou Sgaïr Said**





Le ministre de la Justice à Horizons : Le secteur de la justice figure parmi les priorités du programme du Président de la République

Le ministre de la Justice, M. Moctar Mala Dia, a précisé que le secteur de la justice figure parmi les priorités du programme du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. C'est ainsi que le Chef de l'Etat a réaffirmé, plus d'une fois, la nécessité de l'indépendance de la justice qui doit être promue au niveau des aspirations et espoirs, ajoutant que, dans le cadre des réformes juridique et judiciaire que le système judiciaire national a connues, ces dernières années, il a été créé des pôles judiciaires spécialisés dans la lutte contre le crime organisé comme le terrorisme et la gabegie. D'autres structures judiciaires ont en outre, été créés et ont en charge spécialement de traiter des affaires de mineurs, de questions liées à l'esclavage et d'autres encore chargées de l'arbitrage en matière de commerce.



Horizons : L'importance de la spécialisation s'affirme de plus en plus en raison de la capacité de ce type de juridiction de réaliser la justice, d'accorder son dû à l'ayant droit, d'assurer la célérité dans le traitement des dossiers. Quelles sont les orientations stratégiques et les actions concrètes engagées par votre département en la matière ?

Le ministre de la justice :

Permettez-moi tout d'abord de présenter mes félicitations et mes meilleurs vœux à tous les Mauritaniens, direction, gouvernement et peuple confondus à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance dans cette période particulière de notre histoire et dont nous sommes fiers en raison de ce que nous avons réalisé sur la voie de la prospérité et de l'émancipation sous la direction de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. C'est aussi le lieu de nous souvenir des martyrs de la résistance nationale tombés sur le champ d'honneur et de prier en leur mémoire. Mais avant de répondre à vos questions, il convient de rappeler que le département de la justice fait partie des priorités du programme du Président de la République qui a plus d'une fois insisté sur la nécessité de l'indépendance de la justice et de le hisser au niveau des attentes et aspirations car c'est le garant de la souveraineté du droit, le défenseur des droits et libertés et une garantie fondamentale pour réaliser le développement auquel on aspire. C'est à partir de là que la vision pour promouvoir ce service public sensible a été lancée et que les objectifs ont été fixés. Cette vision repose avant tout sur la garantie de l'indépendance de la justice, la non intervention dans ses affaires et l'action tendant à allier compétence et célérité dans les décisions de justice.

Pour revenir à votre question, et comme cela est connu de tous, la question de la spécialisation est devenue essentielle en raison de la diversité des conflits et de leur nature très sensible. Aussi, les affaires soumises à la justice sont devenues d'une telle sensibilité et profondeur qu'elles en deviennent une matière très spécifique alors que le système judiciaire national, comme c'est le cas des systèmes semblables, a été construit sur un système général englobant tous les thèmes du droit qu'il s'agisse du droit civil, pénal ou commercial,

de sorte que l'on pose comme postulat que le juge est apte à examiner et dire le droit sur toutes les affaires qui lui sont soumises notwithstanding la pluralité des sujets, des domaines (fond ou procédure) ainsi que leur différence fondamentale, ce qui veut dire que notre législateur continue à préférer la spécialisation des tribunaux au lieu de celle des magistrats. Dans le cadre des réformes juridiques et judiciaires que le système a connues, des pôles judiciaires ont vu le jour spécialisés dans la lutte contre le crime organisé comme le terrorisme et la gabegie et d'autres structures judiciaires ont en outre, été créés et ont en charge spécialement de traiter des affaires de mineurs, de questions liées à l'esclavage et de l'arbitrage en matière de commerce.

Accompagnant ces réformes, le ministère s'est attelé à former le personnel des tribunaux et des pôles judiciaires spécialisés (magistrats et auxiliaires de la justice) avant d'orienter les efforts vers le renforcement de leurs capacités professionnelles dans les domaines de leur spécialisation et améliorer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles. A cet effet, le ministère a, de concert avec certains partenaires internationaux organisé plusieurs sessions de formation à l'intérieur du pays et à l'extérieur au profit des magistrats, des greffiers et d'autres membres du personnel du département. La dernière session en date a été effectuée en Tunisie où un grand groupe de magistrats et de greffiers ont bénéficié d'une formation de qualité à l'Institut Supérieur de la Magistrature de Tunis. C'est ici pour moi l'occasion de remercier nos partenaires au développement, notamment l'Union Européenne et les Etats Unis d'Amérique pour l'appui technique et financier qu'ils ont présenté au ministère dans ce domaine. Je ne peux manquer également de louer le niveau de la coopération juridique et judiciaire entre notre pays et la République tunisienne représentée par le ministère de la justice et qui sans aucun doute se renforcera après l'accord sur le mémorandum d'entente portant sur l'administration judiciaire et la formation signé récemment au cours de la session de la haute commission mixte de coopération mauritano tunisienne. L'adoption de cette approche en matière de spécialisation judiciaire avait eu des répercussions positives directes sur le relèvement du niveau et des performances du personnel de

l'appareil judiciaire de son efficience ainsi que de la maîtrise des sujets et la capacité de régler les différends dans des délais raisonnables. Quand on dit délai raisonnable, cela implique tenir compte de chaque cas pris séparément suivant sa complexité et celle des relations juridiques entre les parties qui y interfèrent. De même, la spécialisation a été accompagnée par la facilité et l'accessibilité des textes et la simplification des procédures en plus de l'introduction de mécanismes alternatifs de règlement des conflits dont nous citons à titre d'exemple la loi portant sur le règlement des conflits et la médiation judiciaire.

Horizons : Il est internationalement reconnu aujourd'hui que la situation de la justice dans chaque pays représente un des plus importants indicateurs tant pour l'attrait que la confiance des investisseurs. Quelles sont les mesures prises au plan national dans ce domaine ?

Dans quelle mesure l'existence d'un code de commerce et la mise en place de tribunaux spécialisés ont-ils contribué à lustrer l'image du pays auprès des investisseurs qu'ils soient nationaux ou étrangers ?

Le ministre de la justice : La Mauritanie a constamment œuvré ces dernières années à créer un climat propice aux investissements nationaux et étrangers. Dans ce cadre, le gouvernement a pris, dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) qu'il a approuvée, un ensemble de mesures visant à développer la législation régissant les investissements à travers l'actualisation des textes portant sur les investissements directs et indirects et leur adaptation avec les exigences du développement. L'investissement de nos jours constitue un pilier fondamental du développement en raison de son effet positif sur l'offre de services répondant aux besoins. C'est pourquoi il a besoin d'un environnement pour l'attirer, qui ne se réalise qu'avec la sécurité juridique et judiciaire tant il est vrai que l'investisseur, qu'il soit national ou étranger n'expose pas au risque son capital et ne s'engage que lorsqu'il s'assure de l'existence d'une justice indépen-

dante et efficace qui applique les textes de loi et la réglementation assurant ainsi la justice et l'égalité pour tous.

A cet effet, des amendements ont été introduits récemment au code de commerce afin de l'adapter aux critères internationaux de gouvernance des sociétés commerciales, ce qui aura permis d'apporter des améliorations au niveau du climat des affaires de lever certains obstacles sur la voie de la création d'entreprises commerciales considérées comme le moteur de la croissance économique comme l'abrogation des dispositions déterminant le capital minimum des sociétés à responsabilité limitée qui était de 1 million d'ouguiya pour laisser aux partenaires la liberté de le fixer. Les mesures prises ont contribué à créer des conditions favorisant la compétitivité et la bonne gouvernance et à faire avancer les réformes juridiques et organisationnelles menées pour renforcer l'entreprise en levant les entraves de procédure auxquelles elle est confrontée pour qu'elle devienne un outil réel de production de richesses.

Les efforts se sont également concentrés sur la promotion et la modernisation de la justice commerciale en la dotant de mécanisme lui permettant la résolution des conflits commerciaux conformément aux critères internationaux reconnus en la matière qu'il s'agisse de règles de fond régissant les droits dont l'objectif est de les simplifier et de les améliorer pour accompagner le rythme qui doit caractériser les transactions économiques en général tout en tenant compte de l'exigence de la transparence absolue dans la gestion des conflits exposés devant la justice et leur règlement dans les meilleurs délais de manière à ce que la marge de la prévisibilité de l'opération soit grande.

Avec de telles mesures, le pays a acquis nombre d'avantages importants lui donnant la possibilité de jeter les bases d'une justice commerciale spécialisée et efficace, ce qui a, à son tour, participé de manière remarquable à relever le rang de la Mauritanie dans la classification de la Banque Mondiale par rapport au climat des affaires (Doing Business) ces dernières années en particulier en ce qui concerne les indicateurs du rapport de la Banque sur la justice commerciale (indicateur de la mise en œuvre des contrats et celui de la création d'en-



Le ministre de la justice à Horizons :

Suite de la page 5

treprises).

Horizons : *Le concept de terrorisme, faute d'une définition globale adoptée par tous, pose bien des problématiques. Est-ce que cette réalité-là était présente à l'esprit lors de la mise en place de l'arsenal juridique mauritanien régissant le phénomène du terrorisme pour qu'il n'y ait pas confusion entre celui qui est terroriste et celui qui ne l'est pas?*

Le ministre de la justice : le terrorisme est un phénomène social complexe et pluridimensionnel avec des objectifs multiples. Il constitue une des plus dangereuses images de la violence et de l'extrémisme que l'humanité ait jamais connu. Et comme vous le savez, le législateur en général ne s'intéresse pas à la mise en place de définitions mais laisse cela à la jurisprudence. Néanmoins, les derniers amendements de la loi sur la lutte contre le terrorisme ont édicté un texte juridique clair qui détermine de façon précise le cadre général de ce phénomène, les faits qui constituent des actes terroristes avec beaucoup de précision tout en se souciant d'offrir les garanties propres à protéger les libertés et droits fondamentaux. L'article premier de la loi 2010-035 sur la lutte contre le terrorisme énonce « que le terrorisme fait l'apologie de la violence et du manque de tolérance et menace la stabilité de l'Etat et des institutions ainsi que la sécurité des individus et des biens et représente un danger pour les intérêts vitaux de la Nation ». Considérant que ce phénomène est un phénomène mondial, il a été traité en tant que tel sur la base des conventions internationales en la matière. C'est pourquoi la plupart des législations ont adopté les définitions internationalement reconnues contenues dans les conventions et résolutions subséquentes des Nations Unies.

Horizons : *Le terrorisme est devenu un phénomène planétaire qui s'est imposé comme une réalité à différents pays. La Mauritanie a élaboré un certain nombre de lois pour y faire face et créé des tribunaux spécialisés destinés à traiter les dossiers y afférents. Comment cet arsenal juridique a-t-il contribué à lutter contre ce phénomène ?*

Le ministre de la justice : Dans le cadre de la lutte contre les actes terroristes que le pays a connus ces dernières années et plus précisé-



ment depuis 2005, la Mauritanie a adopté une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme dont la publication d'un certain nombre de textes législatifs et réglementaires portant sur ce thème afin d'asseoir un arsenal juridique qui garantit la précision, la clarté, et l'intégrité de la base légale traitant le terrorisme et poser les jalons d'une politique pénale souple de nature à minimiser les risques du phénomène et visant à limiter sa propagation. Il s'agit aussi de créer des pôles judiciaires spécifiquement chargés de traiter les crimes terroristes au niveau du Parquet général et de l'enquête et d'accorder une attention spéciale à la ratification des conventions internationales en la matière et les intégrer au corpus du droit interne.

Les réformes juridiques et organisationnelles ont produit des résultats positifs et réalisé des succès substantiels dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Ainsi, l'approche globale mauritanienne avec ses volets intellectuel, juridique et institutionnel en plus des aspects judiciaire, militaire et sécuritaire ont eu pour effet de relever le défi et de vaincre le terrorisme depuis 2011, date de la dernière agression terroriste à laquelle le pays a eu à faire face.

Les réformes engagées sur les plans juridique et judiciaire ont donné l'occasion aux juridictions spécialisées d'intensifier leur pratique et

de disposer de larges informations sur les groupes terroristes, ce qui leur a permis en retour de mieux traiter les dossiers en suspens et de trancher les litiges de façon précise, efficace et avec toute la célérité requise.

Le tribunal spécialisé pour connaître des crimes terroristes a ainsi rendu public un grand nombre de décisions portant sur des affaires graves de terrorisme dans la sous-région, donnant l'occasion à l'expérience mauritanienne d'être un exemple cité sur la scène internationale et dans les instituts de formation judiciaire ainsi que dans les ateliers et forums traitant des questions de terrorisme dans la région du Sahel.

Horizons : *La Mauritanie a créé, au cours des toutes dernières années, des juridictions spécialisées pour connaître éventuellement des affaires liées à l'esclavage. Quel est leur nombre et comment ont-ils contribué à la défense des droits de l'Homme et au renforcement de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique. Quelle position avez-vous par rapport à ceux qui disent que ces tribunaux ont été créés pour traiter de questions qui n'existent pas car le concept d'esclavage au sens classique du terme n'existe plus en Mauritanie. La preuve, disent-ils, en est le manque de dossiers présentés à ces juridictions depuis leur mise en place. Qu'en pensez-vous ?*

Le ministre de la justice : L'élaboration de lois et la création de tribunaux spécialisés dans la lutte contre l'esclavage et les pratiques esclavagistes sont des mesures qui ont été prises en tant que moyen que l'on doit nécessairement mettre en œuvre pour honorer nos engagements nationaux et internationaux quant au traitement de ce phénomène et de ses séquelles sociales et économiques qui portent préjudice à la société. Ces engagements font suite aux conventions et chartes internationales y afférentes mais aussi à la feuille de route consensuelle qui a réuni les pouvoirs publics avec la rapporteuse des Nations Unies sur toutes les formes modernes de l'esclavage, de ses causes et de ses séquelles et avec la société civile nationale.

L'objectif de cet arsenal juridique et institutionnel ne se limite pas à la lutte contre les pratiques classiques de l'esclavage et qui ne sont plus présentes avec force dans notre société, mais couvrent les aspects modernes de ces pratiques qui ne se limitent pas au demeurant à notre pays mais qui constituent un phénomène planétaire lié à l'exploitation de l'Homme et au travail forcé ainsi que le travail des enfants et des femmes, entre autres manifestations et

pratiques auxquelles l'humanité a eu à faire face des décennies durant.

Ces juridictions ont joué le rôle qui était le leur de manière satisfaisante et continuent à le faire, ce dont témoignent d'ailleurs ses travaux judiciaires.

Quant à la rareté des dossiers soumis à ces tribunaux, il convient de noter d'abord que cela veut dire que le phénomène traditionnel des pratiques esclavagistes a reculé en raison de facteurs sociaux, culturels, économiques et religieux ainsi que la transformation de la société mauritanienne en plus du caractère illégitime qui a été attribué à cette pratique depuis les premières heures de la fondation de l'Etat, passant par les étapes suivantes jusqu'à la phase actuelle qui a consacré la pénalisation du phénomène de l'esclavage qualifié de crime contre l'humanité, au demeurant imprescriptible.

Quant aux autres pratiques, en rapport avec ce phénomène comme l'exploitation de la femme et des enfants ainsi que de l'Homme en général, elle est pratiquement nulle dans notre société islamique traditionnelle qui lutte avec ses valeurs et ses comportements inspirés de l'Islam ainsi que les coutumes de sa société contre tout ce qui est en contradiction avec sa religion qui sont à l'origine des formes modernes contemporaines de l'esclavage et pratiques assimilées comme l'exploitation sexuelle, et le commerce des personnes et autres pratiques inhumaines.

De toutes les façons, l'Etat a honoré ses engagements en élaborant des lois incriminant le phénomène et en créant des tribunaux spécialisés. Il appartient à celui qui prétend de prouver ses allégations devant des tribunaux spécialisés, indépendants se trouvant dans trois circonscriptions du pays : Néma, Nouakchott et Nouadhibou.

Horizons : *Certains estiment que le pouvoir exécutif ne cesse d'intervenir dans les affaires du pouvoir judiciaire entravant son indépendance. Qu'en est-il selon vous ?*

Le ministre de la justice : Le régime politique qui est le nôtre, est consacré par la Constitution sur la base du principe de la séparation des pouvoirs avec tout ce que cela comporte comme souci d'indépendance de la justice. C'est ainsi que les compétences du pouvoir exécutif, représenté par le ministre de la justice, se limitent à concevoir et exécuter les politiques adaptées pour garantir la bonne marche du service public de la justice, l'encadrement de l'action du Parquet général et la supervision administrative de l'appareil judiciaire sans intervention dans la mission des juges du fond qui ne sont soumis de par la loi qu'à leur libre arbitre. Les lois organiques régissant le pouvoir judiciaire garantissent et protègent son indépendance. Elles interdisent à tout individu ou tout pouvoir de lui porter atteinte. La loi considère toute intervention de ce genre comme un crime qui expose son auteur à des poursuites pénales.

La justice est indépendante par la force de la loi et de par la réalité. Le juge dans ce cadre n'obéit qu'à la loi qu'il applique avec impartialité et neutralité. Toutefois, la loi a donné à l'inspection générale de l'administration judiciaire et pénitentiaire des prérogatives portant sur le contrôle administratif de la présence du staff des tribunaux et leur engagement au respect des horaires du travail en plus du contrôle des décisions judiciaires, lui-même lié à l'évaluation administrative des magistrats. Il s'agit d'une mission traditionnelle qui est considérée comme une des garanties de la transparence dans l'exécution des missions judiciaires. Le Conseil supérieur de la magistrature dans sa formation disciplinaire a pour rôle de veiller au comportement exemplaire

Suite en page 7





Le ministre de la justice à Horizons :

Suite de la page 6

des magistrats. Il s'agit d'un conseil pour la plupart composé de magistrats élus par leurs collègues et est présidé, suivant les cas, par le Président de la Cour Suprême ou par le Procureur général près cette Cour.

Quant à l'intervention de l'exécutif dans les affaires de la justice, il est inapproprié et je pense qu'il est du devoir de tous de respecter la justice et de la laisser à l'abri des tiraillements politiques et des intérêts sectaires pour qu'elle demeure une institution impartiale, indépendante qui défend les droits de tous en application des textes législatifs et réglementaires.

Horizons : Quel plan le département a-t-il pour répondre aux doléances portant sur la construction de sièges pour les tribunaux des moughataa, leur équipement et leur informatisation en plus du renforcement des capacités des cadres et l'amélioration des conditions du personnel de la justice.

Le ministre de la justice : Le ministère planche actuellement sur l'élaboration d'une politique sectorielle globale qui prend en compte les objectifs stratégiques du secteur de la justice pour les dix prochaines années à la suite du diagnostic opéré par des commissions spécialisées constituées à cette fin. Il s'agit essentiellement d'actualiser l'arsenal juridique et de l'adapter à la réalité du pays mais aussi à

ses engagements internationaux, d'assurer l'accès à la justice et aux formations initiale et continue des acteurs de la justice pour relever le niveau des ressources humaines et renforcer les capacités du secteur et son efficacité, le moderniser et améliorer sa gouvernance.

A cela s'ajoutent le rapprochement de la justice des justiciables et l'action visant à doter le département à moyen et long termes des infrastructures nécessaires pour l'accomplissement par l'administration de sa mission judiciaire et pénitentiaire à travers le parachèvement des sièges des tribunaux en cours de construction, le renforcement de la capacité d'absorption des institutions pénitentiaires et leur équipement.

Naturellement, la modernisation de la justice

occupe une place de choix dans les mesures à prendre par le département, car la mise en place d'une base de données informatique est vitale pour sécuriser la gestion des dossiers et leur ré-archivage. Ainsi la plupart des tribunaux ont été équipés de matériel de bureau et d'ordinateurs pour transcender les obstacles liés à la rédaction et à l'impression des travaux et documents publiés par les différentes juridictions.

Je ne peux manquer ici de rappeler ce qui a été réalisé au cours des dernières années où l'on dispose désormais de dizaines de Palais de justice au lieu de cinq (5) seulement en 2009 en plus de la construction d'un siège moderne indépendant propre à la Cour Suprême auquel s'ajoutent les opérations de réfection continue des palais de justice dont les derniers en date sont les Palais de Justice de Nouakchott, Néma, Aleg, Rosso et Atar. Actuellement trois Palais sont en construction. Il s'agit de ceux d'Aioun, Sélibaby et Akjoujt.

Dans le domaine pénitentier, en plus de l'amélioration des conditions de vie et de santé des prisonniers et la défense de leurs droits fondamentaux ainsi l'ouverture des prisons aux organisations gouvernementales ou non gouvernementales nationales et internationales, plusieurs d'entre elles ont été édifiées suivant les normes et critères internationaux en la matière, ce qui a contribué à limiter l'engorgement dont souffraient ces institutions. Nous en citons à titre d'exemple les prisons de Nouadhibou, d'Aleg et de Bir Moghreïn respectivement avec une capacité d'absorption de 350, 600 et 200 pensionnaires. Pour l'heure, on est en passe d'achever les travaux de la prison de N'Beika. De même, des centres pour l'accueil des mineurs en conflit avec la loi ont été créés à Nouakchott et à Nouadhibou.

Enfin, il est important de réaffirmer que le rôle de la justice, comme vous le savez, ne s'est pas limité à trancher les différends mais l'a dépassé pour atteindre d'autres objectifs non moins essentiels. C'est ainsi qu'elle est devenue un outil pour rétablir l'ordre, la sécurité et la paix sociale mais aussi l'attrait des investissements en rassurant les promoteurs nationaux et étrangers au sujet de la garantie de leurs droits en les mettant sur le même pied d'égalité que les citoyens mauritaniens. Dans ce cadre, la justice est devenue le plus important pilier permettant d'asseoir l'Etat de droit qui protège les libertés individuelles et collectives. C'est précisément ce que le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a bien perçu lui-même qui n'a cessé de prodiguer ses orientations au gouvernement pour mettre en place une justice professionnelle, honnête et impartiale apte à jouer le rôle qui est le sien dans l'essor que connaît le pays. Le gouvernement s'est attelé, à concrétiser ces consignes à travers un certain nombre de mesures visant à jeter les bases de l'Etat de droit qui repose sur le principe de la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice. C'est ainsi qu'il est apparu à travers le premier diagnostic du secteur que les déséquilibres constatés ont pour principale cause l'absence de politique sectorielle intégrée dans ses différentes dimensions et avec des objectifs bien définis, ce que le gouvernement s'est attelé à pallier à travers la nouvelle stratégie. Notre espoir est grand de voir aboutir la réforme de notre système judiciaire. La volonté politique étant, les pouvoirs publics œuvreront avec sérieux et persévérance à atteindre les objectifs fixés par le Président de la République à savoir : asseoir une justice indépendante et efficiente qui répond aux aspirations de notre peuple et de nos partenaires car il ne suffit pas de réaliser la justice encore faut-il que les gens sachent que la justice a été réalisée.

Propos recueillis par
Hauari Med Mahmoud

Justice :

Les nouveaux tribunaux spécialisés et leur rôle dans la promotion des performances de la justice

La spécialisation est devenue à notre époque actuelle un moyen et une fin indispensable pour réaliser les objectifs et mettre en œuvre les plans et programmes dont l'exécution est prévue dans les différents domaines de la vie. En effet, on peut compter parmi les avantages les plus précieux de la spécialisation le fait qu'elle aide à une meilleure répartition du travail et des individus, chacun selon son apport et son utilité. A cela, s'ajoute qu'elle participe à améliorer leurs connaissances et leurs compétences et capacités de manière à maîtriser leur champ d'action. Ce faisant, à force de se spécialiser les individus en question sont amenés à rechercher, découvrir, innover et créer.

Le champ judiciaire n'est pas à l'abri de l'évolution et a besoin de spécialisation pour entraîner à davantage de compétences, d'efficacité et de célérité pour répondre aux besoins des justiciables et trancher les litiges avec moins d'efforts et de coût.

C'est pourquoi adopter la spécialisation constitue le meilleur moyen de développer l'action judiciaire et d'en promouvoir la renaissance. Une telle approche doit jeter les bases d'une justice d'excellence avec des cadres compétents ; un service de qualité ; des décisions rigoureusement fondées et justifiées ; des procédures efficaces ; aussi la justice doit-elle présenter, à travers ses structures des prestations juridiques qui prennent en compte la spécialisation en fonction de la diversité du thème, de la hiérarchisation des décisions et de la compétence territoriale à travers des acteurs (cadres) spécialisés et des textes clairs et de portée générale ainsi que des techniques modernes permettant de mener à bien la mission dans les meilleures conditions.

La création de tribunaux spécialisés dans chaque pays est une décision qui dénote de la vision d'avenir tendant à développer et améliorer les performances de l'économie nationale et y encourager les investissements. En plus de cela, toute extension dans le volume du travail des tribunaux couvrant diverses questions d'ordre économique afférentes aux banques, aux affaires, aux investissements aux conflits de travail, va avoir un fort répondeur sur l'action de la justice.

Au cours de ces dernières années, les moyens de communication ont connu un développement sans précédent qui a conduit progressivement à l'émergence du concept du commerce électronique et de nouveaux types de transactions transfrontalières via internet. Il s'ensuivit une transformation de la nature des contrats juridiques accompagnant ces activités.

Cet état de fait a jeté la lumière sur nombre de lacunes dans le système judiciaire et mon-



tré la nécessité pour celui-ci d'accompagner cette mutation en particulier l'évolution liée aux nouveautés et aux derniers développements dans les domaines du commerce, compris dans son sens général, mais aussi dans ceux de l'environnement, du commerce électronique, de la propriété intellectuelle et industrielle et les autres domaines et activités commerciales et économiques nouvelles de façon plus spécifique.

Le thème de la réforme de la justice, pour en assurer la mutation d'une justice globale à une justice spécialisée, est d'une importance capitale pour tous les pays et systèmes qui ne veulent pas être en reste, tiennent à accompagner l'évolution de l'époque, à se moderniser et à jeter les bases d'un Etat de droit dans son acception la plus large. Cette importance se matérialise dans toutes les politiques gouvernementales et programmes d'action de chaque pays.

Les transformations rapides, tant au niveau de la nature des affaires soumises aujourd'hui à la justice que de leur diversité, en plus du développement prodigieux de la technologie font que, pour faire face à cette situation, le plus grand fardeau repose sur le personnel qui opère dans le secteur de la justice qui doit mobiliser les énergies et les moyens pour adapter les règles juridiques et les textes d'application à cette évolution et à ce transfert sans heurts vers la spécialisation. C'est dire, l'intérêt de la création de tribunaux spécialisés pour aller avec la renaissance économique et urbanistique globale ainsi que les grandes transformations que vit la communauté internationale à l'heure actuelle et la nécessité de trouver un environnement judiciaire qui réagit avec la situation économique actuelle des différents pays.

Si notre objectif est de parvenir à une justice marquée par la célérité et la réussite, il est indispensable de trouver des tribunaux spécialisés qui vont diligenter les dossiers et alléger le fardeau que représente le nombre considé-

nable d'affaires accumulées et exposées devant une seule juridiction. Ce faisant, nous lui facilitons ainsi la procédure.

Les tribunaux spécialisés posent des règles générales et des textes servant de référence au juge spécialisé dont il peut s'inspirer pour traiter les affaires qui lui sont exposées. Il peut ainsi découvrir à travers sa pratique tous les aspects de la question et ses dimensions et juger sur la base des faits qui apparaissent au fur et à mesure qu'évolue le cas d'espèce qui lui est soumis quelque soit sa nature ou son volume.

Ce qui est requis aujourd'hui pour traduire l'idée de tribunaux spécialisés dans la réalité c'est la spécialisation du juge pour le préparer et approfondir son expertise. En effet, plus l'expertise augmente plus vite seront tranchés les litiges.

La Mauritanie, a prévu et créé, dans le cadre de sa politique visant à stimuler les performances du système judiciaire, un certain nombre de juridictions spécialisées dont, à titre d'exemple, les tribunaux du travail, ceux de l'arbitrage en matière de commerce ; ceux destinés à la lutte contre les séquelles de l'esclavage en plus de l'existence de pôles spécialisés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et les crimes économiques.

Pour jeter davantage la lumière sur la stratégie de la Mauritanie visant à améliorer les performances du système judiciaire et faire en sorte qu'il puisse jouer dans les meilleures conditions le rôle qui lui est dévolu, en adoptant une méthodologie conduisant en fin de compte à des tribunaux spécialisés dans tous les domaines et des magistrats spécialisés également, ce qui est de nature à renforcer et à améliorer leur performance et introduire plus de célérité dans les procédures judiciaires pour parvenir finalement à des magistrats justes qui donnent justice à l'opprimé et sanctionne l'opresseur avec la peine appropriée.



CMDA S.A الشركة الموريتانية لتوزيع السيارات
Compagnie Mauritanienne de Distribution Automobile
Distributeur exclusif de Toyota en Mauritanie

CMDA S.A

تبعث CMDA S.A تهنئتها المخلصة لرئيس الجمهورية ولسكان موريتانيا بأسرها، بمناسبة الذكرى الثامنة والخمسين لليوم المجيد للاستقلال الوطني.

CMDA S.A

CMDA S.A adresse ses sincères félicitations au Président de la République et à l'ensemble de la population mauritanienne, à l'occasion du 58ème anniversaire de la glorieuse journée de l'indépendance nationale.



58

CMDA S.A est Le relais de confiance des plus grandes marques mondiales

Installé en Mauritanie depuis 1989 (sous le nom de Codimex puis TMSA), La Compagnie Mauritanienne de Distribution Automobile est le distributeur exclusif de TOYOTA, HINO, MITSUBISHI, SUZUKI et PEUGEOT.



La Gamme de Vehicules TOYOTA



Mitsubishi



Peugeot



Mitsubishi



Suzuki

Une organisation performante au service des clients

CMDA S.A s'appuie sur l'organisation logistique du groupe CFAO, et plus particulièrement sur ses plateformes de stockage en Europe, pour assurer la disponibilité et la rapidité d'acheminement des véhicules et des pièces de rechange. Une équipe de plus de 80 professionnels compétents et qualifiés travaillent au service d'un même objectif : la satisfaction de ses clients, dans une démarche constante de qualité et de respect des exigences des constructeurs et de leurs standards internationaux.

L'esprit de service, un engagement au quotidien

Implanté à Nouakchott, Nouadhibou et Zouérate la CMDA S.A assure à ses clients un haut niveau de réactivité et de disponibilité. Doté d'installations modernes et spacieuses, d'équipements à la pointe de la technologie, CMDA S.A propose une offre complète de services avant, pendant et après la vente, pour répondre à tous les besoins de ses clients.

NOS AGENCES

Séjour social Nouakchott

CONTACT
25-310 ZONE INDUSTRIELLE KSAF
BP 1517 - Nouakchott
Tél : +222 45254730
Mail : ccmda@cfao.com
Horaires d'ouverture :
8h00-13h45 14h45-17h00
le vendredi 8h00-12h00

Agence de Nouadhibou

CONTACT
C4 F551 LEBREGHIS
BP 1517 Nouadhibou
Tél : +222 48412592
Mail : ccmda@cfao.com
Horaires d'ouverture :
8h00-13h45 14h45-17h00
le vendredi 8h00-12h00

Agence de Zouérate

CONTACT
ZONE INDUSTRIELLE
LOT N°15 - ROUTE DE L'AEROPORT
BP 1517 Zouérate
Tél : +222 45441935
Mail : ccmda@cfao.com
Horaires d'ouverture :
8h00-13h45 14h45-17h00
le vendredi 8h00-12h00



Lutte contre la pauvreté : Réduction des inégalités et émancipation des couches défavorisées

Par Hamada O. Mohamed Saleh

La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée qui a supplanté celle du cadre de lutte contre la pauvreté, pour en corriger les faiblesses, a permis de recentrer l'action publique vers des actions plus concrètes et plus durables qui impactent positivement les conditions de vie des ménages mauritaniens.

L'objectif recherché à travers la mise en place de la SCAPP est de réaliser une croissance économique forte, inclusive, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

C'est à cet effet que la SCAPP a été conçue comme nouveau référentiel sur lequel le gouvernement va fonder sa politique de développement à l'horizon 2030.



La lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité constitue le fondement de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Partage de la Prospérité (SCAPP) qui procède d'un diagnostic de la situation en termes d'acquis et faiblesses du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de contraintes des politiques sectorielles. Elle donne également les grandes orientations pour le quinquennat 2016 - 2020. Sur cette période, la SCAPP vise spécifiquement à accélérer la croissance et à poursuivre la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les trois axes majeurs de cette stratégie d'orientation sont : le développement des piliers de la croissance accélérée ; la promotion de la protection sociale ; le renforcement de la bonne gouvernance.

Le premier axe consacré au développement des piliers de la croissance accélérée, définit un modèle de croissance accélérée

basé sur la promotion des pôles de croissance, le développement des filières de production, la promotion des niches et des grappes d'entreprises et la promotion d'une croissance pro-pauvres. Le deuxième axe porte sur la promotion de la protection sociale à travers l'accroissement des revenus et de l'emploi, le développement de l'éducation, de l'enseignement et de la formation technique.

Le troisième axe met l'accent sur le renforcement de la gouvernance économique (renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie, contrôle des finances publiques, lutte contre la corruption).

Transversalité de la lutte contre la pauvreté dans les programmes publics

Il apparaît clairement à la lumière de l'articulation de cette stratégie que la lutte contre la pauvreté est transversale aux trois axes fondamentaux de la SCAPP.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté se fonde sur un programme de réseau de solidarité sociale comme vecteur de réalisation des objectifs définis dans ce cadre. Ce programme englobe le registre social, le programme «Takavoul et le programme d'aide.

Le registre constitue une référence pour le ciblage des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le programme du commissariat à la Sécurité alimentaire a pour objectif d'aider les familles démunies, particulièrement lors des chocs consécutifs aux déficits pluviométriques et des secheresses.

Le Programme d'actions prioritaires opérationnalise la SCAPP à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions, avec les projets et programmes de développement dans un cadre budgétaire sur la période 2016-2020.

Au cours des dix dernières an-

nées, des résultats concrets ont été enregistrés en termes d'indicateurs pertinents sur le pouvoir d'achat, l'éducation, la santé et les conditions générales de vie des citoyens. Ces indicateurs illustrent une preuve formelle du recul de la pauvreté. Ainsi le taux de pauvreté est passé de 42% en 2008 à 31% en 2014 ce qui représente une baisse annuelle de 1,8%. Actuellement, cette moyenne de la baisse du taux de pauvreté a été multipliée.

Il s'agit, en fait, de résultats exceptionnels réalisés à la faveur de programmes sociaux tels que le Projet Emel de subvention des denrées de première nécessité, les programmes de l'agence Tadamoun, au développement spectaculaires des infrastructures de base (santé, éducation, désenclavement) et de la mise d'un accent particulier sur la lutte contre le chômage à travers l'orientation d'investissement vers les secteurs de la formation, de l'emploi et du microcrédit.

Les dépenses allouées aux actions spécifiques de lutte contre la pauvreté sont passées de 85,9 milliards d'ouguiyas en 2010 à 179,6 milliards en 2014.

Cet encadrement des investissements et cette priorisation de l'action gouvernementale ont permis de réduire sensiblement les inégalités et de favoriser l'émancipation des couches les plus défavorisées.

Ainsi, la dynamique de réduction du fossé séparant les différentes catégories économiques de la population a permis d'accroître de 5,8% les dépenses des 10% des ménages les plus pauvres, alors que ce taux n'était que de 2,5%

en 2008. Au cours de la même période, les 10% des plus riches de la population ont vu leur consommation reculer à 17,4% en 2014 contre 28,1% en 2008.

De même, le phénomène de la malnutrition, en particulier parmi les enfants, a considérablement reculé, entraînant du coup une baisse réelle de l'extrême pauvreté. Sur ce plan, les indicateurs de nutrition des enfants montrent que la propagation de la sous-alimentation chronique ou le rachitisme et la baisse de poids des enfants ont baissé de 40,1% et 39,4% en 2008 pour atteindre 28,7% et 23,3% en 2014.

Les analystes économiques estiment que le recul de la pauvreté en Mauritanie résulte de la conjugaison des effets de la croissance et de l'impact des actions volontaristes de réduction des inégalités. La mise en œuvre de la SCAPP devra accélérer cette tendance au cours des douze prochaines années.

Lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire

La lutte contre la faim est le fondement même de la lutte contre la pauvreté en raison de son incidence sur la santé des populations et le niveau de la production. C'est pourquoi la Mauritanie en a fait une priorité absolue ce qui lui a valu de figurer parmi les 15 pays ayant réalisé l'objectif du développement durable(ODD) relatif à la lutte contre la faim.

les plans d'actions et stratégies relatives à l'amélioration agricole, du développement durable et la lutte contre la pauvreté, par-

Suite en page 10





Lutte contre la pauvreté : Réduction des inégalités et émancipation des couches défavorisées

Suite de la page 9

ticulièrement le plan national de développement agricole 2016-2025, réalisé, tout dernièrement élaboré, en collaboration avec la FAO et adopté, par la suite, par le gouvernement.

“Ce plan d'action, qui vient compléter les autres réalisations des ODD, tient en compte des orientations de la stratégie de croissance accélérée et la de la prospérité partagée et qui représente le document de politique de développement du pays à long terme. D'autres projets structurants destinés à enrichir le sol, à maîtriser des eaux d'irrigation, à introduire de nouvelles spéculations et à gérer les risques environnementaux sont en cours de réalisation”.

Dans le secteur de l'élevage, le pays a subventionné les aliments du bétail, élargi la vaccination du cheptel contre les endémies et expérimenté, ces derniers temps, la culture des fourrages bleus dans des zones de concentration des bétails tout comme il a assuré une meilleure protection des ressources végétales dans les zones de pâturage.

L'appui aux agriculteurs et aux éleveurs a contribué au recul effectif de la faim et rapproché de l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire

Vers une couverture de santé universelle

Dans le domaine de la santé qui constitue une priorité des pouvoirs publics, l'Etat a engagé des actions décisives dont les mesures phares ont été la gratuité des soins pour les populations les plus vulnérables, l'élargissement de la couverture de l'assurance maladie, la mutualisation des risques (forfait obstétrical) et la sécurisation des produits pharmaceutiques. Pour relever le défi de la santé pour tous, plusieurs hôpitaux spécialisés ont vu le jour et dans des domaines de sante publique cruciaux, comme l'oncologie, la cardiologie, l'hépatovirologie. Toujours dans cette lancée, l'année 2017 a connu le recrutement de 785 éléments paramédicaux (techniciens supérieurs de santé, infirmiers, sages-femmes etc..) et la spécialisation de 49 médecins généralistes. Au plan logistique, 47 ambulances médicalisées ont été acquises, de nouveaux hôpitaux



construits et équipés. L'Etat envisage aussi, dans le court terme, d'élaborer une stratégie de financement orientée vers une assurance-maladie universelle.

Le secteur de la santé a connu d'importantes réalisations visant le renforcement du système de santé en matière d'infrastructures, d'équipements et de disponibilité des ressources humaines. Ceci conformément aux objectifs fixés dans la SCAPP en matière d'accès aux services de base et les stratégies sectorielles de santé inscrites dans la phase 2 du Plan National de développement Sanitaire (PNDS 2017 - 2020)

En termes d'infrastructures, les infrastructures sanitaires ont été renforcées à tous les niveaux. A cet effet, il a été procédé à la construction, l'extension des locaux et l'équipement des structures de santé. Ces réalisations ont permis l'augmentation de la capacité d'accueil des structures sanitaires de plus 500 lits. Il

s'agit de : l'achèvement des travaux de construction de nouveaux hôpitaux de Nouadhibou (250 lits), de Kiffa (150 lits) et de

l'Ecole de Santé Publique à Nouakchott, la construction et l'équipement d'un service des maladies infectieuses au CHN,



Boghé (50 lits) et d'extension du Centre Hospitalier des Spécialités de Nouakchott, l'extension de

l'achèvement des travaux de construction des Centres de santé de Timbedra, de Keur Macène, de R'Kiz, d'Aghchorguit, de Tichitt et de Ouadane, la construction et l'équipement de plus 100 postes de santé, repartis sur le territoire national, la construction de 3 dépôts régionaux de stockage/distribution de vaccin pour Nouakchott, Kiffa et Néma, l'acquisition de matériels et équipements de services de maladies infectieuses au CHN, l'acquisition de mobiliers et équipements pour le service de la surveillance épidémiologique, le renforcement de la logistique roulante par l'acquisition de plus de 47 ambulances médicalisées, dans le but d'améliorer les conditions de transfert de patients entre les différentes structures sanitaires et

d'environ de 30 véhicules tout terrain affectés aux moughataas et régions les plus enclavées et dont la couverture sanitaire est faible. Ces structures mènent des activités sanitaires avancées et mobiles dans le but d'atteindre toute la population par les soins de santé dont elles ont besoin.

Lutte contre le chômage et insertion des jeunes

La formation professionnelle constitue, elle aussi, un axe central de la lutte contre la pauvreté et le chômage notamment dans le rang des jeunes. Elle est aussi, à la fois, un véritable levier de développement, une source importante de motivation des investisseurs et un excellent moyen de renforcement des compétences professionnelles. Les

politiques publiques adoptées, ces dernières années par les autorités nationales, dans ce cadre, ont porté sur le renforcement de l'employabilité par le développement d'une offre de formation adaptée garantie par l'enseignement technique et la formation professionnelle dispensés dans nos écoles. L'adéquation formations/emplois adoptée par les décideurs a permis de résorber de manière significative le chômage des jeunes et relever la performance des entreprises publiques et privées pour cerner les contours des programmes de formation professionnelle et le niveau de la compatibilité de l'offre avec les besoins du marché national.

Par ailleurs, l'encouragement des investissements générateurs

L'Agence Tadamoun

L'Agence nationale de solidarité, de lutte contre l'esclavage, d'insertion et de lutte contre la pauvreté (Tadamoun) a été créée en mars 2013 après de larges consultations avec l'ensemble acteurs qui interviennent dans ce domaine. Ces consultations ont permis de définir son champ d'action, ses programmes et ses zones d'interventions.

Depuis le démarrage de ses activités, en collaboration avec toutes les parties concernées, Tadamoun a réalisé un nombre important de projets sociaux de développement. C'est ainsi qu'il a été procédé à la construction d'écoles, de dispensaires, de centres et points de santé, de barrages de retenue d'eau, d'adduction d'eau potable, de fourniture d'électricité, de désenclavement de créations d'activités génératrices de revenus, de financement des coopératives féminines, de distribution de produits alimentaires et de tant autres activités qui participent de la lutte contre la pauvreté.

Les programmes et projets de l'Agence Tadamoun ont privilégié les zones de pauvreté pour cibler les populations les plus démunies en leur donnant un meilleur accès aux services de base.

Suite en page 11



Lutte contre la pauvreté : Réduction des inégalités et émancipation des couches défavorisées



Suite de la page 10

d'une main d'œuvre intensive et l'orientation de la micro-finance vers les secteurs de production dans le cadre de projets viables au profit des jeunes diplômés ont permis d'insérer des milliers de jeunes. Ces actions ont favorisé un net recul du chômage.

Renforcement de l'autonomisation des femmes

Le gouvernement mauritanien a conçu une stratégie propre à la promotion de la femme.

Les pouvoirs publics, conscients du rôle des femmes dans toute action de lutte contre la pauvreté ont instauré la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre, la Politique Nationale de la Famille, le Plan d'Action de la Femme Rurale et autres stratégies et politiques sectorielles s'inscrivant dans le programme de la Mauritanie de mise en œuvre de l'Agenda Mondial pour le Développement Durable

à l'horizon 2030.

L'objectif ultime est d'intégrer la frange féminine à tous les niveaux de productions afin de la rendre autonome et capable de se prendre en charge et de s'épanouir.

A cette fin, l'Etat a conduit des programmes de lutte contre l'analphabétisme, par l'éducation à la base : en encourageant les filles à faire les cycles primaires et secondaires et en améliorant l'accès de la femme aux services de santé. Il convient de rappeler, à ce propos, que le gouvernement a adopté tout dernièrement le programme «RAVAH» qui est un programme de développement dédié spécifiquement à la santé de la reproduction et la stabilité familiale.

Cette politique volontariste en faveur de la promotion de la femme, a valu à la Mauritanie une reconnaissance internationale.

La Mauritanie œuvre, par ailleurs, aussi au renforcement des capacités d'accueil et de prise en

charge du centre de protection et d'insertion sociale des enfants ainsi qu'à la prise en charge médicale, psychologique, éducative et professionnelle des enfants en situation difficile afin d'atteindre un taux d'insertion sociale de 80%

C'est à la faveur de son engagement constant au profit de la femme et de l'enfant qu'elle s'est vue confier le poste de vice-président de la Commission Technique chargée des questions du Genre et de l'Egalité de l'Union Africaine, d'être élue membre de la Commission Technique Chargée du Genre et de l'Autonomisation de la Femme de l'Union Africaine. La Mauritanie a gagné, également, un siège important de l'Union Africaine à Addis-Ababa le 28 janvier 2016, en étant membre de la Commission des Experts de l'Union Africaine chargée des droits et du bien-être de l'enfant au terme d'une compétition avec d'autres pays africains.

Le PASK II récompensé par un prix du FIDA



Le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro en Mauritanie (PASK II) développe une importante batterie d'activités dans les domaines de la restauration des sols, la mobilisation et la gestion des eaux de surface, le développement des systèmes de production dans l'agriculture, l'élevage et la valorisation des ressources naturelles, en plus de l'appui au développement local et le soutien pour l'adaptation des systèmes agricoles vulnérables au changement climatique.

En 2017, le projet a bénéficié à 109.761 personnes dont 50,8% de femmes, soit 87,81% de son objectif au 30 juin 2017.

Ce prix intervient en récompense aux efforts significatifs fournis par l'équipe de ce projet en matière de prise en compte de la dimension Genre et de lutte contre la pauvreté, le Projet de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout sud et le Karakoro en Mauritanie a remporté le prix du meilleur projet Genre du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA 2017 pour la Région Afrique de l'Ouest et du Centre.

Le CSA : un outil de sécurité alimentaire

Le CSA a vu ses missions et ses modalités d'intervention évoluer au fur et à mesure des transformations, en matière de sécurité alimentaire, que notre pays a connues au cours des dernières décennies.

Sa mission générale porte sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de sécurité alimentaire.

Il s'agit notamment :

- d'assurer le suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, à travers la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur la sécurité alimentaire;
- de prendre en charge, la supervision ou la coordination d'interventions appropriées notamment en cas de déficit ou de crise alimentaire, structurels ou conjoncturels ;
- de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la malnutrition ;
- d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de micro-réalizations dans le domaine de la Sécurité Alimentaire au profit des communautés rurales les plus démunies.





FELICITATIONS

A l'occasion du 58ème anniversaire de l'Indépendance Nationale, le Directeur Général et l'ensemble du personnel d'ATTM souhaitent une très bonne fête au Président de la République, son Excellence Monsieur Mohamed Ould ABDEL AZIZ ainsi qu'au peuple Mauritanien.



Créée en 1993 ; leader du marché des BTP en Mauritanie, ATTM est au service du développement du pays. L'Entreprise a réalisé des infrastructures de base (routes, adductions d'eau potable, Aéroports, Génie-Civil Industriel, barrages, bâtiments...) sur l'ensemble du territoire national et dans la sous région.

Projets achevés en 2018 :

- Construction de la route Atar-Zouerate lot 3 (108 km)
- Construction de la route Atar-Tidjikja lot 2 (80 km)
- Travaux de construction de l'Aéroport de Bir Oum Grein
- Travaux de réhabilitation et renforcement de la Voirie de Kaédi
- Travaux de reconstruction de la route Nuakchott-Boutilimit du PK10 au PK60
- Travaux de construction de la Voirie d'Akjoujt
- Travaux de protection de la ville d'Atar et Aïn Ehl Taya
- Travaux de construction du siège CE-C3I
- Travaux de réhabilitation de l'Aéroport d'Atar
- Travaux d'aménagement d'une voirie à Dar Naim et à Toujounine dans la ville de Nouakchott

- Construction d'un nouveau parking d'avion à l'Aéroport International de Nouakchott Oumtounsy
- Voirie et réhabilitation Aéroport Néma
- Contrat programme pour l'entretien des voiries urbaines (COPREVU n°02)
- Contrat programme pour l'entretien du réseau national routier
- Désenclavement de communes de Niabina et de Huaz dans la Wilaya du Brakna (Moughataa de M'Bagne)
- Désenclavement de la localité de Guorel Haire (Gorgol)

Projets en cours :

- Travaux de construction de la route Kiffa-Boumdeid
 - Travaux de réhabilitation de la route Aïoun-Gougui
 - Travaux de construction de la route Zravia-Tamchekett (90km)
 - Travaux de réhabilitation et élargissement de 50km de la route Nouakchott-Boutilimit du PK58 au PK108.
- ATTM, assure depuis 2018 la totalité des travaux d'entretien routier du réseau national.

**ATTM-SA DISPOSE DE MOYENS HUMAIN ET MATÉRIELS
SUFFISANT POUR RÉALISER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES
NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU PAYS.**

Réhabilitation des quartiers périphériques

Un accès effectif à la propriété foncière et aux services de base

Dans sa politique visant à octroyer des habitats décents aux occupants des gazra, le gouvernement a procédé à la distribution de milliers de parcelles de terrains à Nouakchott et dans plusieurs villes de l'intérieur. Le projet de construction de 600 logements à Zoueirat dont les travaux avaient duré 18 mois a un coût global de 7 milliards 262 millions d'ouguiyas 380 mille Ouguiyas. Le gouvernement a poursuivi l'exécution de la stratégie de l'habitat à travers notamment la mise en place de plans de lotissement et de modernisation de plusieurs villes de province et de redynamisation des mécanismes de l'offre d'habitat tant par le biais de la Société Nationale Iskan que par le secteur privé et des associations opérant dans le logement et la viabilisation des parcelles de terrain.

En matière d'habitat social, le lancement du projet de construction de mille unités de logements supplémentaires et la réhabilitation des bidonvilles a permis l'accès des citoyens à la propriété foncière et aux services publics de base. Le gouvernement a aussi assuré l'accès à tous de ses services de base dans les quartiers réhabilités, construit des écoles et des lycées, des marchés et des centres de santé et réalisé des dizaines de km de routes bitumées ou renforcées...

Par : Sidi Moustapha Ould BELLALI



Le projet de réhabilitation des bidonvilles vise la restructuration de tous les terrains illégalement occupés et les parcs urbains de toutes les villes du pays, en particulier dans les grandes agglomérations de Nouakchott, Kaédi, Rosso, Zouerate et Akjoujt, afin d'éradiquer le phénomène des quartiers périphériques et leur occupation anarchique. Cette réhabilitation, inaugurée en 2009, vise également, l'accès des citoyens, particulièrement les catégories vulnérables, à la propriété foncière, à créer les moyens et les équipements de planification et à assurer une meilleure gestion du domaine urbain ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des citoyens, à travers la construction d'infrastructures, permettant l'accès à tous les services publics de base.

Le gouvernement a assuré l'accès à tous ces services de base dans les quartiers réhabilités, construit des écoles et des lycées, des marchés et des centres de santé, réalisé des dizaines de km de routes bitumées ou renforcées, qui ont coûté des milliards du budget de l'Etat. Le processus de réhabilitation des bidonvilles au niveau des moughataas de Nouakchott a porté sur 119 506 cas dont 117 150 ont été traités. Le ministère élabore, en partenariat avec l'agence nationale du registre de la population et des titres sécurisés, une base de données, afin de s'assurer du respect de la mise en œuvre du principe, une parcelle par famille. Le programme informatique permettra d'identifier tous les bénéficiaires des parcelles et de cerner les problèmes posés, en s'appuyant sur le Numéro national, de sorte à obtenir

toutes les informations relatives à une seule et même personne. Ce programme permettra l'impression d'un nouveau document d'attribution, à travers un numéro de classement, portant toutes les données du bénéficiaire et la mise en place d'un registre général, qui cerne toutes les opérations menées.

La première phase du projet d'extension et de modernisation de la ville, exécuté par la société ISKAN a été cloturée depuis 2017. Les composantes du projet ont un impact positif et ont permis à 3648 familles de bénéficier des lots dans le cadre de cette phase, qui a touché les quartiers précaires d'El Kebba et d'El Gazra.

Fin de la réhabilitation des quartiers précaires de Nouadhibou

bou

Le nombre des bénéficiaires de ces opérations, dont le coût est estimé à 710 millions ouguiyas, entièrement supportés par le budget de l'Etat, est de 4.833 familles, demeurant précédemment, dans les six quartiers suivants: Melhagh Baghdad, El Jedida, Baghdad 3, Sala, Dragage en plus des poches occupant les places publiques. L'opération se compose de deux phases dont celle du déplacement vers la zone aménagée, appelée quartier "El Weva", où les habitants des quartiers Melhagh Baghdad, El Jedida, Sala et des poches ont été installés et celle portant restructuration intérieure des quartiers, au niveau de Baghdad 3 et Dragage.

L'achèvement desdites opérations ont créé un nouveau souffle chez les familles bénéficiaires qui ont passé de longues années dans des habitats précaires, ne satisfaisant pas aux moindres normes de logement". L'éradication de la "gazra" dans la capitale économique traduit une matérialisation sur le terrain de la réalité des engagements du Président de la République visant à améliorer les conditions de vie des citoyens, par la création d'habitats décents, satisfaisant aux normes modernes de la ville. Notons que la zone aménagée, appelée El Weva, s'étend sur une superficie de 175 ha, réhabilitée et est dotée d'un plan d'urbanisme moderne.

Les quartiers entiers avaient été distribués à Nouakchott et à Nouadhibou de façon anarchique sans aucun respect des normes réglementaires et sans considération pour l'intérêt national, au moment où les populations des quartiers

précaires croussaient dans des conditions déplorables dans les zones Hay Sakine, Bouhdida, Toujounine, Arafat et El Mina.

Le Président de la République a compris très tôt la nécessité de mettre fin aux peines de ces citoyens ordinaires à qui il a commencé à rendre visite et à s'enquérir de leur situation, leur promettant que la résolution du problème des quartiers anarchiques (Gazra) à Nouakchott et dans les grandes villes du pays sera l'une de ses priorités. Et que chaque famille mauritanienne aura une parcelle dans ces quartiers où seront réunies les conditions d'une vie décente.

Ce qui était un rêve quasi impossible, est devenu, aujourd'hui, une réalité tangible, des milliers de lots ont été distribués et des milliers d'hectares ont été aménagés à Nouakchott, à Nouadhibou, à Rosso et à Kaédi. Comme, ont été investis, ajoute-t-il, des milliards d'ouguiyas pour la construction d'infrastructures de base adéquates et d'installations vitales conformément aux aspirations des populations.

Des bases juridiques strictes et transparentes ont été mises en place pour l'accès à la propriété foncière dans le pays. Aussi, l'octroi des parcelles dont la superficie dépasse les 1000 m2 relève désormais des prérogatives du Conseil des ministres et celles dont la superficie est inférieure aux 1000 m2 de celles du ministre des Finances.

Le travail est en cours en vue de l'élaboration de plans urbains pour



Suite en page 14

Réhabilitation des quartiers périphériques

Un accès effectif à la propriété foncière et aux services de base

Suite de la page 13

les grandes villes pour un développement harmonieux, rapide et respectant les normes modernes dans les villes nouvellement créées.

Le Gouvernement soucieux d'améliorer l'aspect architectural de la ville de Nouakchott et encourager le secteur privé à jouer pleinement son rôle dans le développement économique du pays, avait décidé de vendre aux enchères certains de ses domaines fonciers dans les zones des Blocs, la zone industrielle sur l'Avenue de la Résistance et la bandes jouxtant le stade olympique et l'Ecole de nationale de police, en plus de 353 ha cédés en contrepartie de la construction du nouvel aéroport international de Nouakchott, reprochant à certains d'essayer d'altérer ces choix judicieux par leurs résultats et par la transparence qui a caractérisé leur gestion.

Les anciens bâtiments qui étaient dans ces zones ont cédé la place à des immeubles modernes, comme c'est le cas dans la zone des "blocs", la rue Moctar Ould Dadah et la rue de la Résistance ont changé totalement de visage après la construction d'immeubles modernes.

Plus de 7,5 milliards d'ouguiyas ont été versés dans le trésor public en contrepartie de l'obtention de ces lots de terrains. Parmi les priorités du gouvernement figure la mise en place d'une politique foncière étudiée se basant, dans son exécution, sur les techniques modernes et visant la révision du cadre juridique de l'actuelle politique foncière qui remonte à 1933, ainsi que l'élaboration d'une cartographie complète du domaine foncier dans tout le territoire national gérée par un système informatique exploitable sur le site internet, permettant l'émission des documents comme les permis d'occuper et l'archivage de tous les droits, conformément à un système d'organisation respectant la loi et tenant compte des responsabilités. Ce système est actuellement prêt pour être appliqué.

Dans le cadre de la politique de la tolérance zéro dans l'existence des "gazra", des opérations de démolition de maisons et boutiques, construites au quartier 16 (A), du secteur 16, dans la nouvelle zone de déménagement de la moughataa de Riyadh ont été opérées. Cette opération s'inscrit dans l'objectif visé par les autorités publiques à faire prévaloir la loi et le respect de la réglementation.

L'opération comporte la récupération de plusieurs parcelles de terrains dans la zone commerciale destinée à la vente. Les contreve-

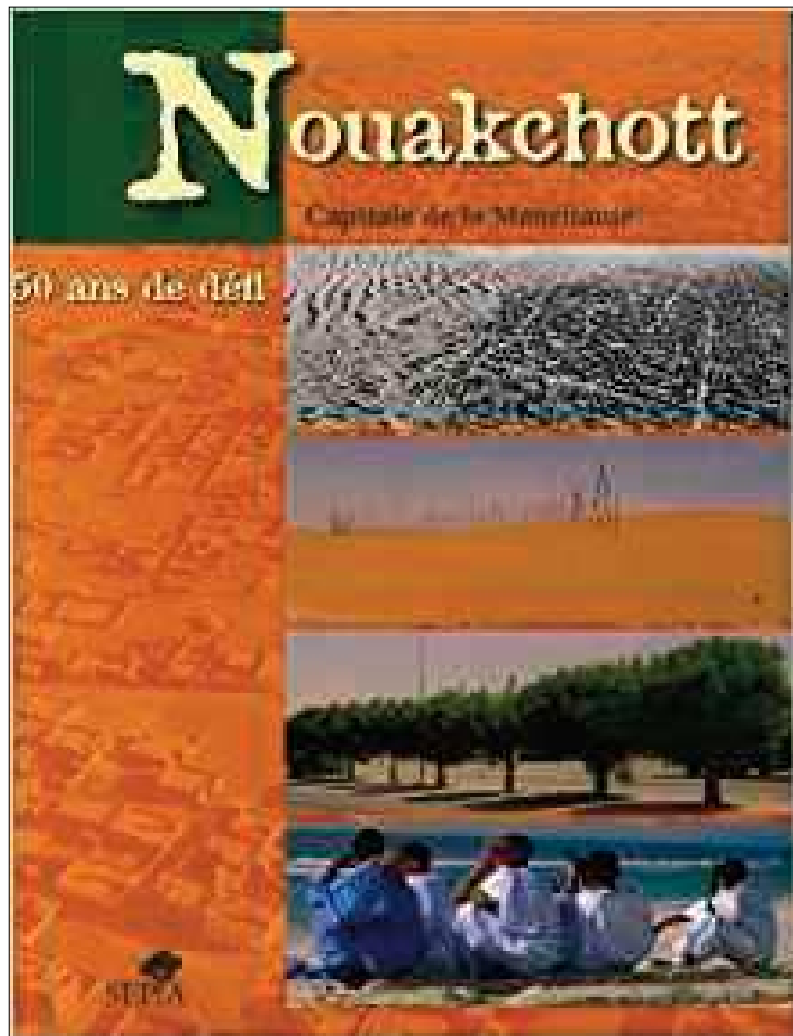
nants se sont été illégalement appropriés et utilisés à des fins de construction des parcelles. D'autres terrains sis dans le même secteur, non exploités par leurs attributaires seront également confisqués.

L'Etat est déterminé à lutter contre les quartiers précaires, où qu'ils soient, tout en procédant parallèlement à l'attribution de terrains à tous les citoyens qui s'y trouvent. L'aménagement et la réhabilitation de leurs nouvelles zones résidentielles, l'Etat a précédé à des distributions de parcelles à ces citoyens.

L'importance de l'opération, c'est qu'elle a des impacts clairs dans l'amélioration des conditions de vie des citoyens, en plus du nouveau visage approprié qu'elle a donné à la ville de Nouakchott. La réhabilitation des bidonvilles a permis l'accès des citoyens à la propriété foncière et aux services publics de base

La planification urbaine dans la capitale Nouakchott et dans les villes de l'intérieur, a constitué l'un des défis les plus importants posés à l'Etat mauritanien. Le projet de réhabilitation des bidonvilles, vise la restructuration de tous les terrains illégalement occupés et les parcs urbains de toutes les villes du pays, en particulier dans les grandes agglomérations de Nouakchott, Kaédi, Rosso, Zouerate et Akjoujt, afin d'éradiquer le phénomène des quartiers périphériques et de l'occupation anarchique ».

Cette réhabilitation, inaugurée en 2009, vise également, l'accès des citoyens, particulièrement les catégories vulnérables, à la propriété foncière, à créer les moyens et les équipements de planification et à assurer une meilleure gestion du domaine urbain ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des citoyens, à travers la construction d'infrastructures, permettant l'accès à tous les services publics de



base ».

Le gouvernement a assuré l'accès à tous ces services de base dans les quartiers réhabilités, construit des écoles et des lycées, des marchés et des centres de santé, réalisé des dizaines de km de routes bitumées et renforcées, qui ont coûté des milliards du budget de l'Etat.

Extension du réseau d'eau dans la zone Tarhil dans la moughataa de Riyadh

La présente phase d'extension du réseau d'environ 40 km dans le secteur 16 vise l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations des quartiers périphériques de la capitale. Elle s'accompagne d'une facilitation à l'accès à l'eau du réseau pour les ménages du quartier par la mise en place d'environ 4.200 branchements sociaux ainsi que la

construction de bornes fontaines. Il s'agit d'un marché de financement de l'ordre de 320 millions ouguiyas avec un crédit d'impôt estimé à 123.681.241 Um et un délai d'exécution de 9 mois réalisé par la CUN en collaboration avec des partenaires internationaux dont la ville de Lausanne.

L'inauguration des nouveaux équipements destinés à l'amélioration des conditions de vie de citoyens, contribuera à coup sûr " à l'épanouissement et au bien-être de chacun à travers l'offre d'une eau potable qui constitue, selon toute vraisemblance, une réelle satisfaction. Ce projet est un acquis en raison de ses retombées positives sur le train de vie des habitants de la mairie. La sous-commission technique issue du comité interministériel chargé de l'approvisionnement des quartiers

précaires de la capitale en eau potable avait œuvré dans le sens de la desserte des populations en eau potable à un prix symbolique ne dépassant pas 50 Ouguiyas le baril. Elle avait conçu un train de mesures visant la résolution du problème d'approvisionnement en eau potable des quartiers périphériques.

Pour s'inspirer de l'expérience mauritanienne dans le domaine de l'éradication du phénomène des bidonvilles, une délégation de la République de Djibouti, a visité notre pays. Cette visite était inscrite dans le cadre de la préparation du programme national « Zéro bidonville » dans ce pays. Le porte-parole de la mission Djiboutienne, M. Mohamed Oumar, avait à cette occasion félicité, la direction et le peuple mauritaniens pour leur hospitalité et la cohérence de leur politique dans ce domaine.

Ce choix s'inscrit dans le cadre des recommandations des études d'évaluation menées par des experts indépendants pour réhabiliter le quartier précaire du port, sur appui de la Banque mondiale, au cours des années 2000, en plus des autres études exécutées par le gouvernement mauritanien à partir de 2010, rappelant le contexte de l'exode rural des années 70, qui avait conduit à la surpopulation de la capitale et à l'habitat anarchique.

Nouakchott, dont les habitants étaient 10 mille, à la fin de 1960, a connu une démographie galopante, conduisant ses résidents au quart de la population. Une situation qui a favorisé l'émergence de quartiers précaires, notamment autour des centres urbains de Nouakchott, de Kiffa, de Rosso et de Nouadhibou, à titre d'exemple. ces quartiers dispersés et vulnérables, ne disposaient même pas de la moindre infrastructure et constituaient par ailleurs des foyers de misère et de précarité dans un pays sans traditions urbaines solides.

Des instructions ont été données au gouvernement en 2009, par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, conformément à son programme électoral, afin de mettre en place un programme ambitieux, permettant de mettre fin aux bidonvilles sur toute l'étendue du territoire national, appelé « le programme national de réhabilitation des quartiers périphériques », exécuté par l'agence de développement urbain (ADU), au niveau de Nouakchott en partenariat avec la société nationale de l'aménagement territorial, du développement de l'habitat et de la gestion foncière Iskan, pour les villes de l'intérieur du pays.





Lutte contre le terrorisme en Mauritanie:

Une approche originale et des résultats spectaculaires

Par: Hamada Mohamed Saleh

En pleine zone sahélo-sahélienne, la Mauritanie a été au centre des attaques terroristes qui ont secoué la région ces dernières années. En prenant en compte toute la mesure de la menace qui pèse sur elle, la Mauritanie s'est engagée résolument, dans une lutte déterminée contre les groupuscules obscurantistes et les bandes de narcotrafiquants qui essaient le Sahel. Le propre de la stratégie mise en place à ce titre constitue aujourd'hui un exemple, dans la mesure où les pouvoirs publics mauritaniens ont choisi d'intégrer un ensemble de dispositifs pour la prise en charge de toutes les dimensions du phénomène. C'est dans ce cadre que le pays a instauré des cordons sécuritaires, mis en place des unités de forces spéciales bien équipées et formées, assuré un contrôle aérien et terrestre des frontières, défini des zones militaires interdites, spécifié des points de passages déterminés et instauré un dialogue religieux dans le cadre d'un panel de mesures pour contenir la menace. Le rôle déterminant de la Mauritanie dans le G5-Sahel est à la mesure des ambitions de son armée qui est aujourd'hui mieux équipée, plus entraînée et dotée de capacités de déploiement et d'interopérabilité inégalées.

Le contexte sahélien a cette particularité d'être ouvert, peu habité et parsemé de groupuscules spécialisés dans le narcotrafic et le banditisme. C'est sur ces réseaux de trafiquants que se sont greffés rapidement les djihadistes qui ont profité du vide d'Etat dans la zone pour créer l'instabilité. Consciente de la nature du phénomène et des conditions diverses qui l'alimente, la Mauritanie a adopté une méthode innovante de lutte contre le terrorisme où les facteurs de sécurité et ceux



du développement sont fortement liés et inter-dépendants. Cette vision globale et complète repose l'intégration intelligente et harmonieuse de plusieurs dimensions.

Après avoir été, avant 2008, la cible d'attaques répétées des groupes terroristes, la Mauritanie s'est engagée de façon réfléchie dans la lutte contre le terrorisme qui n'axe pas uniquement sur la dimension sécuritaire, mais intègre également tous les autres aspects liés à la question.

Une gestion intelligente du phénomène

Sur le plan politique, le pays a renforcé le front intérieur grâce à la consolidation de l'Etat de droit, une meilleure prise en compte des problématiques de la jeunesse et des femmes ; l'élargissement de la participation de tous les segments de la société civile et surtout le dialogue amorcé par les Ulémas avec les jeunes extrémistes religieux sur le caractère pacifique et tolérant de l'Islam qui refuse toute violence ; l'organisation d'un dialogue politique inclusif entre la majorité, l'opposition et la société civile ; l'organisation régu-

lière à tous les niveaux d'élections libres et transparentes avec à la clé un apaisement général de la situation politique et sociale.

Sur le plan social, les pouvoirs publics ont engagé une série de programmes et de projets de développement pour répondre aux préoccupations socio-économiques quotidiennes des citoyens et orienté les dividendes de la croissance vers les couches les plus défavorisées, partant du fait que la pauvreté est le terreau principal sur lequel se développe le terrorisme. Ces efforts ont été soutenus grâce à la bonne gouvernance et à la lutte implacable contre la gabegie, la réalisation de grands projets structurants ; de projets socio-économiques de grande envergure pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, pour réduire progressivement les écarts entre les différentes composantes de notre tissu social ; pour la formation et l'emploi des jeunes et pour l'équilibre harmonieux entre nos différentes wilayas.

Dans son approche, la Mauritanie qui joue un rôle prépondérant au niveau du G5 sahel, a anticipé le caractère transfrontalier du ter-

rorisme, les activités des organisations terroristes et criminelles dans la sous-région qui sont non seulement une menace pour le Sahel, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi, la communauté internationale a très tôt saisi l'opportunité des actions engagées par le pays qui a participé à la mobilisation des ressources financières, à la contribution logistique et opérationnelle au G5 à la mesure de la gravité de ce phénomène mondial.

Depuis 2005, la Mauritanie était devenue la cible d'attentats attribués à un groupuscule de terroristes. Avec une série de violentes attaques notamment contre la garnison de Lemgheitty tuant dix sept soldats. Suivie d'une attaque contre la région militaire à Néma, le 24 août 2010 (voir encadré). C'est pour juguler ce fléau que les autorités ont organisé au palais des Congrès de Nouakchott un débat inclusif pour la prise en charge globale de la question.

Au cours du débat national, les religieux, ont tenu à apporter l'éclairage nécessaire sur la nature non islamique de ces actes qui ne relèvent donc que du "terrorisme et de l'extrémisme", la terreur des salafistes. «Ces actions sont contraires

aux enseignements de notre sainte religion, aux valeurs culturelles de notre société et à la plus simple logique politique, leurs auteurs ne se sont pas privés d'alléguer des interprétations extrémistes étrangères au sens authentique de la Sunna et des finalités de la Charia », souligne le rapport de synthèse du débat national, à la lumière d'intenses débats découlant de "l'axe religieux et doctrinal" qui s'est décliné en plusieurs thèmes de conférences : "position de l'islam par rapport à la violence et l'extrémisme", "rôle des oulémas mauritaniens dans la propagation de l'islam" et "comment extirper les phénomènes de la violence et l'extrémisme", "la théorie et la pratique des relations avec l'autre en Droit musulman". Il y a eu également la lecture de certaines expériences de lutte contre le radicalisme et l'extrémisme. Les Oulémas et penseurs ont montré que le terrorisme et l'extrémisme sont des phénomènes étrangers à l'esprit de l'Islam et qu'ils sont uniquement engendrés par l'ignorance. Ils ont également rappelé que cette sainte religion ne s'est propagée dans ces contrées qu'à la force des mots, des arguments, du prêche et du Jihad basé sur le Coran et la Sunna. Les terroristes ne sont nullement des Jihadistes, soulignent-ils.

A l'instar de cet axe religieux et doctrinal, d'autres axes ont fait l'objet d'une analyse approfondie comme "axe culturel et académique", "axe communication", "axe politique" et enfin "axe justice, défense et sécurité". Dans le cadre de l'axe culturel et intellectuel, les universitaires, conférenciers et intervenants ont abordé les dimensions pédagogiques, sociales, psychologiques, juridiques et économiques du phénomène. A la suite des conférences et interventions, les participants ont souligné que les dimensions en question ne doivent être omises dans aucune approche sérieuse visant à identifier les causes du phénomène et à déterminer les solutions de nature à immuniser la société contre le fléau. La transversalité du phénomène a été prise en compte et, en fait, c'est d'une approche multidimensionnelle qu'il a été convenu de traiter le problème.

Action sécuritaire intégrée

Face à la menace du terrorisme, la Mauritanie a développé ses capacités militaires. Renforcement des capacités d'intervention, aéro-mobilité, surveillance du territoire, densification du maillage de présence des unités, renseignements militaires, interopérabilité avec les forces en présence dans la région du Sahel ont permis au pays de

Suite en page 16





Lutte contre le terrorisme en Mauritanie:

Une approche originale et des résultats spectaculaires

Suite de la page 15

disposer d'une armée professionnelle, moderne et équipée. Le fait que le G5 est aujourd'hui dirigé par un mauritanien dénote d'une reconnaissance internationale de la capacité et du savoir de nos forces armées ainsi que de la compétence et de l'expérience avérée de ses officiers.

D'une situation déplorable, l'armée nationale a été vite reconstituée, équipée et bien formée, ce qui lui a permis de repousser la menace obligeant les terroristes à se replier vers leurs bases arrière. En dépit de frontières très longues et un terrain difficile et souvent périlleux, les forces armées ont pu maîtriser la situation et pousser les groupuscules jusqu'à leurs derniers retranchements.

Implication générale dans la lutte contre le terrorisme

L'étendue du phénomène et son caractère asymétrique imposait une vision globale qui s'est fondée sur l'organisation d'un débat national sur le terrorisme et l'extrémisme qui a eu comme objectif premier d'apporter l'antithèse des raisons avancées par les salafistes pour justifier les actes de violence, et de "clarifier leur contradiction avec notre sainte religion et les valeurs de notre société pacifique et hospitalière".

Les pouvoirs publics ont mis à contribution le débat national sur le terrorisme et l'extrémisme pour porter sur la scène publique nationale la problématique du terrorisme et mettre à nu l'argumentation des groupuscules et leur idéologie et démontrer qu'elle est en porte-à-faux avec les



principes et valeurs islamiques. Ce débat a permis de dénoncer les et de fustiger les thèses fallacieuses des groupes terroristes qui se font l'écho de la propagande tendancieuse des bandes qui essaient la région et de mettre en valeur les principes de tolérance de l'Islam. Le ton a été donné à travers une volonté ferme parce que la Mauritanie nouvelle n'acceptera plus que sa sécurité soit hypothéquée par les terroristes. « Notre volonté inébranlable à défendre notre territoire et nos efforts tant que la menace persiste. Il est inacceptable que l'ennemi réunisse les conditions pouvant lui permettre de sévir. ». Ainsi le pays s'inscrit dans une optique de vigilance qui ne lésine pas sur sa sécurité tout en mobilisant toutes ses capacités et

ses moyens de lutte contre ce fléau.

Devant cette fermeté, les terroristes changent de stratégie et adopte un nouveau volet de guerre asymétrique, dans le but de déstabiliser cette fermeté et parvenir à briser la détermination d'une armée devenue opérationnelle et maître de la situation. Une armée, ne laissant aucune faille qui pourrait être exploitée par les extrémistes. C'est ainsi que des frappes chirurgicales préventives sont effectuées à chaque fois que les assaillants se regroupent dans un point proche des frontières du pays dans le dessein de perpétrer leurs actes criminels. Les mailles sécuritaires se resserrent sur eux et les tentatives d'agressions sont étouffées dans l'œuf.

Approche globale cohérente

La philosophie à partir de laquelle émane cette lutte, qui est devenue un modèle dans la sous région, a comme socle une vision globale qui prend en considération non seulement l'approche militaire mais aussi les dimensions religieuse, intellectuelle et sociale. Un débat entre d'éminents Ulémas et des prisonniers salafistes a été mené aboutissant à des résultats satisfaisants. Plus de 70 prisonniers se sont repentis et ont bénéficié d'une amnistie présidentielle et d'un programme social sur la base duquel des financements leur ont été attribués dans le but de les insérer dans le tissu social. « L'Etat a engagé un débat auquel ont participé des Ulémas de

grande audience. Les résultats nous ont surpris car nous avons découvert que beaucoup de prisonniers étaient induits en erreur. Ils ont reconnu après les débats qu'ils ont été édifiés sur certaines fausses idées constituant les fondements de leur doctrine radicale », confiait l'époque le ministre des Affaires Religieuses et l'Enseignement.

Pour M. Hamden Ould Tah, président de l'Association des Oulémas de Mauritanie, l'approche est formidable car, dit-il, l'Etat a confié ce dossier à qui de droit et d'éminents Ulémas ont dirigé les débats. La solution apportée au problème ne s'est pas basée uniquement sur l'usage de la force c'est-à-dire militaire mais elle a été plus ouverte et plus globale car le combat contre le radicalisme, source de terrorisme doit commencer d'abord par le dialogue, arguments contre arguments, affirme Monsieur Hamden Ould Tah.

La menace terroriste est présente partout dans le monde et le phénomène prend une dimension internationale, pour cela la riposte doit être elle aussi internationale.

La coopération entre les pays demeure plus que nécessaire pour palier ce fléau rampant et il est heureux de constater une prise de conscience du problème qui prend actuellement une échelle mondiale.

Veille, vigilance et prévention

Les groupements et les unités d'élite sont très fortement équipés : Véhicules dotés de fusils mitrailleurs, moral élevé, missions de surveillance, collecte et recoupement de renseignements, vigilance totale et une aptitude à intervenir au moindre signe de menace et là où elle se fait sentir grâce à une mobilité sans faille.

La reconnaissance, le contrôle des points suspects, la recherche des groupes terroristes et narcotrafiquants, l'ouverture des zones difficiles avant l'intervention des autres unités, la sécurisation des compagnies étrangères qui opèrent dans la région, l'assistance aux citoyens des zones frontalières dans les domaines sanitaire et alimentaire sont désormais des actions

« Les personnes autorisées à rentrer en territoire national, quelque soit leur statut, (réfugiés ou autres) ne peuvent entrer avec des armes ou des objets suspects » explique le lieutenant-colonel. Il est difficile, voire impossible que quelqu'un puisse s'infiltrer ou faire entrer des armes sous l'œil vigilant qui surveille toute la frontière. La Mauritanie ne sera, en aucun cas, source de nuisance ou cible d'actes malveillants et restera toujours une terre de sécurité, de stabilité et de paix.

Historique des actions terroristes en Mauritanie

La Mauritanie a été victime d'une dizaine d'opérations conduites par des groupes terroristes et de nombreuses autres qui ont été déjouées temps.

- Opération de Lemegheity effectuée le 4 juin 2005 au cours de laquelle 15 de nos vaillants soldats sont tombés en martyrs et blessant d'autres alors qu'ils étaient surpris au cours de leur prière du matin. Les assaillants ont emporté avec eux des véhicules, des armes et des munitions.

- 2) Opération de braquage en fin 2007 contre le convoi de fonds du Port Autonome de Nouakchott au cours de laquelle 56 millions ont été rackettés par les terroristes dont 46 millions envoyés au terroriste Belmokhtar et 10 millions conservés par le chef de la bande en prévision d'opérations terroristes ultérieures qui étaient programmées à Nouakchott.

- 3) Opération d'Aleg le 24 décembre 2007 au cours de laquelle les terroristes ont abattu de sang froid trois touristes français et blessé un autre, emportant argent et équipement photographique avant qu'ils ne soient arrêtés plus tard.

- 4) Opération d'El Ghallouya le 27 décembre 2007, trois jours après de celle d'Aleg, conduite par un groupuscule armé qui s'est attaqué à la garnison, tué trois martyrs et emporté une partie de l'armement.

- 5) Attaque contre l'ambassade d'Israël, qui a visé dans la nuit du 1er février 2008 les locaux de cette ambassade et du restaurant environnant. Deux personnes ont été blessées au cours de cette opération au cours de laquelle les terroristes ont fait usage d'armes légères, de fusils semi-automatiques et de grenades.

- 6) Opération de Teveragh-Zeina qui s'est déroulée le 7 avril 2008 après que les fuyitifs terroristes aient été débusqués à la faveur des recherches entreprises pour retrouver un prisonnier évadé. Au cours de cette opération, un vaillant officier a été tué et neuf autres éléments de nos forces ont été blessés au moment où les deux terroristes qui étaient lourdement armés ont fini par périr. Après que toute la bande a été maîtrisée, il a été procédé à la saisie d'un fusil mitrailleur de type AK, huit fusils de types PKM, des armes légères et des explosifs qui peuvent souffler de nombreux grands immeubles.

- 7) Opération Tourine conduite le 4 septembre 2008 contre une patrouille militaire au cours de laquelle 12 vaillants soldats ont été tués et mutilés tout comme ils ont tué de sang froid trois autres qui ont pris vivants. Ces terroristes planifiaient l'attaque de Zouerate.

- 8) Assassinat au Ksar de Christopher, un citoyen américain, le 23 juin 2009 par un groupe

composé de trois terroristes qui a fini par être arrêté.

- 9) Opération suicide dite de l'ambassade de France au cours de laquelle un concitoyen embrigadé par les groupes terroristes s'est fait exploser entraînant sa propre mort et blessant des passants.

- 10) Prise de trois otages espagnols le 29 novembre 2009 qui étaient en mission humanitaire sur leur route vers Nouakchott.

- 11) Enlèvement de deux Italiens le 19 décembre 2009 alors qu'ils étaient en route vers le Mali.

- 12) Opération de Néma au cours de laquelle un terroriste à bord d'un véhicule piégé a foncé sur la base militaire de la 5e Région militaire entraînant sa propre mort et blessant trois personnes.

- 13) Tentative d'attaque contre l'Etat major de l'Armée nationale et de l'ambassade de France. La fiabilité des renseignements et l'efficacité des forces armées ont permis de déjouer à temps cette attaque et les assaillants ont été interceptés et neutralisés avant leur entrée à Nouakchott

- 14) Attaque d'une unité à Bassiknou faisant suite à la grande opération conduite par nos forces armées dans la forêt de Ouagadou au Mali ; opération qui a rasé complètement l'un des principaux fiefs des terroristes

Suite en page 17



Lutte contre le terrorisme en Mauritanie:

Une approche originale et des résultats spectaculaires

La dimension intégrée et transversale

Suite de la page 16

A l'instar de la communauté internationale, la Mauritanie fait face, depuis la fin du siècle dernier, à des défis sécuritaires dont le terrorisme constitue l'un des aspects les plus saillants. En effet, à la faveur de la fin de la Guerre froide et de la bipolarisation du monde, et en concomitance avec une mutation profonde des repères stratégiques conventionnels d'antan, les menaces dites « asymétriques » se sont accentuées et internationalisées, grâce notamment à l'effet multiplicateur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Dans ce contexte mouvant d'instabilité régionale et mondiale, de perturbations et d'incertitudes, la Mauritanie s'est trouvée confrontée au phénomène du terrorisme transnational. Face à la gravité des enjeux que cela implique, les autorités nationales ont pris toute la mesure de la menace, en s'engageant résolument à relever les défis qui pèsent sur la sécurité du pays.



C'est ainsi qu'une large réflexion, impliquant de nombreux secteurs de l'État et de la société civile, a été conduite, depuis 2008, en vue de définir les contours des politiques à mener pour lutter efficacement contre le terrorisme et les menaces y afférentes sous toutes leurs formes. La démarche s'est traduite par l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. La présente ébauche en est la quintessence.

La Mauritanie se trouve dans un contexte géostratégique qui constitue, de fait, une source d'inquiétude en matière de sécurité. Ses soucis se justifient par sa position au sein d'une zone susceptible de développer des facteurs d'insécurité endogènes, et par les risques inhérents aux conflits armés dans la région sahélo-saharienne.

Située sur la côte ouest africaine, à la charnière du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie couvre une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés pour une population d'un peu plus de trois millions d'habitants. Elle compte près de 5800 km de frontières à surveiller dont 750 km environ de façade maritime sur l'Océan atlantique et plus de 5000 km de frontières terrestres, pour la plupart aisément franchissables. Elle dispose de ressources naturelles relativement importantes (mines, élevage, pêche, agriculture, etc.)

Sur le plan juridique, il est essentiel de mettre en relief deux lois spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et son financement, car elles constituent les pièces maîtresses dans l'arsenal juridique national. Pour autant, le droit international en la matière et l'ensemble du corpus juridique ne seront pas négligés, le caractère spécialisé du régime pénal appliqué au terrorisme étant la finalité de la démonstration.

La pierre angulaire dans le dispositif est la loi de 2010 relative à la lutte anti terroriste.

Elle stipule que « le terrorisme prône la violence et la haine (...) menace la stabilité de l'Etat et des institutions, la sécurité des personnes et des biens, et représente un danger pour les intérêts vitaux de la nation ». Elle reprend à son compte l'objectif général énoncé précédemment. Pour l'atteindre, des instruments opérationnels antiterroristes y sont définis pour renforcer la prévention et la répression.

En matière de tarissement des ressources financières, les dispositions de la loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme viennent compléter et renforcer l'arsenal juridique. Bien qu'elle requiert davantage d'harmonisation avec la loi précédente, notamment en matière de peines, elle offre des outils opérationnels précieux avec la mise au point d'un mécanisme d'exécution qui lui est propre: la Commission d'Analyse des Informations Financières (CANIF) à laquelle sont consacrés plusieurs chapitres pour définir et fixer ses modalités de fonctionnement de manière relativement détaillée. Egalement, la coopération internationale y est bien présente pour prendre en compte le caractère transnational des crimes financiers liés au terrorisme. En plus des lois nationales et textes internationaux susmentionnés, le corpus juridique mauritanien pour la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière s'enrichit en outre de lois réprimant la traite de personnes et le trafic illicite de migrants.

Sur les plans institutionnel et organisationnel, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale fait appel à une stratégie de moyens qui mobilise beaucoup de ressources variées et diverses suivant les fonctions à remplir. Les forces de défense et de sécurité en constituent la colonne vertébrale. Leurs missions sont centrées autour de trois fonctions : prévention, protection et intervention. Dans le cas du terrorisme, les trois notions sont étroitement liées, voire confondues. En tout cas, elles requièrent de bonnes capacités d'anticipation qui font appel au déploiement de systèmes de renseignement efficaces, ainsi qu'à une doctrine militaire et sécuritaire où les notions et paramètres de défense nationale et de défense du territoire fusionnent avec ceux de la sécurité intérieure.

S'agissant des forces de sécurité intérieure, la lutte antiterroriste et contre le crime organisé incombe à la police, au terme d'une loi récente portant Statut de la Police Nationale. C'est également l'une des missions principales du GGSN nouvellement créé. Mais, plus généralement, les rôles de ces deux structures comme ceux de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale et des Douanes sont de plus en plus consolidés en matière de protection du territoire et des Institutions face à tout risque enfreignant la Loi. Le renforcement vise en premier lieu les risques

intentionnels liés aux menaces asymétriques et en particulier, le terrorisme et la criminalité transfrontalière.

Dans la réalité, la restructuration envisagée et évoquée précédemment est déjà effective sur le terrain. Anticipation, réactivité, mobilité, modularité et interopérabilité en sont les principes directeurs. Comme déjà souligné, ils sont à la base d'une nouvelle doctrine militaire et sécuritaire où les notions de défense nationale et de défense du territoire fusionnent avec celles de sécurité intérieure. Elle met en synergie l'ensemble des Forces Armées et des Forces de Sécurité qui, toutes, y participent suivant des concepts d'emploi variables selon les plans d'engagement et les niveaux d'alerte face à la menace terroriste.

Au-delà des aspects juridiques et sécuritaires développés dans les paragraphes précédents, privilégier la dimension politique découle de l'ambition qui anime la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Mettant la sécurité au service du développement, elle vise à consolider l'État de droit et son rôle dans l'instauration de la paix et de la sécurité à une échelle internationale, à acquiescer l'adhésion des citoyens suivant une approche pédagogie adaptée et à mettre en place un outil stratégique d'aide à la décision.

Pour la Mauritanie, comme pour toutes les nations éprises de démocratie et de paix, lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale s'inscrit dans une logique de développement et de consolidation de l'État de droit et son rayonnement dans le monde.

La démarche se fixe des objectifs généraux centrés sur la protection de la vie et des intérêts de la Nation, sur des axes d'effort visant à apporter des réponses aux préoccupations essentielles des citoyens sur le plan politique et socioéconomique, ainsi qu'une implication active de la diplomatie nationale dans la recherche de solutions aux questions, à caractère régional ou international, qui ont des répercussions sur la lutte antiterroriste.

Dans le cadre du concept de sécurité globale, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale vise à contribuer dans de larges proportions à réaliser des objectifs majeurs à trois dimensions : nationale, transnationale et pluridisciplinaire.

- Leur première finalité étant de défendre

le territoire et la population, sa portée est d'abord nationale.

- La deuxième a une dimension régionale et internationale. Elle vise à assurer le rayonnement et la contribution de la Mauritanie à la sécurité dans le Sahel, au Maghreb, en Afrique et dans le monde.

- La troisième finalité transcende l'espace géographique : elle vise à défendre et consolider les valeurs du pacte moral, politique, économique et culturel qui lie tous les citoyens à l'État: le bon fonctionnement des institutions, l'islam, la démocratie, la tolérance, la prospérité, les investissements ...

La dimension mondiale du terrorisme dans la région sahélo saharienne, comme ailleurs, exige son traitement par voie diplomatique. L'approche mauritanienne de lutte contre le terrorisme consiste à assécher ses sources en traitant correctement les questions à caractère régional ou international dont il peut tirer profit, par opportunisme politique ou idéologique. La question palestinienne et le laxisme de la communauté internationale à ce sujet viennent en tête. La Mauritanie estime que la résolution des conflits qui gangrèment le Tiers Monde contribuerait beaucoup à endiguer le fondamentalisme et l'extrémisme.

Le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement originel, un acteur privilégié

Le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement originel, un acteur privilégié pour s'adresser aux populations ciblées: ce ministère constitue une pièce maîtresse dans la communication mettant en œuvre les ressources de la religion. Sa bonne connaissance du milieu, des mosquées, des «Mahdras», oulémas, imams et cheikhs, le met en position d'interlocuteur public privilégié pour tout ce qui touche à l'islam. À ce titre, sa stratégie de communication fait de la lutte antiterroriste sa première priorité. Sa supervision de l'enseignement religieux, les colloques, séminaires, congrès, fatwas... qu'il organise régulièrement, pour combattre le discours fondamentaliste, constituent un axe important du combat contre la culture extrémiste.

Le dialogue qu'il a conduit dans ce cadre avec les prisonniers extrémistes a donné l'occasion à une très grande majorité de détenus pour motif de terrorisme de se repentir et de profiter d'amnistie accompa-

gnée de programmes de réinsertion dans la société et la vie active, isolant ainsi un petit noyau de « durs » restés dans les geôles. Ceux-ci présentent toutefois un risque qui consiste à s'adonner au prosélytisme en milieu carcéral.

C'est pourquoi, cet aspect dangereux continue de faire l'objet d'une attention particulière, non pas seulement dans les prisons, mais également dans les mosquées, «Mahdras» et tout lieu de regroupement à caractère plus ou moins religieux, y compris ceux de prédication qui connaissent aujourd'hui une large propagation. Dans ces tribunes, le Ministère déploie, avec celui de la Justice, une politique de suivi et d'orientation religieuse pour éviter à nos jeunes un embrigadement idéologique pouvant les mettre à la merci de recruteurs terroristes, ou les conduire à des dérives de comportement difficilement prévisibles.

Il est bien entendu que le dispositif de lutte contre le terrorisme et le crime organisé ne peut pas se limiter à des actions de terrain, sans vision stratégique globale. Un outil dédié à cette fonction est plus qu'indispensable aujourd'hui, pour plusieurs raisons liées aux incertitudes stratégiques, à la globalisation et aux évolutions rapides des techniques et concepts. Il s'agit en effet de disposer de capacités de recherche et d'analyse pour relever l'ensemble des défis majeurs auxquels la Mauritanie est confrontée.

A cause de la mondialisation, la conflictualité devient diffuse; les frontières s'estompent partout : entre intérêt national et enjeu mondial, entre paix et guerre, entre domaines civils et activités militaires ... Bref, la globalité des domaines de défense et de sécurité engendre de nouvelles données qui induisent de nouveaux concepts stratégiques. C'est par exemple : le fait que l'influence économique et culturelle, que les rôles des médias ou de la société civile... peuvent désormais faire jeu égal avec la puissance des armes et parfois mieux... Cela fait aujourd'hui partie intégrante de l'approche stratégique. La zone sahélo-saharienne située entre le Maghreb et les pays d'Afrique au sud du Sahara est frappée de plein fouet par le terrorisme. La Mauritanie, de par sa position centrale dans cette région, ne peut échapper à cette menace dont les auteurs évoluent au voisinage de ses frontières Nord et Est.

Pour faire face à ces bandes armées, la Mauritanie a adopté depuis 2008 un dispositif de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale qui a fait ses preuves. Son principe de base réside dans la recherche constante de synergie entre les intervenants et dans l'adaptation continue des moyens engagés. Il combine aussi bien les aspects juridiques et militaires que politiques et diplomatiques, suivant une vision stratégique globale du phénomène du terrorisme et ses imbrications avec la criminalité transnationale. Comptant d'abord sur des moyens nationaux, cette stratégie est ouverte à la coopération. Car, le terrorisme, malgré des particularités ou diversités qui le distinguent d'une région à une autre, reste une menace mondiale qui ne peut être éradiquée que grâce à la conjugaison des efforts de la communauté internationale.



Présidence de la République

L'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou

Etablissement Portuaire de la Baie du Repos



A l'occasion de la célébration du 58^e anniversaire de l'Indépendance Nationale, le Directeur Général de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR) et l'ensemble du personnel de l'Etablissement présentent leurs meilleurs vœux au Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz au peuple mauritanien et souhaitent prospérité, paix et progrès à la chère patrie, la Mauritanie.

Femme et franges vulnérables

Une préoccupation permanente du gouvernement

Le gouvernement du Premier ministre, Mohamed Salem Ould Bechir, dans le cadre de sa politique sociale, dispose d'une stratégie inclusive pour la promotion de la femme exécutée sous le magistère de Mme Mariem Bint Billal Saleck, la ministre des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, en plus d'un programme cohérent et approprié ciblant les franges vulnérables de la population. Dans ce registre, on peut citer la Stratégie nationale pour l'institutionnalisation du genre, la politique nationale de la famille, le plan de travail des femmes rurales ainsi que d'autres stratégies fideles à la vision de la Mauritanie de l'agenda

international du développement durable à l'horizon 2030. Cette vision est exécutée dans le cadre de la stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée. Le programme "RAVAH" pour la stabilité familiale et la santé reproductive est aussi l'un des programmes les plus récemment adoptés. Il vise, entre autre, les objectifs suivants: la promotion de la stabilité familiale, la contribution à l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la contribution des leaders religieux et des organisations de la société civile dans la sensibilisation et l'éradication de certains tabous.

Dossier réalisé par Sidi Moustapha Bellali

Le programme est supervisé par un comité présidé par le secrétaire général du ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille et il comprend deux représentants des ministères concernés, de la société civile et des partenaires au développement.

Au niveau parlementaire, après la mise en œuvre du système de quotas et l'obtention d'une représentation significative à l'Assemblée nationale, les parlementaires mauritaniennes avaient déployé des efforts considérables pour soutenir les questions relatives aux femmes ainsi que toutes les autres questions. A titre d'exemple, la présence des parlementaires mauritaniennes a été particulièrement remarquée, en particulier dans les rencontres publiques et les émissions largement suivies aussi bien à la radio qu'à la télévision.

La présence des femmes a connu un saut qualitatif par l'attribution d'une liste nationale de femmes avec un pourcentage de 20% dans les autres listes. L'apparition des partis politiques dirigés par des femmes alors qu'il n'existait qu'un seul parti dirigé par une femme. La suppression de la discrimination fondée sur le niveau de vie au profit des femmes, l'organisation d'un concours pour le recrutement de 50 femmes dans la fonction publique. Néanmoins, l'accès des femmes aux postes de direction est resté minime au niveau administratif. Le mouvement féministe pour l'accès des femmes aux centres de décisions se traduit par l'augmentation du ratio à 33% et la



conservation du pourcentage dans tous les centres exécutifs et l'acquisition de ce pourcentage en subventions, crédits et dans les conseils d'administration des institutions et des commissions ministérielles, sont faites pour résoudre les crises. En résumé, la loi sur le quota a contribué à accroître les postes électoraux des femmes par sa participation politique qui s'est manifestée par l'adoption de la politique de la discrimination positive qui a conduit à la création de partis dirigés par des femmes. Ce parcours a été renforcé par l'établissement d'une liste nationale de 20 femmes, et la suppression de la discrimination fondée sur le genre, l'adoption des pensions civiles au profit des

femmes, l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement de 50 femmes dans la fonction publique. S'agissant de la participation de la femme à la vie publique et de son autonomisation, des réalisations ont été enregistrées dont l'adoption et la mise en œuvre en cours d'une stratégie nationale d'institutionnalisation du genre et l'octroi de 23,1 millions N-UM sous forme de prêts sans intérêt à 14.436 femmes regroupées en 1.233 initiatives de production au niveau de 175 communes. Plus de 500 filles issues de la déperdition scolaire ont bénéficié de formations qualifiantes dont 190 diplômées mises sur le marché de l'emploi en 2017.

Distribution de centaines de terrains, à Nouakchott, aux personnes handicapées

S'agissant des centres de formation professionnelle sous la tutelle du département, ils se chargent de l'exécution des programmes de formation et de formation continue au profit des filles qui n'ont pas eu la chance. Pour une meilleure promotion de ces objectifs, des centaines de filles et d'enfants font actuellement des travaux rentables dans le secteur privé ou public.

Pour ce qui est des aspects institutionnels, on peut citer : la création d'une administration centrale affiliée au département chargée spécifiquement des besoins de cette catégorie; la création d'un conseil national multisectoriel pour cette catégorie; la création d'un centre de formation et de promotion sociale pour les enfants handicapés; le renforcement des capacités de la Fédération mauritanienne des associations nationales pour les personnes à mobilité réduite, la mise sur pied d'une stratégie nationale pour la protection et la promotion des personnes handicapées; le recrutement de 100 diplômés chômeurs handicapés, dans divers secteurs; la distribution de centaines de terrains, à Nouakchott, aux personnes à mobilité réduite. S'agissant des aspects de droit de l'homme, on peut citer l'approbation de la convention internationale relative aux droits des personnes à mobilité réduite et de son protocole facultatif; l'élaboration des textes d'application de l'ordonnance 43/2006 sur la protection et la promotion des personnes handicapées, et l'approbation de la plupart de ses textes; l'organisation d'un certain nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation au profit des travailleurs handicapés sur les textes.

Quant à l'aspect organisationnel, il y a le renforcement des capacités organisationnelles de la Fédération mauritanienne des associations nationales des personnes handicapées; l'organisation d'un forum de formation pour les membres de la Fédération africaine des personnes handicapées et l'accueil de la réunion de son comité exécutif; la formation de nombreuses organisations sur la gestion et l'organisation des entreprises génératrices de revenus.

Pour ce qui est de l'aspect promotion de l'indépendance économique,

on peut évoquer le soutien des associations des personnes handicapées avec des sommes d'argent importantes qui ont atteint cette année 80.000.000 UM (Quatre vingt millions d'ouguiyas), sachant que ces montants ne dépassaient pas 2 millions d'ouguiyas par année avant 2009; l'acquisition de plus de 4000 équipements techniques pour cette catégorie, ce qui aidera à surmonter les contraintes liées à handicap. Le processus d'acquisition est répété chaque année selon les besoins; l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de remises de fonds pour les familles d'enfants polyhandicapés.

Au sujet de l'aspect éducatif spécialisé, ces dernières années ont connu un intérêt croissant pour la scolarisation d'enfants à mobilité réduite quantitativement et qualitativement, cela au niveau des différentes institutions concernées par cette scolarisation.

Dans le domaine du renforcement de cette orientation, le département envisage dans le court et le moyen termes de faire ce qui suit : le recensement des personnes handicapées; la mise en œuvre d'un programme pour l'indépendance des femmes personnes handicapées; l'actualisation et l'adoption de la Stratégie nationale pour les personnes handicapées, l'adoption des textes d'application de l'ordonnance n° 2006-048, qui n'ont pas encore été approuvés; l'amélioration de la couverture du programme des transferts financiers pour les familles d'enfants handicapés.

Pour ce qui est des principales actions qui ont été réalisées par le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille pour la prise en charge des soins des malades nécessiteux durant la période 2009-2017, on peut noter : le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de l'action sociale et de la solidarité nationale; la création d'une cellule de suivi des malades évacués à l'étranger par décret ministériel en 2010; l'approbation des allocations pour le patient par arrêté du ministre n° 1638/2012 / révisé en 2013, fixant le montant des allocations à 200 000 Um pour la première fois et à 150 000 Um pour les rendez-vous; la création d'une cellule pour identifier les nécessiteux et leur soutien en 2012 par arrêté ministériel n° 2114/2012,

Suite en page 20





Femme et franges vulnérables

Une préoccupation permanente du gouvernement

Suite de la page 19

afin d'allouer une assistance sociale aux personnes dans le besoin, en particulier celles atteintes de maladies chroniques; le renforcement de la base de données des malades nécessitant et des malades rénaux; l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale de protection sociale en juin 2013 ; la gestion du dossier des malades évacués à l'étranger pour les soins.

Les procédures d'évacuation comprennent le résumé des observations médicales, le certificat de déficience délivré par la commune de résidence, un extrait de la décision du Conseil national de la Santé, un rendez-vous à l'hôpital d'accueil et l'obtention d'un visa du pays d'accueil. Les frais d'évacuation comprennent deux billets aller et retour pour le blessé et son compagnon proche, parfois un troisième billet pour le compagnon médical en cas de besoin en plus d'une allocation d'un montant de 200 000 UM et la prise en charge des soins à l'étranger.

Le ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille a pour mission d'assurer la solidarité nationale et la protection sociale des groupes vulnérables, la sauvegarde de la famille et le bien être de l'enfant, ainsi que la promotion de la femme et sa pleine participation au processus décisionnel et à celui du développement économique et social, et ce en conformité avec les va-



leurs islamiques du pays et en tenant compte de ses réalités culturelles et civilisationnelles et les exigences de la vie moderne. Le gouvernement prévoit 1,015 milliard de N-UM sur le budget 2018 pour jeter solidement les bases de la sécurité sociale à travers la tenue d'un registre des familles pauvres et en situation précaire sur toute l'étendue du territoire national. Il mettra, également, en œuvre un programme de cash transfert au profit des familles souffrant d'indigence aigue, en plus de la mise en place d'un mécanisme de résilience et de coordination régulière au niveau national.

Au chapitre de l'amélioration de la

promotion et de l'encadrement de l'enfance, le code général de l'enfance a été adopté, les capacités d'accueil du Centre de Formation pour la Protection Sociale des Enfants en situation de handicap et du Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants, ont été renforcées pour assurer la prise en charge de plus de 3430 enfants vulnérables.

Le renforcement des capacités d'accueil de l'enseignement préscolaire se poursuivra en 2018 en faveur des pauvres et pour la protection des enfants en situation difficile et leur prise en charge par la construction de 34 centres de protection sociale dans les capitales départementales.

Construction et équipement de 39 écoles fondamentales et de 5 collèges

Par ailleurs, les programmes de l'Agence Tadamoun destinés aux couches déshéritées ont permis la construction et l'équipement de 39 écoles fondamentales, de 5 collèges et de 66 salles de classes, en plus de deux cantines scolaires, alors que 12 écoles complètes et 3 collèges sont en cours d'achèvement. Dans l'année, il sera procédé à la réalisation et à l'équipement de 20 écoles complètes et à la finalisation de la construction de 7 autres écoles.

La direction de la Promotion Féminine et du Genre met en œuvre la Politique nationale de Promotion de

la Femme et du genre dans le but d'améliorer les conditions de vie de la Femme et de favoriser sa pleine participation au processus de développement socio-économique du pays. A ce titre, elle est chargée de : élaborer et mettre en œuvre les programmes de protection et de promotion des droits de la femme et du genre ; favoriser l'intégration de l'approche genre au niveau du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et des politiques sectorielles et contribuer à la révision de ceux-ci pour les rendre plus sensible à la dimension genre et aux questions d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes ; élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale genre ; concevoir, élaborer et appuyer la mise en œuvre des plans d'action sectoriels en matière d'intégration de l'approche genre ; mettre en place les politiques et programmes favorisant la modernisation de la production féminine ; promouvoir l'entrepreneuriat féminin et développer la micro-finance féminine ; veiller à la vulgarisation et à l'application effective des textes juridiques et autres instruments juridiques internationaux relatifs à la femme ; mettre en œuvre des programmes qui contribuent à la promotion et à la protection de la femme sur les plans social, économique, culturel, politique et juridique ; renforcer les activités des associations œuvrant pour la promotion de la femme et favoriser la création de réseaux d'associations féminines et ce en partenariat avec les secteurs concernés. Mettre en œuvre des programmes de sensibilisation pour la promotion des rôles et des statuts économiques des femmes ; assurer l'exécution et le suivi des résolutions et recommandations des conférences nationales et internationales relatives à la promotion de la femme ; veiller à la promotion du statut juridique de la femme, à sa participation dans les sphères de décisions et à sa contribution au développement ; lutter contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes à l'exception de celles ayant un caractère conjugal.

Un ambitieux programme d'autonomisation de la femme rurale

Le programme national de promotion de l'espace des naissances et du bien-être familial dont les activités connaîtront aussi la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'autonomisation au profit de la femme rurale et des sortantes des centres de formation qui bénéficieront de financements pour la création de micro projets d'insertion dans la vie active et productive.

S'agissant de l'enseignement préscolaire, le département travaille à améliorer le cadre de protection et d'intégration des enfants en situation de vulnérabilité ou de crise, en plus de l'encouragement à l'émergence du mouvement national pour la promotion des droits des enfants. Sans oublier la contribution au développement des jeunes enfants à travers l'éducation parentale et le préscolaire, la promotion des bonnes pratiques alimentaires, le bien-être de la famille et sa stabilité.

Dans ce contexte, le département exécute un grand nombre de programmes visant l'atteinte de ces objectifs. Parmi ces importants programmes, on peut citer le cadre juridique et institutionnel pour la promotion de l'enfant, la promotion de la participation des enfants, l'amélioration qualitative et quantitative des services de préscolarisation et la promotion des approches de la nourriture collective.

Ces programmes ont donné de bons résultats qui se sont concrétisés dans les quelques années passées à travers l'augmentation des infrastructures éducationnelles et de l'enseignement préscolaire, par la création de nouveaux jardins

d'enfants et de centres d'enseignement préscolaire. Il y a lieu aussi de citer le renforcement du cadre humain à travers le recrutement de dizaines de nourrices, ainsi que le renforcement du cadre général de protection.

En plus de ces réalisations et la continuité de l'approche novatrice générale sur laquelle veille le gouvernement, le département envisage de faire sur les court et moyen termes: l'implantation d'un Conseil national pour l'Enfance; l'adoption et l'exécution de l'arrêté portant organisation de l'éducation préscolaire conformément à l'ordonnance 048- 2006; la réactivation de la base de données de l'enseignement préscolaire; la définition des nouveaux critères pour le renforcement de la capacité d'accueil de l'enseignement préscolaire au profit des plus pauvres; l'exécution du programme de l'enseignement au niveau national; la réactivation de la stratégie nationale de protection des enfants avec l'élargissement du système national de protection des enfants; la restructuration et l'organisation du Programme national de nutrition; l'organisation d'une caravane pour diagnostiquer l'état de la malnutrition et la promotion de la nutrition à partir des matériaux de base locaux. Plus de 574 872 ménages ordinaires ont été enregistrés en 2013, avec une grande concentration dans les zones rurales et urbaines qui représentent respectivement 48,2% et 49,6% du total de la population ciblée par le recensement de la population contre seulement 2,2% dans le milieu rural.

De même, la plupart des ménages sont gérés par

des hommes (64%), tandis que les femmes gèrent (26%). Les données du recensement général de la population et du logement indiquent que la taille moyenne du ménage atteint 6,2 personnes.

Ces données quantitatives reflètent clairement le statut de la famille mauritanienne et sa concentration dans divers milieux, ce qui est conforme aux interventions du département, que ce soit en matière de programmes d'éducation familiale, de projets générateurs de revenus orientés vers les femmes chefs de famille ou de règlement des différends familiaux.

Pour ce qui est de la promotion du traitement des affaires de la famille mauritanienne, le département mène les activités suivantes: mettre en place un programme RAVAH pour l'espace des naissances et la stabilité de la famille; organiser une série de caravanes pour promouvoir l'espace des naissances et la stabilité de la famille; améliorer et rapprocher les services de règlement et de traitement des conflits familiaux; réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un centre d'écoute et de gestion des conflits familiaux; mettre en place un plan pour la préparation d'une stratégie nationale de lutte contre les différentes formes de violence conjugale; mettre en place une base de données sur les conflits familiaux; réactualiser le code du statut personnel; poursuivre les efforts dans le domaine de l'exécution du Programme national pour l'Education familiale.

Société civile

La Mauritanie accorde une place de choix aux acteurs du secteur

Dossier réalisé par Baba Dianfa TRAORE

La société civile (SC) a été de tout temps une « courroie de transmission » entre la base et le sommet, entre gouvernés et gouvernants, entre citoyens et Etat. Mieux, elle est un levier incontournable du développement. En effet, la société civile regroupe les partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales), les organisations non gouvernementales (ONGs), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations impliquées dans la vie locale et municipale...

La société civile fonctionne, dans la plupart des cas, grâce aux contributions des bonnes volontés ou de l'Etat. Aujourd'hui, elle est dans l'air du temps : ce sont des espaces de solidarité où se manifestent les demandes et évolutions de la société. Elle concrétise une forme d'action pragmatique, efficace, plus respectueuse de l'éthique. Dans le contexte actuel, les peuples comptent beaucoup sur ces associations apolitiques, engagées dans la voie du renforcement du tissu social par des actions d'assistance et de proximité.

LA SOCIÉTÉ CIVILE MAURITANIENNE: ETAT DES LIEUX



Dans cette suite logique de l'évolution de la société civile dans les pays en développement comme le nôtre, est-il besoin de situer l'état des lieux de la société civile dans notre pays, le goulot d'étranglement qui la freine, le renforcement des capacités de ses acteurs, son historique et son rôle dans le cadre du développement du pays et de l'émancipation de ses populations.

Il s'agit de préoccupations d'intérêt qui montrent que présentement, l'état des lieux de la société civile en Mauritanie est caractérisé essentiellement par l'existence de :

- Plus de sept mille associations,
- Près de vingt mille coopératives,
- Dix neuf centrales syndicales,
- Et, quelques fondations de bienfaisance etc.

En ce qui concerne le premier segment, à savoir les associations, il constitue l'élément pivot de la société civile au niveau de notre pays. Il convient de préciser que ce segment renferme une première catégorie d'associations, en nombre limité, qui disposent de :

- structures administratives et de gestion,
- sièges, des adresses et des bureaux fonctionnels
- ont développé des relations de partenariat

- exécutent des projets ou activités ponctuelles
- disposent parfois de ressources humaines et de personnel technique qualifié

- se caractérisent par le dynamisme de leurs responsables

La deuxième catégorie constituant la majorité de ces associations, est, quant à elle, caractérisée par :

- l'absence de bureaux
- Elles recèlent parfois de ressources humaines qualifiées

- Elles mènent des activités ponctuelles

- Leurs relations de partenariat sont très limitées, mais existent tout de même.

Les principales caractéristiques de la troisième et dernière catégorie de ces associations peuvent se résumer en :

- La disposition de récépissés de reconnaissance récents ou en cours d'être délivrés
- L'absence d'activités sur le terrain
- L'absence de partenaires

Il est important dans ce sillage de

souligner que parmi les principaux défis auxquels fait face la société civile, il convient de noter d'abord le cadre juridique et organisationnel qui demeure obsolète, car la loi 64-098 du 9 juin 1964 régissant le fonctionnement des associations en Mauritanie date depuis les premières années de l'indépendance. Ce dernier doit donc être revu afin de l'harmoniser avec l'évolution du contexte actuel d'intervention des Organisations de la Société Civile (OSCs), en les priorisant, par rapport à leur dynamisme et l'importance de leurs activités.

Des mesures prises pour booster le processus

Pour transcender ce goulot d'étranglement qui se dresse devant la participation effective et constructive de la société civile au processus de développement, le gouvernement mauritanien s'est attelé, depuis quelques temps, à mettre en place une stratégie de promotion de la société civile assortie d'un plan d'action qui se focalise sur trois chantiers :

- Modernisation du cadre juri-

dique de la société civile,

- Accompagnement de la structuration de la société civile,
- Renforcement des capacités de la société civile.

En matière de modernisation du cadre juridique, un avant projet de loi a été préparé de façon participative et interactive impliquant les acteurs de la société civile. Il est devenu, aujourd'hui, un projet de loi depuis qu'il a été soumis au conseil des ministres.

Ce projet de loi va permettre de surmonter les insuffisances constatées par rapport à la loi 64.098 qui constitue, jusqu'à présent, le texte de référence des associations en Mauritanie.

Pour ce qui est de la structuration de la société civile, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action humanitaire et aux Relations avec la Société civile accompagne tous les processus d'organisation et de structuration de la société civile y compris à travers l'appui à la Plateforme des Acteurs Non Etatiques et les différentes organisations faitières pour assurer une pleine participation de la société civile au développement du Pays.

Renforcement des capacités des acteurs: un impératif

Le renforcement des capacités des acteurs de la société civile vise, en ce qui le concerne, à surmonter leurs faiblesses dans l'objectif de faire de la société civile en Mauritanie un partenaire responsable informé et compétent dans la vie économique, politique, sociale et culturelle, et consolider la démocratie et l'Etat de droit en encourageant le respect des droits humains, des libertés fondamentales et une culture égalitaire et de

Indépendance de la société civile

La société civile se caractérise fondamentalement par son attitude collective de refus de subordination de la part des organisations ayant une action sociale (syndicats, organisations charitables etc.) ou des partis politiques.

Cette attitude ne constitue pas un refus d'engagement politique individuel. Les organisations de la société civile ne s'identifient pas à un parti ou à une idéologie politique. Cette attitude leur permet d'assurer plus de légitimité dans leur prise de position afin de veiller à la prise en compte des revendications sociales.

En perdant son indépendance, la société civile se fragilise et fragilise la démocratie quand ses observations ne sont plus liées à l'intérêt général des citoyens mais plutôt à une coloration politique.

La société civile, une histoire universelle

Les expériences concrètes le confirment, du moins celles qui prennent au sérieux les mécanismes endogènes de développement des sociétés civiles.

Il est de ce point de vue nécessaire de rappeler que ce concept de société civile, souvent galvaudé, a d'abord été porté par les mouvements sociaux et politiques des années de l'après 68 dans le monde et pas seulement en Occident.

Les mouvements sociaux cherchent à construire une société en « bonne santé » et capable de relever le défi du développement des pays dans la justice, l'égalité et la paix. La société civile constitue, dans cette logique, le « pouvoir des sans pouvoir ».

Dans certains pays du monde, il faut simplement avoir tout ce contexte en mémoire pour comprendre ce qui va cheminer dans les années 80 et apparaître à la fin des années 90, notamment le mouvement altermondialiste puissant dans plusieurs régions du monde (Amériques, Europe occidentale, Sous continent indien, Afrique subsaharienne etc.).

Société civile

La Mauritanie accorde une place de choix aux acteurs du secteur

Suite de la page 21

promotion de droits. C'est ainsi que plusieurs actions ont été entreprises notamment à travers les deux projets appuyés par l'Union européenne (UE), à savoir le Programme d'Appui à la Société Civile (PASOC) et le Programme de l'Union européenne pour la Société Civile et la Culture (PESCC), mais aussi à travers les actions de renforcement des capacités avec l'Appui du Programme des Nations Unies pour le Développement qui ont permis la formation de plusieurs centaines de leaders des organisations de la société civiles, sur la vie associative, la planification stratégique et opérationnelle, la gestion administrative et financière des OSCs, le suivi et évaluation, l'élaboration de rapports, la mobilisation des ressources (fundraising), la communication etc. D'autres actions de renforcement des capacités ont également été réalisées avec l'appui de partenaires comme le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, la Coopération Internationale Allemande (GIZ) ou encore avec la World vision Mauritanie dans le domaine du suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Historique de la société civile en Mauritanie

L'histoire de la société civile en Mauritanie a, comme dans la plupart des pays d'Afrique, connu (et connaît encore) des types d'associations traditionnelles, généralement liées à des réseaux de solidarité, particulièrement au niveau local.

Parmi ce genre d'associations, on peut citer les comités villageois lesquels constituent des groupements très anciens. On peut également parler des « coopératives informelles » existant depuis fort longtemps.

La « twiza », qui est une sorte de



groupement corporatif, en est la parfaite illustration. On peut se demander s'il faut qualifier ces formes de solidarité traditionnelle et horizontale de « société civile », au moins dans son acception la plus restrictive voire primaire. Cette forme de solidarité, bien de chez nous, qui marque l'histoire de nos peuples, est primordiale. Cette façon de concevoir la solidarité est la même que celle des jema'a (de la Mosquée ou du campement, entre autres), dont les membres sont désignés par les populations suivant des critères bien définis et qui ont depuis plusieurs décennies été des structures associatives avec une certaine gouvernance et une relative transparence dans la gestion financière. Ces structures, fortement influencées par l'organisation segmentaire de la Mauritanie d'avant l'indépendance, sont généralement chargées de la gestion des lieux de culte et/ou du suivi des questions d'intérêt général qu'elles soient d'ordre politique (représentation auprès de l'administration, ...), économique (problèmes du foncier, de gestion des

activités agro-pastorales communautaires...), ou sociale (mariage, décès, réception des hôtes ...). C'est ainsi que la Mauritanie post-coloniale a importé une organisation administrative avec des contre-poids institutionnels faibles incapables de s'ériger en contre-pouvoir face au pouvoir central hégémonique.

Déstructuration des associations traditionnelles

L'une des conséquences de la mise en dépendance de la société civile par l'Etat nouvellement instauré était la déstructuration et l'affaiblissement des « pouvoirs » traditionnels qui ont longtemps régulé et prévalu au sein des sociétés nomades et semi-nomades comme les autorités des villages, les chefferies tribales, les confréries religieuses.

A propos des courants traditionnels et en analysant la réémergence de la société civile dans les pays de tradition islamique comme la Mauritanie, on s'aperçoit que : « la ville arabe ancienne avait ses ulémas, ses marchands, ses ordres institutionnels, ses

communautés religieuses, ses artisans. En dehors de la ville, la campagne n'était pas inerte, et les tribus y jouissaient d'un grand espace de liberté. Les congrégations, les communautés, les corporations professionnelles etc., élaient leur leadership, réglaient leurs rapports internes, résolaient leurs conflits, finançaient leurs activités et leurs services sociaux souvent sans recourir à l'arbitrage, au soutien ou à la protection de l'autorité centrale ».

La tradition associative musulmane n'est pas du tout anti-étatique. C'est simplement un espace de collectivité et de lien social et religieux fondé sur une interaction entre la foi et la vie sociale. C'est ainsi qu'en arabe, il existe une différence entre « al mujtama' al ahlii », un terme englobant la société civile dans sa totalité, c'est-à-dire intégrant les composantes traditionnelles, tribales, confessionnelles et « al mujtama' al madani » qui est la société civile, faisant plutôt référence à des concepts « modernes » comme la citoyenneté, les relations de l'individu avec le droit.

Le concept moderne « ONGs » apparu les années 90

Par contre, le concept moderne de société civile - dans le sens d'une sphère distincte de l'Etat et du secteur privé et constitué de citoyens qui s'organisent de façon collective et autonome pour la défense de valeurs et intérêts dans l'espace public - est relativement nouveau dans le contexte politique et institutionnel de la Mauritanie. Ainsi, le concept « ONGs », en plus de celui des « réseaux d'ONGs » sont des manifestations très récentes de la société civile dans notre pays.

En effet, ce concept est apparu au

début des années 90 dans un contexte de libéralisation politique et économique. Il y'eut, à cette époque, l'avènement de la démocratie, avec pour couronnement l'adoption d'une nouvelle Constitution en Mauritanie en 1991, l'ajustement structurel, la crise économique et sociale et l'influence des bailleurs de fonds. La création de ces structures et la prise de ces mesures ont favorisé l'éclosion et la croissance rapide des organisations de la société civile (OSC). De même l'émergence, à partir des années 2000, de politiques et stratégies nationales ayant pour objectif la lutte contre la pauvreté (processus participatif d'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et la Stratégie pour une Croissance Accélérée et une Prospérité Partagée (SCAPP)), la bonne gouvernance, la promotion et la protection des droits humains et la décentralisation lui ont donné une nouvelle impulsion.

Aujourd'hui, les acteurs de la Société Civile ou acteurs non étatiques ont une présence remarquée dans tous les segments de la vie publique. Ils agissent à travers la veille sur les processus démocratiques, économiques et sociaux ainsi que par le biais de l'assistance aux populations et l'impulsion de la croissance économique locale.

Le rôle régulateur assigné à la société civile

La société civile, qui se développe dans un espace situé en marge de l'Etat et des partis politiques, de la famille et de l'entreprise, se pose comme un acteur social qui, dans un Etat de droit, contribue à l'accès aux droits, à faire émerger une culture de bonne gouvernance, de démocratie et de participation citoyenne.

La nature des moyens mobilisés, les formes d'expression de cette mobilisation, les buts spécifiques poursuivis, les caractéristiques sociologiques des individus, etc., peuvent beaucoup varier dans un même pays, non seulement au cours d'une même époque, mais aussi d'une époque à une autre. La société civile est historiquement et socialement déterminée en bien des points de vue.

Sa finalité demeure, cependant, en dernière analyse d'être, non seulement, un rempart contre la précarité, mais aussi une force de proposition susceptible d'orienter le cours des choses dans un sens favorable aux aspirations des populations et conforme aux orientations politiques de l'Etat,



Suite en page 23

Société civile

La Mauritanie accorde une place de choix aux acteurs du secteur

Suite de la page 22

ou tout simplement d'être un cadre d'organisation pratique des modalités d'amélioration des conditions de vie de ces populations.

Pas seulement dans notre pays mais en Afrique de façon globale, la société civile se développe dans un espace marqué en particulier par trois faits majeurs qui auront un impact certain sur elle :

- une démocratie et un Etat de droit de construction très récente;

- une pauvreté qui persiste à cause de l'accroissement fulgurant de la population, malgré les importants efforts consentis ;

- une ouverture de plus en plus grande au monde extérieur avec pour conséquence l'émergence de nouvelles aspirations collectives. Dans un tel contexte, la société civile va être déterminée dans ses grandes orientations, comme dans ses diverses expressions d'une certaine façon. C'est ainsi que l'on a :

- une société civile tournée vers la défense des principes de l'Etat de droit et des droits humains : on a alors affaire à une société civile avec comme domaine d'intervention la gouvernance publique, l'Etat de droit.

- une société civile tournée vers la recherche de solutions pour les maux de la pauvreté ; on a ainsi une société civile avec comme domaine d'intervention le développement ou l'amélioration de la situation sociale ou économique des populations.

- Et enfin une société civile portant sur des espaces et des objets liés à la tradition et à la culture; une société civile avec comme domaine d'intervention les rapports socioculturels et juridiques.

Cette orientation tendancielle de la société civile va cependant se définir sur un fond sociétal général caractéristique de l'Afrique ou se confrontent deux dynamiques contradictoires : l'analphabétisme et la survivance de la tradition d'un côté et l'accroissement progressif du niveau d'instruction et des signes de modernité de l'autre. Il va en résulter alors pour la société civile mauritanienne particulièrement, un engagement ferme pour contribuer de façon efficace à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'Etat qui vise à assurer une croissance accélérée et une prospérité partagée pour tous les Mauritaniens pour la période 2016-2030.

Un certain droit de regard de l'Etat sur les ONGs

Il faut reconnaître que l'Etat a un

droit de regard sur tout ce qui se passe au sein de l'organisation, conformément aux articles 4, 14, 15, 17 et 26 de la loi 64.098, particulièrement pour les organisations reconnues d'utilité Publique. L'article stipule :

« Toute association, œuvre, entreprise, société ou collectivité privée qui reçoit une subvention inscrite au budget de l'Etat est tenue à fournir ses comptes à l'autorité administrative qui accorde la subvention.

Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et ses autres documents dont la production serait jugée utile.

Elle peut être soumise au contrôle de l'administration par arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du ministre des Finances.

Tout refus de communication ou toute entrave apportée à l'exercice du contrôle entraînera la suppression de la subvention».

Les subventions obtenues dans le cadre des accords bilatéraux ou multilatéraux entre le gouvernement mauritanien et des organismes étrangers sont assujettis aux mêmes conditions que ceux de l'article ci-dessus.

Vers la meilleure voie de restructuration de la SC

La Mauritanie accorde une grande importance à l'implication de la société civile. D'ailleurs, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a été précurseur dans la région par la création d'un département auquel a été confiée sans équivoque la mission de promotion de la Société Civile.

Le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC) travaille sans relâche pour améliorer le cadre juridique de la société civile, mieux l'organiser, mieux la structurer à travers des organisations faitières pérennes et fiables et mieux renforcer ses capacités dans un processus inclusif, participatif et itératif.

Plusieurs rencontres de réflexion, d'échanges et de concertation ont été organisées au cours des années écoulées pour la société civile et ont impliqué des représentants des départements étatiques et des représentants des partenaires au développement présents en Mauritanie.

Aujourd'hui, le CDHAHRSC, sous impulsion du commissaire, M. Mohamed Lemine Ould Sidi, travaille avec vigueur pour une mise en œuvre optimale de la Stratégie Nationale de Promotion de la Société Civile.

OSC's nationales

Pour une plus grande visibilité

Il est évident que la société civile brille par certains atouts. Elle compte généralement un potentiel non négligeable en ressources humaines, surtout au sein des OSCs locales. Leurs acteurs détiennent une bonne connaissance des problèmes de terrain ainsi que ceux des populations. Notre Société Civile se distingue par un esprit volontariste et travaille avec intelligence pour aboutir à l'existence d'un partenariat constructif avec les ONGs internationales et d'un noyau d'ONGs « techniques » compétentes comme prestataire de service. La société civile en Mauritanie a une prise de conscience grandissante de la nécessité de jouer un rôle constructif comme partenaire de dialogue.

Par ailleurs, le rôle déterminant de la Société Civile est de constituer un trait d'union entre l'Administration et les populations afin de compléter l'action du gouvernement. Il s'agit aussi de véhiculer des valeurs et des changements ainsi qu'une culture de dialogue pour contribuer à la prise de conscience de la citoyenneté et de la démocratie. Tout ceci converge vers le renforcement de la participation de la société civile à la gouvernance démocratique du pays pour défendre les intérêts des populations à la base.

Contraintes de la société civile

La société civile rencontre des obstacles pour accomplir son rôle du fait notamment de :

- Absence de consensus sur la place, les rôles et responsabilités de la Société Civile et sur sa valeur ajoutée par rapport à l'Etat et au secteur privé;
- Faiblesse des moyens, des compétences et d'organisation ;
- Faiblesse des capacités institutionnelles ;
- Absence d'objectifs clairs pour certaines OSCs ;
- Manque de spécialisation ;
- Faible solidarité entre OSCs ;
- Acteurs combinant rôles publics et de société civile ;
- Confusion des rôles et mandats ;
- Prévalence de comportements opportunistes et clientélistes etc.

Toutefois l'ouverture politique de ces dix dernières années a tout de même permis une relative reconnaissance de la nécessité d'une plus grande implication de la société civile aux divers processus de développement du pays. Il s'agit précisément de la reconnaissance de la nécessité de faire participer la société civile au processus de lutte contre la pauvreté.

Une Société Civile à la croisée des chemins

Heureusement, les OSCs bénéficient de fenêtres d'opportunités qui font qu'il y a une nécessité de consolider leur participation au processus de développement. C'est ainsi qu'elles sont appelées à se structurer ou se restructurer, de s'organiser et de créer un cadre de concertation entre leurs réseaux et l'Etat. La société civile doit s'impliquer grandement dans un mal pernecieux qui gangrène les nations du monde, à savoir la corruption. Du moment où la société civile se trouve au milieu (dans la neutralité totale), elle a plein droit d'entrer en jeu, au côté de l'Etat, dans sa lutte sans complaisance contre la corruption dans le pays. Elle doit être présente partout pour mener ce combat complexe. Elle doit le porter là où il pourrait s'avérer être efficace, en particulier par le biais des médias qui ont un rôle important à jouer, afin de mieux faire connaître à l'opinion publique les méfaits de ce phénomène.



Ainsi, une vaste couverture médiatique consacrée à la corruption et une sensibilisation croissante de l'opinion nationale contribueront sérieusement à la mise à l'indexe de cette gangrène qui détériore le tissu tant social qu'économique des pays. Il est ainsi légitime pour la Société Civile de dénoncer avec constance, dans les supports de communication (journaux, radios, télévisions, réseaux sociaux...), l'ampleur du phénomène pour que plus personne ne puisse se voiler la face. Les organisations de la société civile disposent en effet du « mandat public » pour assurer l'impulsion et donner de la force à la lutte contre la corruption, tant au niveau national que mondial. Les efforts que ces organisations auront à fournir constitueront ainsi un cadre solide qui vient compléter les actions des pouvoirs publics et des entreprises.

D'ores et déjà, l'adoption de la loi n°2016-014 du 15 Avril 2016 relative à la lutte contre la corruption est à saluer.

De même, la création de l'Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption (OMLCC) vient renforcer la stratégie pour lutter efficacement contre ce fléau. L'importance de cet outil est qu'il a été déclaré, par Conseil des ministres en avril 2018, d'utilité publique.

S'y ajoute que le Comité National d'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) créé par décret en 2006 et l'Initiative de Transparence de la Pêche lancée en Février 2016 constituent des créneaux qui, avec l'apport et l'implication de la société civile, sont à même de contribuer largement à la lutte contre la corruption dont les effets n'épargnent aucun secteur (administratif, économique et même technique).

La société civile mauritanienne devra s'impliquer davantage, en prenant la place qui lui revient au sein de ces organes d'un intérêt certain pour le pays, à savoir l'OMLCC et le Comité ITIE. De ce point de vue, il lui revient de jouer un rôle de premier plan pour mener des actions préventives, parallèlement à l'action de l'Etat, en formant et sensibilisant ses adhérents ainsi que la population. Notre Société Civile doit également œuvrer sans relâche pour tisser des relations bien entretenues entre les structures nationales, régionales et internationales qui pourront, à terme, conduire à la création d'un Réseau Régional et International de Lutte contre la Corruption.

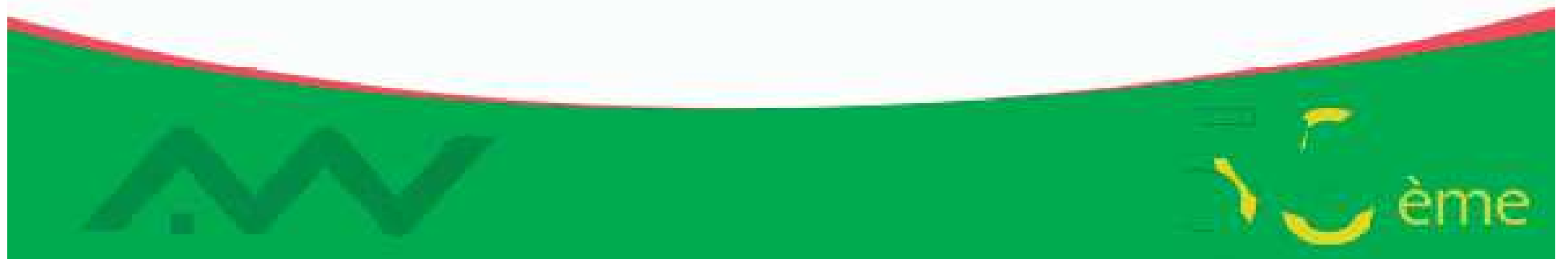
La société civile est plus qu'interpellée, dans son rôle de veille et de dénonciation pour une application rigoureuse des textes qui ne font pas défaut dans la lutte contre la corruption.

التجاري بنك
Attijari bank

Croire en vous



A l'occasion du **58^{ème} anniversaire** de l'indépendance nationale, le Groupe Attijariwafa Bank & Attijari bank Mauritanie présentent leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité à l'ensemble du peuple mauritanien, et à Son Excellence Monsieur le Président de la République Mohamed Ould Abdel Aziz.



Créer un cadre harmonieux pour le développement économique et social du pays

Organisme professionnel, membre de l'Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), regroupant la quasi totalité des opérateurs du secteur de la pêche, la FNP défend les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. La FNP s'assigne les objectifs primordiaux suivants:

- Impulsion des activités maritimes et libération des initiatives de tous ses adhérents dans le cadre d'une libre et loyale concurrence susceptible de développer leur génie pour maximiser le fruit de leurs efforts individuel et collectif

- L'établissement de rapports de coopération et de concertation avec l'Etat, les organismes similaires de pays tiers et les Partenaires sociaux légalement constitués pour créer un cadre harmonieux permettant un développement économique et social de la Mauritanie.

La Fédération collecte, traite et diffuse toutes les informations relatives à la Pêche en Mauritanie. Elle constitue, de ce fait une source d'information indispensable pour les partenaires étran-

gers intéressés par le secteur.

La Fédération regroupe 7 Sections:

- **Section Armement de fond:** 59 navires glaciers, 82 navires congélateurs
- **Section Usines:** 90 Usines de traitement et de stockage du poisson
- **Section Pêlagiques:** 67 navires super Atlantiques
- **Section Services:** 45 Prestataires de services
- **Section des Protéines de la Mer:** 28 Usines de Farine et Huile de Poisson
- **Section Artisans de Pêche de Nouadhibou :** 5000 embarcations
- **Section Artisans de Pêche de Nouakchott:** 2000 embarcations.

F.N.P

Fédération Nationale de Pêche
BP : 43, Zone Portuaire Nouadhibou
Tél : (222) 45 74 50 89 / 45745916

Fax: (222) 45 74 54 30 E-Mail: fnprim@yahoo.fr
Rep. Nouakchott à l'UNPM
Tél : (222) 45 25 95 69
Fax: (222) 45 29 39 26

CENTRE DE RÉGULATION DE LA ZONE FRANCHE DE NOUADHIBOU (CRZF)



Le Centre de Régulation de la Zone Franche de Nouadhibou (CRZFN) est un organe administratif indépendant créé par la loi n° 2013-001 du 02 Janvier 2013 portant création de la zone franche de Nouadhibou et régi par le décret n° 2013-103/PM du 16 juin 2013 fixant les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre de Régulation de la Zone Franche de Nouadhibou. Il a pour principales missions d'assurer la régulation entre les acteurs et intervenants (Autorité de la Zone Franche, commune de Nouadhibou, entreprises agréées et développeurs) dans la Zone Franche de Nouadhibou. A ce titre, le CRZFN :

- Veille au respect de la législation applicable dans la Zone Franche de Nouadhibou et prononcer des sanctions en cas de violation
- Traite les recours, plaintes et réclamations des intervenants ;
- Emet des instructions et règlements intérieurs nécessaires pour la régulation de la zone franche et la régulation des services et utilités à l'intérieur de la zone franche et des zones de développement ;
- Organise le règlement des différends entre les acteurs et intervenants de la zone franche via la procédure d'arbitrage ou de conciliation et
- Emet, à son initiative ou à la demande de l'Autorité, des avis techniques sur le développement et le fonctionnement de la zone franche et des zones de développement et les évolutions qu'il conviendrait d'y apporter.





Les infrastructures:

Un pilier essentiel du développement

Incontestablement, les infrastructures routières représentent le socle de toute œuvre de construction réussie et devant aboutir à un développement durable, à travers le désenclavement et la liaison des différentes zones du territoire, l'accélération du taux de croissance et la dynamisation du cycle économique.

Outre la facilité du trafic routier, la fluidité des marchandises et des biens vers toutes les circonscriptions, les infrastructures routières encouragent et favorisent l'afflux des investisseurs nationaux et étrangers, préservent le principe de la liberté de mouvement sur l'ensemble du territoire, impulsent le tourisme intérieur et fixent les populations dans leurs terroirs. Le réseau routier permet de surmonter les obstacles du développement par la création de multiples opportunités économiques de nature à impulser les activités de service dans le pays, à améliorer les paysages des chefs-lieux des wilayas et à favoriser l'émergence d'un environnement propice par une renaissance globale. Pour donner d'amples précisions sur le sujet et ci-

bliser ses contours, M. Mohamed Ould Cheikh Ould Zarrouh, chef du service de la Coordination à la direction des Infrastructures au ministère de l'Équipement et des Transports (MET), a bien voulu accorder une interview à notre reporter dans laquelle, il a fait un résumé de la politique du pays dans le domaine des infrastructures. Il a précisé que le pays a procédé, ces derniers temps, à la construction de plusieurs routes bitumées, des aéroports modernes et la création des ports dans le cadre d'une vision nationale innovante cherchant à instaurer un développement exhaustif de toutes les potentialités du pays. M. Ould Zarrouh a ajouté que la réalisation et la multiplication des infrastructures modernes constituent un choix stratégique adopté ces dernières années par le ministère pour rehausser l'économie nationale, en application des orientations clairvoyantes du Président de la République, Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz, traduites dans les faits par le gouvernement du Premier ministre, Monsieur Mohamed Salem Ould Bechir.

Evquant l'effort déployé pour consolider et rehausser l'état du réseau routier national, M. Ould Zarrouh a indiqué que les multiples réalisations dans le domaine routier ont permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs ambitieux dont la rationalisation des ressources économiques par la réduction du coût des projets de développement, la diminution des embouteillages provoqués par la circulation des gros engins en centre ville aux côtés des véhicules légers et le nombre des accidents de circulation qui occasionnent la mort, le plus souvent, des passants innocents. Il a ajouté que des extensions sur le réseau urbain de Nouakchott ont concerné plusieurs endroits de la ville, en plus de la route conduisant à l'aéroport international Oumtounsy et les principales artères de la ville, ce qui a permis de réaliser des avenues larges de 9 à 20 mètres. Tout cela, parallèlement à la construction des trottoirs, la fixation des foyers d'éclairage public et le reboisement des abords des principales avenues en vue d'embellir la ville de Nouakchott et de faire d'elle une cité moderne à la hauteur des aspirations des Mauritaniens et digne d'une capitale.

3169 km de routes bitumées

S'agissant des routes réalisées, M. O. Zarrouh a précisé qu'au total, 3169 km de bitume ont été mis en œuvre dans la période de 2009 à 2018, ce qui dépasse largement ce qui a été réalisé de l'indépendance nationale à 2009. Ces réalisations ont eu des répercussions bénéfiques sur le niveau de vie des populations tant sur le plan du transport des personnes et que des bien ou du désenclavement des agglomérations et collectivités locales. Il a cité en ce sens le parachèvement des travaux au niveau d'importantes routes comme celles reliant El Ghaira- Barkéol, Chegar-Male, Tiguint-Mederdra, Kiffa-Kankossa, Néma-Amourj et Atar-Zouerate ainsi que des tronçons de la route Atar-Tidjikja. Il a ajouté que des travaux sont en cours de réalisation au niveau de Mederdra-R'kiz, Kiffa-Boumdeid, Djiguenni - Aoueinatt Néma-Bassiknou-Vassala, Béni-chab, Zriviya-Tamchakett et Kaédi-Koundel-Maghama.

Au sujet du désenclavement, des

chefs-lieux des moughataas et leur liaison aux capitales régionales, M. Ould Zarrouh a précisé que la majorité de nos moughataas ont été reliées aux capitales régionales et que certaines localités ont été désenclavées grâce à la construction de routes en terre améliorée. En plus, des travaux sont en cours par la construction de 50km sur la route de l'espoir à partir du km 58, et la réhabilitation de 25km de l'axe Rosso-Nouakchott. Il a, également, noté le parachèvement imminent des travaux de la route Néma-Nbeiguit Lahwach et du restant de la route Rosso-Nouakchott.

Des mesures pour limiter les embouteillages

Parlant des mesures prises pour prévenir les embouteillages monstres qui bloquent la circulation par le biais des ponts, M. Ould Zarrouh a fait remarquer que le pont de Kamour qui constituait une menace sur la sécurité routière et ceux du lac de Kankossa et du carrefour de l'aéro-

port international de Nouakchott Oumtounsy sont déjà terminés. Il a aussi noté que la réalisation d'un pont au niveau du carrefour Madrid au centre-ville de Nouakchott est à l'étude.

S'agissant des aéroports, M. Ould Zarrouh a cité l'aéroport international de Nouakchott Oumtounsy, bâti sur une superficie de 18000 km² et comportant deux pistes d'atterrissage pouvant accueillir les plus grands avions tels Airbus 380 et Boeing 777. Il a ajouté qu'il est capable d'accueillir deux millions voyageurs par an, en plus des pavillons de débarquement, des places pour le stationnement des avions, des salons d'honneur et des tours de contrôles. A cela s'ajoutent les aéroports d'Atar, de Nouadhibou, de Néma et de Zouerate à titre d'exemple, en plus d'autres importants aéroports tels que ceux de Kiffa, d'Aïoun, de Kaédi, de Sélibaby et de Tidjikja.

Au plan du transport aérien, il a rappelé la création en Mai 2012 de la



compagnie, Mauritania Airlines et ses 3 avions civils dont deux de type Boëing 737-500, d'une capacité chacun de 102 passagers et un de type Boëing 737-700, d'une capacité de 114 passagers.

“La création d'une société de transport aérien est intervenue dans des conditions où la Mauritanie était placée sur la liste noire de l'union internationale de l'aviation civile”. Il a indiqué que les inspecteurs internationaux se sont félicités par la suite des réalisations accomplies par le gouvernement mauritanien dans le domaine de la réforme du système de l'aviation civile, ce qui a permis de surmonter 87 dépassements causés par les anciens régimes. Des ingénieurs ont été recrutés et des ressources financières ont été rendues disponibles au profit de la nouvelle société de transport aérien qui bénéficie désormais de la liberté en matière de disposition, ce qui n'était pas le cas dans le passé. La société exploite actuellement une flotte comprenant deux avions de la génération 800-737, un avion de la génération 700-737 et deux avions de type 500-737, un avion de fabrication brésilienne et le nouvel avion 800-737 Max dont la capacité est de 200 passagers.

Ports :

Evquant le transport maritime, M. Ould Zarrouh a souligné l'intérêt de ce genre de transport et rappelé l'extension du port autonome de Nouadhibou et qui a porté sa capacité d'absorption à 6 millions de tonnes annuellement au lieu de trois, en plus de l'approfondissement de son bassin à 12 mètres ce qui le rend parmi les plus grands ports de la région. A cela s'ajoutent la création des quais spécifiques pour les pétroliers et une digue de protection de la ville en cas de montée de la mer. Il a encore indiqué que ces réalisations ont permis à la Mauritanie d'obtenir une attestation de conformité avec les normes définies par le Code international de Sécurité portuaire, notant que d'autres quais seront réalisés incessamment pour les hydrocarbures.

Dans le domaine du transport terrestre, M. Ould Zarrouh a rappelé l'institution d'une loi, en concertation avec les opérateurs dans le domaine, afin d'organiser ce secteur dans le cadre d'une saine concu-

rence touchant tous les intervenants et toutes les formes de transport terrestre en vue de préserver le choix du libéralisme et mettre un terme au monopole qui régnait depuis longtemps.

“Pour parvenir à cet objectif, une autorité de régulation du secteur a été créée avec des délégations régionales et départementales et l'on compte réaliser des gares routières”, a noté M. Ould Zarrouh. Il a, encore, indiqué que plusieurs actions de sensibilisation ont été menées sur la sécurité routière. En plus, des centres pour l'obtention des permis de conduire ont été installés.

Au sujet du transport public, le chef de service a rappelé la création d'une société nationale de transport public avec un tarif de 50 ouguiyas par personne et noté que son département possède un ambitieux programme de constructions de 2000km de bitume dont la route tidjikja-Boumdeid, passant par El Ghoudiya allant vers Kankossa, puis Ould Yengé-Seilibaby - Ghabou - Saouta, Barkéol, Néma-Oualata, Mounguel-El Ghayra et M'Bout-Lahraj.

Réalisations portuaires :

Dans le domaine portuaire, le chef de service a souligné l'achèvement des travaux du port de Tanit pour la pêche artisanale qui va permettre la création de plusieurs occasions d'emploi et le port multifonctionnel de Ndiago et un autre en phase de préparation à 28 km au sud de Nouakchott.

Echos de réalisations:

Toutes ces réalisations ont été saluées par les intervenants dans le secteur qui estiment qu'elles sont conformes aux normes dans le domaine et que le réseau routier national était vétuste et inadapté aux nouvelles exigences. Certains usagers de l'axe Rosso-Nouakchott se plaignent de la dégradation de la route qui est devenue dangereuse pour les personnes et les véhicules et d'autres évoquent l'axe Nouakchott-Boutilimitt dont les fissures et le nombre de nids de poules dépassent les limites et occasionnent des accidents de la route souvent mortels. Face à cette situation, le responsable du MET a précisé que l'Etat s'attèle à la réhabilitation des axes routiers.

Traduit par Mohamed Abderrahmane Ould Mohamed Yehadhih

L'aéroport international de Nouakchott « Oum Tounsi »
Un joyau architectural

Dans le domaine du transport aérien, notre pays dispose d'un certain nombre d'aéroports internationaux comme l'aéroport international de Nouakchott « Oum Tounsi » le plus récent, ceux d'Atar, l'aéroport de Nouadhibou, l'aéroport de Néma et l'aéroport de Zouerate à titre d'exemples, en plus d'autres importants aéroports tels que ceux de Kiffa, d'Aïoun, de Kaédi, de Sélibaby et de Tidjikja.

il ne fait pas de doute que le plus important de ces aéroports est celui de l'aéroport international de Nouakchott « Oum Tounsi » dont l'exploitation a été donnée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz le 23 juin 2016.

La capacité d'accueil de cet aéroport moderne est de deux millions de voyageurs par an environ, ce qui le place à la tête des aéroports de la sous-région.

Il est aussi un joyau unique dans son genre dans le pays depuis l'indépendance de la Mauritanie en 1960.

Le nouvel aéroport a pour caractéristiques particulières sa position géographique dans la région à proximité des continents européen, américain et africain.

Il renferme une tour de contrôle à caractéristiques techniques particulières et dispose d'équipements modernes permettant d'assurer un meilleur service pour la sécurité de la navigation aérienne dans la région. Il dispose en outre de salles d'accueil pour les voyageurs, de salles pour les bagages et d'autres pour l'enregistrement des passagers, de portails pour le départ et de salles d'attente.

Il a été inauguré en 2016 par le Président de la République.



Importation de médicaments et lutte contre la contrefaçon : Un pari exigeant et un défi permanent

Traduit de l'Arabe par Mbareck SABBAR

A une certaine époque, la vente de médicaments contrefaits était devenue un phénomène banal en Mauritanie. Toutes sortes de médicaments étaient exposées sur des étals le long des voies principales des villes, à l'ombre des grands immeubles ou même sous les arbres. De tels médicaments sont de moindre coût et peuvent être achetés sans avoir recours à la présentation d'ordonnances médicales dûment libellées. La clientèle qui achète de tels médicaments est le plus souvent pauvre, et par conséquent financièrement incapable de se faire consulter dans les cabinets médicaux et payer les médicaments réglementaires. La contrefaçon des médicaments ne s'arrête pas à ce niveau: elle est beaucoup plus ample et plus dangereuse que le type de médicaments cité plus haut et qui ne représente qu'une infime portion du grand marché transfrontalier des médicaments contrefaits.



Le professionnalisme des contrefacteurs et leur expérience dans ce domaine se sont vus largement développés avec l'apparition et le développement de méthodes de lutte anti-contrefaçon au point qu'il est devenu très difficile de distinguer le médicament contrefait du médicament d'origine, si ce n'est par le biais de laboratoires sophistiqués.

Tout dernièrement, les autorités mauritaniennes ont lancé une large campagne contre la commercialisation des médicaments contrefaits ou périmés et ont mobilisé, selon le ministère de la Santé, les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette tâche. Des dizaines de tonnes de médicaments falsifiés ou périmés ont été détruits au cours de cette vaste campagne. En conséquence, les spectacles d'étals de médicaments dans les rues et sous les arbres ne sont plus visibles dans les villes et les pharmacies ont été contraintes de se procurer les meilleurs moyens de stockage et de conditionnement des médicaments. Les experts en la matière estiment que le défi lancé à l'Etat et au citoyen par les contrefacteurs est réel et nécessite une sincère et ferme volonté, car personne au monde n'est actuellement à l'abri d'utiliser de faux médicaments dont la validité et l'origine ne peuvent être suspectes en raison de la conformité du médicament contrefait au médicament original, alors qu'il s'agit de produits qui peuvent contenir des substances toxiques mortelles.

Pour ces experts, les médicaments contrefaits nuisent gravement à la santé et contribuent à instaurer un climat permanent de doute sur toutes les composantes du système sanitaire national : pharmaciens, médecins, personnel soignant, établissements sanitaires publics et privés.

tances toxiques mortelles.

Pour ces experts, les médicaments contrefaits nuisent gravement à la santé et contribuent à instaurer un climat permanent de doute sur toutes les composantes du système sanitaire national : pharmaciens, médecins, personnel soignant, établissements sanitaires publics et privés.

Un vers un système de sante fiable Ils estiment que tout le monde se doit d'œuvrer à ce que notre système de santé reste fiable et exempt de la contrefaçon, notant que cela ne demande pas de grands efforts de la part des autorités publiques tant que celles-ci entendent mettre en œuvre une réglementation qui tient compte de tous les paramètres et engage des compétences nationales capables de mettre en œuvre une telle volonté mais à condition de l'adhésion effective du citoyen lui-même.

Le journal Horizon a recueilli à cet effet les points de vue de certaines personnalités concernées par cette question, en particulier au ministère de la Santé, afin d'éclairer le public sur cette question et de connaître les moyens qui permettent à l'Etat de faire face à ce phénomène qui constitue une préoccupation majeure de l'opinion publique nationale et des responsables des affaires publiques.

Le Directeur des Pharmacies:
« nos médicaments sont bons et nous travaillons à promouvoir les laboratoires »

Dr Hamoud Ould El Fadhel, directeur de la pharmacie au ministère de la Santé, a déclaré que son administration s'emploie à contrôler la qualité des médicaments et à appliquer les lois et normes définies pour l'organisation du secteur de la pharmacie en plus de la lutte contre les médicaments contrefaits en les contrôlant au moyen d'une série de textes réglementaires, notamment la réglementation du contrôle des méthodes de récupération.

thodes de récupération.

« L'Etat détient actuellement le monopole de certains médicaments essentiels tels que les antibiotiques, les médicaments agissant sur le système nerveux et par conséquent sur l'esprit, les médicaments de la tension artérielle, l'insuline et les médicaments hormonaux qui sont tous vulnérables à la contrefaçon, à la simulation et à l'imitation » a-t-il dit.

Le Dr Ould El Fadhel a souligné que l'Etat a pris la décision de contrôler et de réformer le secteur et qu'il continue de le faire, notamment en luttant contre les médicaments contrefaits, notant que seuls deux points de passage ont été définis pour l'entrée en Mauritanie des médicaments importés, à savoir : le Port Autonome de Nouakchott (PAN) et l'aéroport international de Nouakchott Oum-Tounsy. Il a indiqué que le ministère de la Santé et le département des douanes collaborent étroitement au sujet de l'importation des médicaments. C'est ainsi que les médicaments importés ne peuvent être dédouanés que sur autorisation du département de la Santé qui décide de valider l'entrée des médicaments au marché ou de leur saisie et confiscation.

Dr Hamoud a souligné que la Centrale d'Achat des Médicaments, Equipements et Consommables Médicaux (CAMEC) est la seule habilitée de fournir ces médicaments aux distributeurs, et ces derniers les distribuent à leur tour aux pharmacies. Une telle organisation du marché des médicaments permet au ministère de la Santé de mieux contrôler la distribution des médicaments et de connaître leur origine, ainsi les voies d'introduction de produits pharmaceutiques contrefaits seront complètement bouchées.

En outre, l'inspection interne du ministère de la Santé supervise l'application stricte de la réglementation et mène des campagnes de contrôle des pharmacies et entrepôts, de recherche de médicaments contre-

faits, d'application quotidienne des normes définies par le département. Par ailleurs, le ministère a récemment mené des campagnes de détection des médicaments suspects en prélevant des échantillons et en les expédiant au Laboratoire National pour vérifier la qualité des médicaments aux fins d'analyse et d'assurance qualité, ainsi que pour faire respecter les normes techniques internationales en matière de stockage.

Les procédures suivies et l'inspection continue ont permis d'améliorer l'action du secteur, bien qu'il est bien évident qu'il reste encore des lacunes à éviter et que les textes juridiques doivent être revus de manière à ce que la Centrale puisse acheter des médicaments et ajuster leurs prix à ceux d'autres médicaments. Encore faut-il noter que chaque transaction doit faire l'objet d'annonce et qu'il y a des procédures qui nécessitent des délais de plus de cinq mois, mais il existe dans la même loi un cas particulier, celui des transactions de gré à gré, par exemple en cas d'urgence, ou lorsque le médicament est détenu par un unique producteur. Dans ce cas, il y a absence de concurrence et la CAMEC peut alors acheter les médicaments par voie d'urgence. Pour plus de facilitation et de simplification des procédures, le secteur de la Santé compte procéder à la modification des dispositions légales qui limitent l'achat centralisé de médicaments et limitent leur importation.

« De là, poursuit le directeur, le citoyen peut constater que les médicaments que l'on vendait dans les rues, sous les arbres ou dans d'autres endroits inappropriés ont disparu. Aussi, faut-il noter que les pharmacies et dépôts pharmaceutique qui ressemblaient plus à des boutiques de vente en détail de marchandises ordinaires ont actuellement changé de look. Il y a d'autres paramètres qui ne manquent pas

Suite en page 27



Importation de médicaments et lutte contre la contrefaçon : Un pari exigeant et un défi permanent

Suite de la page 26

d'importance et dont les nouvelles procédures tiennent compte, tels que des outils de contrôle indispensables pour assurer le suivi de la climatisation des pharmacies, les coupures d'électricité et la présence ou non d'autres sources d'énergie telles que les groupes électrogènes et les dispositifs d'énergie solaire les conditions sont bonnes et existent en tant que générateur électrique ou énergie solaire.

Souligner aussi que toutes les mesures prises sont dans l'intérêt du citoyen et peuvent dans certains cas peser sur l'investisseur, mais à la direction de la pharmacie, nous nous efforçons de défendre le citoyen conformément aux instructions du président de la république, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, appelant à rapprocher du citoyen des services de santé.

Le ministère demeure particulièrement attentif à tous les commentaires et opinions provenant de tous. Il a à effet publié et affiché des annonces contenant les numéros de téléphones et des adresses postales dans toutes les pharmacies pour éclairer et orienter le public.

Le Dr Hamoud a souligné que la responsabilité du contrôle des médicaments incombe à chacun, soulignant que des efforts considérables ont été déployés par le ministère en coopération avec les autorités compétentes, en particulier le secteur des douanes. De tels efforts doivent être renforcés par une meilleure collaboration avec la presse, les organisations de la société civile et les citoyens, mais il est nécessaire qu'il y ait une presse consciente qui écrit dans les limites de la légalité et tenant compte de l'intérêt général du citoyen, loin des mensonges et de la provocation de crises de confiance entre le citoyen et l'État, car toute fausse nouvelle dans ce domaine peut faire avorter tout un travail et des efforts considérables.

À cet égard, ajoute le directeur de la pharmacie qui se veut rassurant, le ministère choisit à chaque fois un médicament et l'envoie aux laboratoires en vue du contrôle de qualité. Si l'analyse révèle que le médicament en question est contrefait, il est alors interdit de commercialisation et le distributeur qui en est responsable sera soumis aux amendes et même à l'emprisonnement.

Il a souligné que les plus hautes autorités du pays ont adopté de nouvelles procédures en vue de garantir la qualité des médicaments, la plus importante étant la création du laboratoire national de contrôle de la qualité des médicaments conforme aux normes internationales et la publication d'une série de décisions visant à renforcer et à activer l'arsenal juridique existant et à soumettre les fournisseurs, pharmacies et entrepôts aux exigences d'un cahier de charges.

Depuis sa création, le laboratoire



s'emploie à surveiller les médicaments falsifiés, contrefaits ou périmés et à s'assurer que sa mission est pleinement remplie: ce laboratoire sera accrédité par l'OMS dans un délai de trois mois, ce qui permettra à notre pays de vérifier sur place et de manière sûre, la qualité de 70% de nos médicaments.

Les 30% restant seront contrôlés dans les laboratoires se trouvant dans notre environnement africain ou arabe en attendant l'acquisition d'autres moyens nous permettant de contrôler tous les médicaments. A cet effet, des personnels doivent être recrutés et formés sur l'utilisation de tels moyens de contrôle.

Nous établissons actuellement d'étroites relations avec notre environnement ouest africain en matière de contrôle des médicaments et d'échange d'informations aux fins d'assurer à nos populations la fourniture de médicaments sains. En cas de découverte de médicaments contrefaits ou périmés, il sera alors procédé à l'application de sévères mesures coercitives prévues contre les personnes responsables de tels agissements et l'administration adressera aux walis des lettres circulaires leur ordonnant de retirer les

médicaments contrefaits ou périmés.

Je saisis cette occasion pour rassurer tout le monde sur bonne qualité des médicaments disponibles dans les pharmacies, et je mets en garde contre les rumeurs malveillantes qui endommagent la confiance entre le ministère de la Santé et le citoyen. Il faut également souligner que chaque distributeur est tenu par la loi de déclarer aux services compétents du ministère les médicaments qu'il compte acheter et de préciser également la partie qui produit ce médicament. Ainsi nous serons en mesure de nous assurer si le producteur est reconnu par l'OMS, s'il fait partie des laboratoires accrédités par le ministère de la Santé et également si le médicament est inscrit dans la liste des médicaments dont l'importation est autorisée.

Des sanctions dissuasives sont prévues

Aussi, a-t-il souligné que l'administration suit la situation de près à travers des visites régulières aux pharmacies, assurant ainsi le suivi des médicaments et intervient chaque fois que c'est nécessaire.

Les résultats de cette méthodologie de travail sont tangibles et bien encourageants. Des sanctions dissuasives sont prévues pour quiconque se détiendrait un faux médicament. Les sanctions peuvent aller d'amendes de 2 à 20 millions d'anciens Ouguiyas en plus de peines d'emprisonnement. La nouvelle loi a largement contribué à mettre fin au chaos généralisé d'importation et de commerce de faux médicaments grâce à des mesures strictes visant à moderniser le secteur pharmaceutique et à soumettre tous les fournisseurs au cahier de charges sous des peines sévères. De là, dit Dr Hammoud, le projet de loi actuel visait à atteindre les objectifs précités. Des modifications ont été apportées au texte initial et les irrégularités liées à l'importation de médicaments périmés et contrefaits ont été prises en compte, la commercialisation de médicaments dans la rue et d'autres pratiques malveillantes, la protection de l'exclusivité du monopole de commercialisation accordée à la CAMEC en matière d'achat de médicaments et le pouvoir de retirer des licences par mesure de précaution accordé au ministère.

Pour ce qui est de la stabilité des

prix, Dr Hamoud indique que son département œuvre à l'unification des prix des médicaments dans la sous-région afin d'empêcher la contrebande et la contrefaçon.

À cet égard, nous insistons sur la qualité et la sécurité des médicaments autorisés et commercialisés sur tout le territoire national, et réaffirmons notre détermination à poursuivre dans cette voie pour que tous les citoyens aient accès à des médicaments de qualité.

Points de vue :

Pour Dr Ali Ould Sidi Mohamed, médecin généraliste, la plupart des fournisseurs cherchent à maximiser leurs profits en vendant à des prix élevés et en incitant à la consommation des médicaments les plus chers. Les autorités gouvernementales chargées de la tarification œuvrent à protéger le patient, mobilisant ainsi tous les outils et mécanismes législatifs et réglementaires disponibles pour contrecarrer les stratégies de ces entreprises si gourmandes de profit.

Cependant, il est à souligner que près de 90% de la population des pays en développement achètent encore des médicaments à des prix supérieurs à leur capacité financière et sont souvent confrontés à des dépenses exorbitantes en cas de maladies chroniques ou d'opérations chirurgicales coûteuses, selon un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, et l'inégalité des chances en matière d'accès aux médicaments et aux traitements dans les pays du tiers monde n'est plus à démontrer.

Selon les données recueillies par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les médicaments publics ne sont disponibles que dans 38,1% des établissements sanitaires, avec un coût moyen de 250% supérieur au prix international. Dans le secteur privé, les mêmes médicaments sont disponibles dans 63,3% des établissements, mais à un coût moyen d'environ 610% supérieur au prix de référence international.

Il a souligné qu'en Mauritanie, les prix sont si élevés que leur poids sur le patient a souvent plus d'effet que la maladie elle-même. Dans les rapports sur les prix des médicaments en Mauritanie, il a été constaté que le taux de dépense relative à l'achat des médicaments peut dépasser le revenu mensuel du citoyen.

"L'accès à des médicaments de qualité est en soi une problématique majeure dans de nombreux pays du monde, notamment en Afrique", a déclaré ce médecin généraliste. "En raison de ses prix élevés pour la population locale et des bas salaires qui ne couvrent pas les dépenses alimentaires et encore moins l'achat des médicaments de qualité.

El Hassen Ould Khalil, vendeur de médicaments, a, quant à lui, souligné que les mesures prises par les autorités pour lutter contre le trafic des médicaments ont permis de dé-



Suite en page 28

Importation de médicaments et lutte contre la contrefaçon : Un pari exigeant et un défi permanent

Suite de la page 27

couvrir plusieurs réseaux qui pratiquaient le commerce illicite de médicaments contrefaits, notamment à l'époque où il était difficile de contrôler les multiples points de passage des médicaments importés. Mais il faut noter que les médicaments contrefaits ont pratiquement disparu du marché local du moment où les points de passage sont désormais au nombre de deux situés à Nouakchott, et eu égard aussi au fait que le laboratoire national veille. Il a souligné que les médicaments contrefaits qui envahissaient le marché mauritanien sont principalement les antibiotiques, les antipaludiques, notamment ceux sous forme de sirop, des analgésiques tels que le paracétamol et certains onguents tels que la cortisone ou le Viagra.

Il a été remarqué que certaines personnes apportaient des boîtes de médicaments vides portant la mention "Fabriqué en Tunisie" pour s'en servir comme emballages pour les médicaments contrefaits. Les personnes responsables de tels agissements ont été heureusement empêchées et jusqu'à présent, cet acte criminel n'a pas été répété.

Rentait se quatre médicaments du marché

Le ministère de la Santé a mis en garde contre quatre types de médicaments et ordonné leur retrait des pharmacies, il s'agit de: - Paracétamol 500 mg (français) - Paracétamol 1 g (Indien) - Velco-ibo 400 mg (allemand) - Ibuprofène 400 mg, (Chinois). Ces médicaments ont été effectivement retirés des pharmacies, et je peux dire que le marché est maintenant exempt de médicaments contrefaits.

Quant au citoyen Cheikh Ahmed, il pense qu'il est temps d'agir pour mettre fin à l'intolérable commercialisation des médicaments falsifiés ou périmés, soulignant que les responsables de tels agissements sont de véritables vampires qui ne pensent qu'aux bénéfices qu'ils tirent de la contrefaçon des médicaments au détriment de la vie d'enfants, de femmes enceintes et de vieillards.

Les personnes qui pratiquent le commerce de médicaments falsifiés

ou périmés manquent d'humanisme et de conscience, et par conséquent, le Parlement, en tant qu'institution de législature, se doit d'assumer pleinement ses responsabilités, et le gouvernement doit promulguer des lois sévères en la matière, quitte à sanctionner de la peine de mort, les coupables de la falsification, les distributeurs, les fournisseurs et les vendeurs de médicaments contrefaits. Il a indiqué que le fait de retirer à un médicament l'un de ses constituants actifs est également un crime fatal. Imaginons un patient atteint de maladie cardiovasculaire qui achète en pharmacie des médicaments contrefaits peu nocifs mais inefficaces: il les utilise et subit soudainement une crise cardiaque et meurt alors qu'il s'était empressé pour acheter les médicaments prescrits par le médecin... Ceci nous permet de conclure que les vampires trafiquants de médicaments contrefaits sont humains et que les peines que les lois en vigueur ne sont pas à la taille des crimes qu'ils commettent. Il va donc falloir être plus sévère avec eux et les sanc-



tionner de peine de mort.

Pour Cheikh Mohamed, pharmacien, l'import des médicaments en Mauritanie était pratiqué par plusieurs sociétés. Auparavant, les médicaments entrent en Mauritanie sans contrôle significatif, mais à partir de 2015, l'État a pris des mesures strictes dans ce domaine pour mettre un terme à cette anarchie.

ments de l'asthme, de la tension artérielle ou le diabète.

Il a souligné que les médicaments qui transitent par le CAMEC parviennent aux pharmacies par le biais de divers organismes et représentants, et relèvent du contrôle de la direction des pharmacies au ministère de la Santé. Toutefois, certains médicaments sont autorisés aux laboratoires étrangers par l'in-

termédiaire de leurs représentants agréés. Les médicaments en question ne sont pas considérés très sensibles (dentifrices, brosses à dents, produits de pédicures, etc.). Ce sont des matières que KAMC est autorisé à saisir mais d'autres médica-

ments ne sont pas la seule source d'approvisionnement dans le pays et sont officiellement approuvés par l'État. Cheikh Mohammed a fait remarquer que parfois une grave pénurie de médicaments essentiels a lieu, comme l'adrénaline, par exemple, et que parfois, dans la pharmacie, il peut manquer un certain nombre de médicaments, y compris des médicaments d'urgence. Il se peut également qu'un patient déclare avoir fait, en vain, le tour des pharmacies de la place à la recherche d'un médicament donné et qu'il a enfin accepté un médicament de substitution. Ce dernier médicament peut ne pas être très efficace par rapport au médicament original.

Le moyen le plus efficace d'éviter l'anarchie dans le secteur

pharmaceutique est le contrôle continu des quantités de médicaments importés, puis le suivi du rythme de leur circulation à l'intérieur du pays. Les fournisseurs sauront alors que, sous les yeux de l'État, ils ne veulent plus abuser de la vie des citoyens.

Sidi Mohammed : Il pense que les commerçants de médicaments falsifiés visent un but principal, celui de tirer le maximum de profit par le biais de procédures et pratiques peu honnêtes, par exemple, il se peut qu'un représentant d'un laboratoire étranger établisse une relation suspecte avec un certain médecin dans le but de lancer un nouveau médicament. Pour ce faire, l'agent chargé de la promotion du médicament distribue celui-ci aux pharmacies de la place, et le médecin s'emploie à le prescrire à ses patients même si ce n'est pas le mieux indiqué pour certains cas.

Pour ce qui est de la comparaison de la qualité de nos médicaments par rapport à ceux des pays voisins, indiqué que les médicaments utilisés en Mauritanie est de qualité très faible en comparaison aux médicaments dans les pays voisins.

En conclusion, nous-nous devons de souligner qu'en Mauritanie, la maintenance est quasi inexistante, notamment dans le département de la Santé publique qui est pourtant l'un des secteurs les plus sensibles. Sur ce plan, il connaît un chaos incontrôlable, de sorte que l'on peut constater qu'il existe quelque part d'énormes quantités de médicaments stockées dans des pharmacies installées dans des magasins non aménagés de la manière requise pour ce faire. De tels conditions de stockage font perdre aux médicaments leur efficacité et peuvent même les rendre nuisibles à la santé et, au lieu de guérir, ces médicaments auront pour effet d'aggraver la maladie du patient. Les médicaments doivent être conservés à une certaine température pour que leurs constituants actifs demeurent efficaces, ce qui fait défaut dans la plupart des pharmacies.



**Le trafic des
FAUX MÉDICAMENTS**
Comment le combattre ?

Hydraulique et assainissement :

La dynamique enclenchée en 2008 a permis un accès significatif à l'eau potable et à l'assainissement

Dossier réalisé par Babouna Diagana

La Mauritanie a enclenché, depuis 2008, une véritable dynamique visant l'amélioration de l'accès à l'Eau potable et aux services d'assainissement de base de la population rurale et semi-urbaine. Des efforts notoires et soutenus ont été déployés depuis lors, afin de mobiliser les moyens nécessaires pour diversifier nos ressources hydriques et en augmenter la production ; ce qui a permis d'enregistrer des progrès remarquables dans le domaine de l'amélioration et de la sécurisation de l'offre en eau potable, de l'acquisition et l'installation d'équipements d'approvisionnement en eau potable des villes qui connaissaient, jadis, un véritable déficit en la matière.

La politique mise en œuvre par le gouvernement a permis de réaliser une amélioration significative en matière d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement avec des répercussions positives sur la qualité de vie des populations et l'activité économique du pays. De 2014 à 2018, 266 systèmes d'alimentation en eau potable et 394 forages d'exploitation ont été réalisés, permettant l'accès à l'eau potable d'une population d'environ 243 000 personnes. Ces infrastructures ont permis de faire évoluer le taux d'accès à l'eau potable de 58% en 2014 à plus de 70 % en 2018. Cette période a connu la réalisation d'un portefeuille des projets qui comporte plus de (14) projets d'alimentation en eau potable dont les projets structurants. Le projet du réseau de distribution de Nouakchott a comme objectif de doter la ville d'un réseau moderne, garantissant une couverture en débit et pression suffisants au niveau du périmètre des différents lots du projet et ce, en adéquation avec l'apport des eaux des installations du projet Aftout Essahli. Le lancement officiel de ce projet a été prononcé au mois de novembre 2011. Aujourd'hui, on note l'achèvement des travaux des lots 1, 2, 3 5,7 et 8 et un avancement significatif à plus de 90% des deux lots restants 6 et 9 et qui s'achèveront en Décembre 2018. Ainsi plus de 1460 km de nouveaux réseaux sont mis en service permettant de desservir plus de 65 000 ménages avec des branchements particuliers conformes aux règles d'art, ce qui améliorera sensiblement les conditions de vie des populations ainsi que les performances de la SNDE en mettant à sa disposition un réseau neuf, moderne, sectorisé et facile à gérer. Pour répondre à la demande potentielle en eau de la ville de Nouakchott et assurer une



couverture totale en réseaux d'eau de la ville, une revue de l'étude du schéma directeur a été finalisée. Il en ressort la nécessité d'engager une deuxième phase de ce projet composée de 4 lots, à financer sur les reliquats des conventions de financement déjà signées. Le premier lot de cette phase relative au nouveau quartier de soukook est déjà lancé pour une durée d'exé-

cution de 26 mois et les DAOs des autres lots sont disponibles. **Le projet Dhar de Néma :** Le projet Dhar fait partie des projets stratégiques de l'Etat pour la réalisation de ses objectifs du développement. Le projet Dhar vise l'alimentation en eau potable de certaines villes, centres et localités du Hodh Echarghui, pour une po-

pulation estimée à 186368 habitants à l'horizon 2030 particulièrement, dans les centres de Néma, Timbédra, Amourj, Adel Bagrou, Achemim, Hassi Ettilla et Bangou, 15 localités situées le long du parcours des conduites d'adduction ainsi que les villes d'Aioun et Diaguenni et ce à partir des deux champs captant Derwich et Boughla situés dans la nappe du

Dhar. Pratiquement les lots qui concernent les conduites adduction (transport) sont achevés ainsi que ceux de la distribution. Le lot qui se rapporte aux stations de pompage et réservoirs de l'axe nord (sous lot 1.1) est en cours (80%) dont la mise en service partielle a eu lieu en mars 2018 par contre celui de l'axe sud son marché est en cours de signature. En effet, la mise en service des conduites de l'axe sud en partie est conditionnée par l'achèvement de ce lot LeProjet Aftout Chargui : Ce projet vise l'alimentation en eau potable de plus de 400 localités situées dans le triangle de l'espoir. Les travaux ont été achevés pour les lots 1 et 4. L'état d'avancement du lot 2 est de 80%. Pour les lots 3 et 5, les études d'exécution ont été achevées et les travaux sont en cours d'exécution. Le Programme national Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER) dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Tagant) au profit d'une population estimée à 120 000 habitants, 46 forages d'exploitation ont été réalisés sur les 50 prévus, 10 systèmes d'AEP ont été réhabilités. Sur les 22 nouveaux réseaux AEP prévus, 9 sont achevés et réceptionnés, 9 en phase d'achèvement et 6 en cours de réalisation. Les 8 stations pastorales prévues sont achevées et réceptionnées. Les 20 stations de pompage solaire prévues pour des périmètres maraichers, 21 forages sont réalisés et le dossier d'appel d'Offres pour la réalisation des travaux d'aménagement périmètres

Le tableau ci-dessous récapitule ces projets :

N°	Intitulé de l'action	Date de lancement	Date d'achèvement	Coût
01	Axe Nord du projet DHAR (Alimentation d'Achemim, Nema et Timbedra)	2012	2018	125 millions Dollars
02	Projet Aftout Chargui (Lot 1 et Lot 4)	2012	2017	100 millions Dollars
03	projet d'alimentation en eau potable d'Aleg, Magtalahjar et de Sangrave à partir de Bouhchiche,	2013	2015	96 millions MRU
04	renforcement de la production et de la distribution des villes de Nouadhibou, Atar, Kiffa, Tidjikdja, Rosso, Guérou, Boghé et Koubenni,	2015	2017	109 081 185 MRU
05	Projet PAEPA 45 AEP	2011	2015	4 Milliards MRO
06	Accélération de l'Atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur eau et assainissement en Mauritanie (DGIS)	201	2017	700 000 USD
07	Projet Eau et Assainissement Gorgol Guidimakha – PEAGG	2014	2016	2,4 M Euros
08	Appui aux Initiatives des Collectivités locales en matière de l'Hydraulique et d'Assainissement – AICHA	2014	2016	2,2 M Euros
09	Projet du réseau de distribution de Nouakchott Lots 1 à 9	2011	2018	130 millions Dollars
10	AEP de Guimi et de Tachott	2017	2017	27.8 million MRU
11	Contrat Programme MHA-SNFP	2016	2018	262 000 000 MRU
12	Compagne de forages projet 5 Wilayas (51 forages d'exploitation)	2016	2018	41 281 400 MRU
13	Compagne de forages projet PNISER (50 forages d'exploitation)	2015	2017	48 772 500 MRU
14	Programme APAUS d'infrastructures (hydrauliques (150 AEP + 200Forages+ 100 hybridations)	2014	2018	8 milliards MRO

Hydraulique et assainissement : La dynamique enclenchée en 2008 a permis un accès significatif à l'eau potable et à l'assainissement

Suite de la page 29

est en phase d'approbation. Les 78 blocs de latrines type quatre cabines prévues sont phase d'achèvement.

Le projet 5 wilayas (les deux Hodh, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) financé par l'Etat et l'UE & l'AFD : ce projet prévoit la réalisation de 69 systèmes d'AEP au profit de 105 000 habitants dans 84 localités. Tous les marchés ont été attribués, 46 forages d'exploitation ont été réalisés, Sur les 69 nouveaux réseaux AEP prévus, 8 en phase d'achèvement et 17 en cours de réalisation. L'usine de dessalement de l'eau de mer à Nouadhibou : il s'agit de la construction de trois usines fictives de dessalement d'eau de mer répondant aux paramètres standards de qualité de l'eau brute de l'océan atlantique, d'une capacité de 5 000 m³/jour d'eau potable chacune, destinées à renforcer le système d'alimentation en eau potable de la ville de Nouadhibou. Les travaux sont en cours d'exécution. Les travaux du premier module 5 000 m³/jour sont achevés et la mise en service est en attente du raccordement électrique de l'usine qui est en cours d'exécution par la SOMELEC.

Le projet d'alimentation en eau potable d'Aleg, Magtalahjar et de Sangrave à partir de Bouhchiche. Projet de renforcement de la production et de la distribution des villes de Nouadhibou, Atar, Kiffa, Tidjikdja, Rosso, Guérou, Boghé et Koubenni,

Le projet d'alimentation en eau potable des localités situées sur les axes de Magtaa Lehjar-Guimi et de Magtaa Lehjar -Tachott à partir du champ captant de Bouhchicha

Durant la même période 2014-2018, le secteur a connu une nette amélioration de la gouvernance notamment par la mise en œuvre des actions suivantes :

.Elaboration de la Nouvelle Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et l'Assainissement (SNADEA) à l'horizon de 2030 ;

.Réalisation d'une stratégie de gestion des AEP par l'Onser : suivant les orientations du gouvernement, l'Onser va tendre vers la délégation de la gestion de l'eau à des entreprises choisies par appel d'offre en collaboration avec l'ARE. Cette stratégie vise au rétablissement de l'équilibre financier de l'Office en garantissant durablement la continuité du service public au plan quantitatif et qualitatif, tout en maintenant des tarifs abordables pour le milieu rural. Cette stratégie est en cours de mise en œuvre.

.Elaboration d'un plan d'action pour la mise à niveau du CNRE :

en février 2017 une communication en Conseil des ministres a eu pour objet de définir une nouvelle stratégie d'action et de mobilisation de fonds pour le CNRE. L'objectif visé est la mise à niveau du CNRE et son rehaussement pour devenir un centre national d'excellence en matière de recherche, de suivi et d'évaluation des ressources en eau.

.Adoption d'une stratégie nationale pour la généralisation du pompage solaire en Mauritanie.

.Mise en place des normes et guides techniques : 25 normes ont été définies couvrant le choix e systèmes d'AEP adaptés au contexte rural, la mobilisation des ressources en eau, les critères de dimensionnement des infrastructures hydrauliques, la qualité de l'eau desservie et la gestion du service de l'eau.

.Elaboration et approbation d'un nouvel organigramme de la SNDE visant l'amélioration des performances techniques et commerciales de cette structure.

.Réalisation d'une étude de revue des dépenses publiques pour la période 2006-2016

Approvisionner tous les villages de plus de 150 habitants en eau à l'horizon 2030

Le taux d'accès à l'eau potable est actuellement de l'ordre de 70 % sur l'ensemble du pays. 429 adductions d'eau potable sont en cours de réalisation. Celles-ci apporteront de l'eau à 300 000 habitants ruraux, faisant passer le taux d'accès en milieu rural de 59 à 68 % à la



fin 2019. L'objectif de l'Etat est d'approvisionner tous les villages de plus de 150 habitants et de viser ainsi 90 % de taux d'accès. Cela représente 1700 AEP à réaliser à l'horizon 2030.

En milieu urbain, l'objectif est d'alimenter tous les quartiers périphériques des grandes villes, afin que 80 % de la population urbaine ait un accès direct à l'eau.

Poursuivant ces efforts, le secteur mettra les bouchées doubles sur la coordination des interventions en mettant en place une base de données nationale des points d'eau, en passant des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec tous les opérateurs en matière de réalisation d'adductions d'eau potable, en définissant des normes nationales, en restructurant profondément l'Onser et le recentrant

vers la délégation de la gestion de l'eau.

En matière d'investissements, plus de 20 projets sont en cours d'exécution pour un montant de 542 millions de dollars. Il s'agit de projets d'eau potable ou d'assainissement, réalisés sur financement national ou de bailleurs externes. De grands projets structurants visent à apporter des solutions durables, en particulier en créant de vastes réseaux de distributions d'eau à partir d'eaux de surface : alimentation en eau et réseau de distribution de Nouakchott, projet Aftout Echargui, projet Dhar, réseau d'assainissement de Nouakchott. Outre ces projets, un investissement de 3 milliards de dollars est en cours d'étude pour l'alimentation en eau de la zone nord du pays à partir du fleuve.

En 2019, les actions, ci-après, sont programmées :

.Lancement d'une seconde phase du Projet du réseau de distribution de Nouakchott composée de 4 lots, à financer sur les reliquats des conventions de financement déjà signées. Le premier lot de cette phase concerne le quartier de Soukhou et son DAO a été lancé pour une durée d'exécution de 26 mois. Les DAOs des autres lots ont été élaborés.

.Lancement de la phase 2 du projet DHAR concernant les travaux d'équipement, de transport et de distribution d'eau pour les villes d'Aioun et de Djiguenni.

.Achèvement des travaux lot 2,3 et Lot 5 du projet Aftout Chargui

.Achèvement des travaux de 81 AEP prévues dans le cadre du projet 5 Wilayas financé par l'Etat et AFD&UE et lancement de la seconde phase du projet dans les deux Hodhs.

.Achèvement des travaux de 150 AEP en cours de réalisation sur financement FADES (programme APAUS)

.Réalisation de 20 AEP dans les wilayas du Trarza et du Guidimagha dans le cadre d'un partenariat établi entre le MHA et l'UNICEF

.Réalisation des 30 forages d'exploitation équipés en solaires par la coopération Turquie

.Réalisation de 50 AEP et équipement de 30 points d'eau en solaire sur financement de l'Etat

En matière de gouvernance du secteur, il est prévu :

.L'adoption de la Stratégie Nationale et des normes d'intervention pour un Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement à l'horizon 2030

.La révision du cadre légal et réglementaire du secteur afin de l'adapter au nouveau contexte du secteur et aux dernières réformes et évolutions législatives,

Tableau récapitulatif des projets en perspectives 2019

Intitulé de l'action	Date de lancement	Date prévue d'achèvement	Financement
Projet eau potable et assainissement dans 5 Wilayas	2014	2019	16 millions d'euros Etat, AFD et UE
Projet National Intégré dans le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER)	2013	2019	460.55 Millions MRU Etat et BAD
Projet Aftout Chargui (Lot 2,3 et 5)	2016	2019	
Programme APAUS FADES (Phase 2)	2018	2020	8 Millions MRU
Projet des Hodhs	2019	2022	10 millions d'euros AFD et UE
Travaux d'équipement, transport et distribution pour les villes d'Aioun et Djiguenni	2019	2022	50 millions USD FADES
Projet du réseau de distribution de Nouakchott Lots 10,11 et 12	2019	2023	25 millions EU
Usine de dessalement de l'eau de mer à Nouadhibou	2016	2019	560 317 464 MRU ETAT
Projet DGIS	2019	2019	3 millions USD
Réalisation et/ou réhabilitation de 50 réseaux d'eau	2019	2019	300 millions MRU ETAT
Equipement de 30 points d'eau en solaire	2019	2019	150 millions MRU ETAT
Projet d'alimentation en eau de : TifondéCivé (Gorgol) et Bakaw - Lopel (Boghé) à partir du fleuve	2019	2019	450 000 USD

Suite en page 31

Suite de la page 30

PAG 2014-2018 et perspectives 2019

Bilan infrastructures/ réalisations

Conformément à la Politique Nationale de l'Assainissement adoptée par le MHA en 2011 dont les axes stratégiques ont été repris dans la SCAPP, le département exécute des projets en milieu rural et semi-urbain consistant en la mise en œuvre de la promotion de l'assainissement autonome auprès des ménages et la réalisation de latrines dans les lieux publics (école, centre de santé, etc.). Pour le milieu urbain, des schémas directeurs ont été élaborés, préconisant des ouvrages d'assainissement collectif dans les différents centres urbains.

Types	Quantité	Coût	Année de réalisation	Localisation (Wilaya, Moughataa, Commune)	Total des Bénéficiaires
Latrines publiques	130	65 000 000	2014-2018	Assaba, Gorgol, HC, HG, Guidimakha, Brakna et Tagant	22 000
Villages assainis(*)	2384	1 400 250 000	2014-2018	Adrar, Assaba, Brakna, Gorgol, Guimakha, HC, HG, Tagant, Traza	750 000
Assainissement eau pluvial de NKTT	Pose 6275 unités soit 12550ml Pose de 697 unités soit 8845 ml de tuyaux en fibre de verre Achèvement génie civil station principale	15 000 000 000	2015-2018	Moughttaa de NKTT (Tayerett, Kasar, Tevragh Zeina, Sebkha, Elmina)	400 000

(*) Village ayant atteint le statut de fin de défécation à l'air libre suite à la mise en œuvre de l'approche Assainissement Total piloté par la Communauté (ATPC°)
I- Bilan en matière d'accès aux services

Indicateurs	Situation en 2014	Situation aujourd'hui	Observations
Taux village assainis (FDAL)	25 %	55%	
Taux d'accès en latrines améliorées	40 % (Selon MICS 2015).	Non disponible	La prochaine enquête nationale sera réalisée en 2019
Taux de défécation à l'air libre en milieu rural	69 % (Selon MICS 2015).	Non disponible	La prochaine enquête nationale sera réalisée en 2019
Taux de défécation à l'air libre au milieu urbain	10 % (Selon MICS 2015).	Non disponible	La prochaine enquête nationale sera réalisée en 2019

I- Infrastructures/réalisations

Perspectives pour 2019
Le département poursuit les mêmes objectifs inscrits dans la SCAPP pour 2019. Par ailleurs, suite au plaidoyer continu auprès des partenaires techniques et financiers, notamment l'AFD et la Banque Mondiale, de nouveaux projets devraient voir le jour en 2019 pour contribuer davantage dans l'atteinte des objectifs.

Types	Quantité	Coût	Etat d'avancement*	Localisation (Wilaya, Moughataa, Commune)	Total des Bénéficiaires
Latrines publiques	544	1 068 872 688	En cours	Assaba, Gorgol, Guidimakha, Brakna, Tagant, HC, HG	56 239
Villages assainis*	2000	3 020 000 000	En cours	Adrar, Assaba, Brakna, Gorgol, Guimakha, HC, HG, Tagant, Traza	760 000
Assainissement eau pluvial de NKTT			En phase de préparation	Moughttaa de NKTT (Riyad)	80 000
Assainissement eau pluvial de Rosso			En phase de préparation	Rosso	70 000

*En cours ou prévu sur le budget 2018

II- Réformes envisagées

Nature de la réforme	Objectifs	Résultats attendues	Types et nombre de textes pris
Norme de l'assainissement	Réalisation d'un code de l'assainissement liquide	Code de l'assainissement national validé par le gouvernement	

III- Accès aux services

Indicateurs	Situation aujourd'hui	Cible fin 2019	Observations
Taux village assainis (FDAL)	55%	70% soit 2000 village assainis de plus	Ce taux est obtenu à partir de rapport entre les villages assainis et les villages éligibles à l'ATPC du RGPH 2013



مصرف موريتانيا الجديدة
NOUVELLE BANQUE DE MAURITANIE

VOTRE RESEAU S'AGRANDIT :

CHAQUE JOUR, PLUS PROCHE DE VOUS ...

VOS AGENCES À NOUAKCHOTT

- Agence Centrale Siège
- Agence Gamal Abdel Nasser
- Agence Charia Rizigh
- Agence Mokhtar O. Daddah
- Agence Mosquée Marocaine
- Agence Littihadya
- Agence Port
- Agence Polyclinique
- Agence Ksar
- Agence Sukuk
- Agence Arafat
- Agence Carrefour



أصالة ومعاصرة
La Banque Autrement



mattel

58
ANS

28 novembre 2018

Mattel souhaite à l'ensemble du peuple mauritanien
UNE BONNE FÊTE DE L'INDÉPENDANCE



Riziculture en Mauritanie : Relever le défi de l'autosuffisance

Dossier réalisé par **Babouna Diagana**

La Mauritanie compte produire 348 400 tonnes de riz cette année. L'annonce a été faite par Mme Lemina Mint El Ghotob Ould Moma, la ministre du Développement rural lors du lancement de campagne agricole 2018-2019 à Boghé. Pour concrétiser cet objectif, notre pays exploitera une superficie irriguée de 67 000 hectares pendant l'hivernage et la contre-saison chaude avec un rendement moyen attendu de 2,5 tonnes à l'hectare. La Mauritanie avait produit en 2017/2018, 292 227 tonnes de riz sur 54 116 hectares. Les importations de riz ont baissé substantiellement passant de 165230 tonnes en 2014 à 46778 tonnes en 2017. Cela montre, avec pertinence, la volonté du gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, de réunir les facteurs de l'autosuffisance alimentaire dans cette filière à moyen et court termes. Pour y arriver, les citoyens doivent consommer local et les promoteurs agricoles, être plus compétitifs afin que notre production nationale puisse mieux résister à la concurrence des produits importés. Le riz représente près de 45% de la production brute de céréales de la Mauritanie. Il est principalement cultivé dans les régions du Trarza et du Gorgol.



et la construction de barrières et barrages, l'assainissement et l'approfondissement des axes d'eau et l'approvisionnement du marché en engrais et herbicides à des prix subventionnés, etc. Ce faisant, la Mauritanie s'est affirmée comme pionnière en matière d'application de la déclaration de Malabo (capitale de la Guinée équatoriale) relative au programme global de développement agricole en Afrique. Notons par ailleurs que pour faciliter la production, à l'occasion du lancement de campagne agricole, le Président de la République, avait procédé à l'ouverture du canal irriguant le casier pilote de la plaine de Boghé. Au cours de la même campagne, seront achevés le projet de construction du canal d'Aftout Sahili et l'aménagement d'un certain nombre de fermes villageoises. Ces projets permettront aux producteurs de mieux œuvrer pour atteindre leurs objectifs.

Le riz mauritanien en forte progression

L'avancée de la riziculture irriguée en Mauritanie est aujourd'hui une réalité. Les recherches à entreprendre et la politique à mener doivent soutenir l'extension et l'intensification de cette culture. En Mauritanie, le long du fleuve Sénégal, la riziculture irriguée connaît un essor économique assez favorable à son extension pour approvisionner le marché national. Le dynamisme des riziculteurs indépendants favorise le développement d'un important secteur privé. Cette culture, pratiquée en systèmes mécanisés ou manuels sur des terrains en partie aménagés, nécessite aujourd'hui des recherches complémentaires : adaptation des variétés et des techniques culturales aux conditions naturelles de la région, amélioration de la qualité du grain et des procédés de transformation en réponse aux exigences de l'environnement social, adaptation du système de production à l'environnement économique.

En 2015, des journées de réflexion sur la compétitivité de la

filière riz et le développement ont été organisés. Ces journées avaient pour objet la concertation sur les meilleurs moyens d'améliorer la compétitivité du riz et de rechercher des perspectives pour l'extension de ses aires de culture pour en sortir avec une feuille de route dans ce domaine. Elles avaient recommandé pour la circonstance, que tous les acteurs économiques œuvrent pour limiter les coûts de production et promouvoir la concurrence pour relever la capacité de notre production à résister à la concurrence des produits importés. Elles ont aussi appelé les citoyens à consommer national pour développer l'agriculture et soutenir nos capacités d'emploi et renforcer notre indépendance économique.

Le séminaire avait souligné la volonté du gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, de réaliser les facteurs de l'autosuffisance alimentaire dans cette filière à moyen et court termes. C'est ainsi qu'au cours de ces der-

nières années, les superficies cultivées ont connu une extension remarquable accompagnée d'une augmentation des investissements.

Consommer local

Le gouvernement, de concert avec l'Association des Commerçants, a mis de grandes quantités de riz sur le marché pour permettre d'en élargir la base de consommation tout comme il a lancé un programme permettant une évaluation uniformisée de nos produits et levant les obstacles qui entravent leur commercialisation. Le riz est l'un des principaux piliers du régime alimentaire en Mauritanie. C'est pourquoi, son importation a affecté, jusqu'à récemment, la balance des paiements mais, suite aux efforts encourageants, sa production nationale, ses importations ont finalement reculé.

Rappelons que pour la campagne agricole 2013-2014, la Mauritanie avait produit 293 000 tonnes de riz paddy. Cette production, selon nos sources couvrirait 70 à 80% des besoins en riz des Mauritaniens. Malheureusement, les Mauritaniens, très majoritairement, ne consomment pas le riz produit au bord de la vallée du fleuve Sénégal.

Il y a quelques années, la Mauritanie produisait à peine 30% de ses besoins en riz. Les pouvoirs publics ont fait d'énormes investissements au niveau de la filière riz avec un accroissement net des superficies aménagées et la réhabilitation d'autres superficies.

Améliorer la compétitivité

Cette quantité de riz produite, sur le marché mauritanien, souffre du manque de compétitivité face au riz importé. L'une des raisons, est que la production n'a pas évolué avec la transformation.

Les infrastructures de traitement, de stockage de cette production n'ont pas suivi l'évolution des superficies. D'où la nécessité de réfléchir à l'amélioration de la compétitivité de la filière riz en amont et en aval de la production. En amont, rendre le compte d'exploitation des paysans beaucoup moins cher, c'est-à-dire le rendre supportable financièrement pour ces paysans et économiquement supportable pour l'Etat mauritanien aussi. L'objectif est de développer l'embryon d'industrie de trans-



Cette prévision de production est déjà près de 56.000 tonnes supérieure aux performances enregistrées dans la campagne écoulée, soit une hausse relative de 19%. Ces succès par rapport aux attentes des autorités, s'expliquent par l'application de diverses mesures dans les domaines de la lutte contre les ravageurs agricoles, la réhabilitation



Relever le défi de l'autosuffisance

Suite de la page 33

formation de la quantité de paddy pour accompagner la hausse du niveau de production. Il doit, y avoir, plus d'efficacité et une coordination entre les différents maillons des chaînes de valeurs de la filière riz. Quand on produit beaucoup, il faut que l'on ait la capacité de transformer cette production.

La difficulté de transformation du paddy.

Au niveau de l'usinage, les coûts de production sont élevés en Mauritanie. A titre d'exemple, le riz thaïlandais importé par la Mauritanie, bénéficie de bonnes conditions climatiques. En Thaïlande en effet, la pluviométrie importante fait que le riz à 80% est pluviale et ça joue un rôle capital. En Mauritanie, où on pratique l'irrigué, le coût de production en énergie au niveau d'un hectare avoisine 80 000 UM AM.

Les principales opérations culturales

Les principales opérations culturales sont mécanisées: travail du sol et récolte faite à la moissonneuse-batteuse. Le semis, l'apport d'engrais et l'épandage d'herbicides sont généralement manuels. Les exploitants du secteur privé sont membres de l'Association générale des Groupements d'Exploitants et d'Eleveurs pour l'Etude et l'emploi des Techniques Améliorées agricoles et animales (AGETA), qui bénéficie d'un appui du gouvernement qui fournit l'appui technique pour la conduite des cultures (encadrement, formation, organisation semencière, etc.) Le Centre national de Recherche agronomique et de Développement agricole (CNRADA) a en charge le volet recherche de l'amélioration de la riziculture irriguée pour tous les systèmes de culture.

Contexte socio-économique

Comme dans la plupart des pays producteurs de riz en Afrique de l'Ouest, la demande de consommation est supérieure à la production nationale. Le contexte social



et économique de la Mauritanie apparaît, en outre, assez propice à l'extension de la riziculture pour plusieurs raisons, la production nationale est protégée par un système de prélèvement à l'importation ;

- la filière rizicole comporte un secteur privé dynamique; l'AGETA est efficace pour l'organisation semencière et la formation des exploitants. Un système de crédit agricole autonome et mutuel administré par les producteurs eux-mêmes a été mis en place. La réforme foncière a abouti à la reconnaissance de la propriété privée. La transformation du riz a été privatisée.

Le climat mauritanien possède de grands atouts

Le climat mauritanien possède de grands atouts, l'ensoleillement et l'alternance des températures diurnes et nocturnes, qui ont aussi leurs revers: les températures extrêmes, les vents secs et chauds et la pluviométrie irrégulière. Il est possible de s'affranchir de ces inconvénients en déterminant précisément les dates de semis pour chaque période de culture (saison des pluies ou période sèche). Soleil et alternance des températures. En Mauritanie, les rives du fleuve Sénégal bénéficient en moyenne de températures diurnes chaudes, de nuits plus fraîches et d'un ensoleillement exceptionnel. Ces conditions

rendent possible une production proche du potentiel des variétés. La plante atteint, en effet, un rendement photosynthétique optimal le jour et une respiration minimale la nuit, diminuant ainsi au maximum les pertes énergétiques.

Froid, chaleur, sécheresse de l'air

Les températures basses représentent la contrainte majeure dans deux situations. Pour une culture conduite en période sèche froide avec semis de novembre à décembre, certains risques sont à craindre dans la région du Trarza où les froids nocturnes peuvent se prolonger jusqu'en mars ou avril. Le cycle de développement est allongé, impliquant des coûts supplémentaires d'irrigation, et la persistance des températures basses provoquant la stérilité des épillets. Enfin, lorsque les semis de la culture de saison des pluies sont tardifs, (effectués en août ou septembre au lieu de juin ou juillet), les froids de novembre et décembre provoquent la stérilité des épillets. Le seuil minimal de température pour la germination est de 11 à 16°C. Par exemple, la germination de la variété Jaya est possible à 12°C alors que I Kong Pao ne germe qu'à partir de 15°C. Aux stades végétatifs ultérieurs, c'est la durée de la période froide qui agit sur le développement du riz: elle se traduit par l'allongement du cycle. Les effets les plus graves du froid touchent surtout la phase de montaison-épiaison : la stérilité paniculaire apparaît dès 20°C. La température critique induisant la stérilité de 50 % des épi Mets est de 18°C ; en dessous de 17°C, la stérilité est de 100%. Le remplissage des grains est également perturbé par le froid à partir de 16°C.

L'enherbement, seule contrainte biologique forte

Les caractéristiques favorables du climat mauritanien, associées au bon calage du cycle selon les températures extrêmes et la pluviosité, permettent d'obtenir théoriquement des rendements remar-

Petit rappel historique

Les premières tentatives d'introduction de la riziculture irriguée ont eu lieu à Keur Macène au Trarza (delta du fleuve Sénégal) en 1961 par la submersion contrôlée de la cuvette de Tiffass. La variété utilisée était la D5237 avec des rendements de 1 à 1,5 t/ha de paddy. Les tentatives suivantes ont été réalisées, en 1965, avec une irrigation par pompage et ont eu lieu à Dar El Barka et à Bakhao dans le Brakna (moyenne vallée). A la suite des sécheresses des années 70 et avec le concours du FED, des aménagements de petits périmètres irrigués villageois de 25 à 30 ha ont été réalisés le long du Fleuve Sénégal dans les wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol. C'est à partir de cette période et pour réduire la dépendance du pays en aliments importés, que les autorités ont misé sur la promotion des cultures irriguées. La stratégie utilisée à travers les aménagements hydro-agricoles est l'introduction de nouvelles techniques de maîtrise totale de l'eau et de production agricole intensive.

La grande génération des petits et moyens périmètres collectifs (villageois) a pratiquement coïncidé avec la création de la SONADER (1975). Les périmètres individuels se sont réellement développés à partir de 1984. Les principales cultures qui sont pratiquées sur les périmètres irrigués sont par ordre d'importance: le riz, le sorgho, le maïs et le maraîchage. Le développement des aménagements hydro agricoles se confond avec le développement de la riziculture.

En Mauritanie, le riz occupe une place de premier ordre dans le vécu social des populations. Considérée dès son introduction comme un produit de luxe et on en mangeait que lors des fêtes, le riz est devenu l'aliment de base et quotidien de la majorité des populations en particulier dans la zone du fleuve. Sur les petits périmètres irrigués et les grands périmètres collectifs, l'exploitation est de type familial. Le métayage y est fréquent.



Suite en page 35



Relever le défi de l'autosuffisance

Suite de la page 34

quables. Les maladies et les divers ravageurs de la culture n'ont pas, jusqu'à ce jour, de conséquences graves sur la production. Seules les mauvaises herbes peuvent être source de difficultés importantes pour les exploitations. Les mauvaises herbes considérées par les agriculteurs comme l'un des problèmes les plus graves, l'envahissement des parcelles par les mauvaises herbes s'amplifie à la suite de quelques cycles de culture, à cause de l'imparfaite maîtrise de l'irrigation et des techniques culturales et l'impossibilité d'ajuster la hauteur d'eau, planage incorrect des parcelles, graines apportées par les eaux d'irrigation et les lots de semences, semis à la volée, absence de rotation (MARNOTTE, 1993).

Les adventices les plus fréquentes sont les cypéracées (*Cyperus* spp.), les graminées (*Echinochloa* spp. et riz sauvages et quelques dicotylédones (*Ludwigia* spp., *Sphenoclea zeylanica*). Actuellement, la lutte n'est envisagée qu'en intervention directe en cours de culture, soit en entretien manuel, soit en désherbage chimique (2,4 D et propanil seuls ou en mélange). Tout dépend de la disponibilité en main-d'œuvre (sarclage manuel : 60 jours de travail par hectare), de l'approvisionnement en herbicides et de la qualité des épandages.

Les maladies

L'ensoleillement et l'hygrométrie des zones semi-arides ne sont guère favorables au développement de maladies cryptogamiques comme la pyriculariose -la plus dangereuse pour le riz-, la cercosporiose et la ryngosporiose. Mais la variation d'un seul facteur climatique peut être suffisante pour créer des conditions épidémiologiques propres à l'explosion rapide de l'une d'entre elles. La recherche de variétés résistantes doit donc être maintenue dans ces régions. Aucune maladie virale n'a été signalée sur le riz en Mauritanie. Aucune maladie bactérienne n'a été observée.



Les oiseaux

Les oiseaux sévissent surtout sur la culture de saison sèche : il n'existe aucune solution satisfaisante dans ce cas. En saison humide, dans les régions à risque, il convient de faire plus ou moins coïncider le cycle du riz avec celui de la végétation spontanée.

Transformation semi-industrielle

Actuellement, la rizerie industrielle de Rosso absorbe la production du Trarza, mais les coûts de transformation sont élevés. De nombreuses zones rizicoles se trouvent ainsi éloignées de l'usine, et les coûts du transport augmentent encore le prix de revient. Les moulins villageois peuvent constituer une première alternative à cause d'un prix de revient assez faible. En revanche, leurs capacités sont limitées, le produit obtenu est de qualité médiocre et ils ne peuvent pas valoriser les sous-produits (mélanges de farines basses et de balles siliceuses). La seconde alternative serait la création d'unités semi-industrielles. Il s'agit d'une petite chaîne (capacité : 800 kilo-

grammes de riz paddy à l'heure) composée d'une unité de nettoyage, de décortication, de blanchiment et de triage, destinée à l'usage villageois. L'adaptation de cette chaîne en Mauritanie apporterait une solution à deux difficultés : diminuer les coûts de transformation et améliorer le taux de grains entiers.

Soutenir l'effort

Les grands périmètres irrigués africains traversent depuis plusieurs années une crise. Les raisons en sont multiples : coûts élevés d'exploitation et de transformation, régime foncier peu favorable à l'investissement, lourdeur des structures d'encadrement, faible motivation des agriculteurs, irrégularité des approvisionnements, endettement des paysans, accès difficile aux crédits de campagne... A ces problèmes spécifiques viennent se superposer le faible cours mondial des prix du riz et le dysfonctionnement quasi général des mécanismes de protection de la production locale. En Mauritanie, les coûts d'aménagement sont assez réduits. Une politique de libéralisation de la filière riz a

été mise en œuvre à partir de 1988 : prix incitatif et garanti au producteur, protection de la production nationale, promotion du secteur privé pour la transformation et la commercialisation, réduction du rôle des institutions publiques. Cette libéralisation, conjuguée à l'application de la réforme foncière introduisant la propriété individuelle et la forte motivation des opérateurs privés, a permis l'essor du riz mauritanien ces dernières années. Bien sûr, des difficultés persistent : les sols sont fragiles, les seuils de rentabilité restent élevés, les marges sont étroites et les fluctuations de l'environnement économique nécessitent un réajustement permanent des itinéraires techniques. D'un autre côté, les exigences des consommateurs changent et demandent aussi une évolution de la production et de la transformation du grain. L'ensemble de ces problèmes pris en compte, les recherches à entreprendre et la politique à mener soutiendront d'autant mieux l'extension et l'intensification de la riziculture mauritanienne.

Recherches et amélioration du riz mauritanien

En Mauritanie, le Centre national de la Recherche Agronomique et du Développement Agricole (CNRA) conduit à Kaédi des recherches en riziculture. En 1991, le CIRAD a participé, avec les bureaux d'études français BDPA-SCE-TAGRI et mauritanien AFRECOM, à l'examen de l'itinéraire technique pour la production, la récolte et la livraison du grain paddy dans la région du Trarza. Un diagnostic avait été réalisé et des propositions d'aménagements et d'itinéraires techniques ont été faites (BDPA-SCETACRI, 1991, 1992). En 1993, le CIRAD a, également, participé à une mission destinée à tracer les grandes lignes de la recherche agronomique pour l'amélioration variétale du riz et la lutte contre l'enherbement. Elles ont pour objectif d'intensifier la riziculture irriguée aussi bien en système mé-

canisé de la région du Trarza qu'en système manuel dans les régions du Gorgol et du Brakna. Des sols favorables mais fragiles. Au Trarza, la majorité des terres en bordure du fleuve Sénégal est de type holaldé (vertisols), à faible perméabilité, et adapté à la culture du riz. Dans les régions du Brakna et du Gorgol, de nombreux sols s'y prêtent particulièrement bien : ils représentent d'ailleurs un enjeu important pour l'agriculture mauritanienne. De plus, le faible relief de l'ensemble de ces terrains constitue un avantage supplémentaire, par rapport aux coûts d'aménagement. Par ailleurs, la surface irrigable de la zone ouest du Trarza comprend 40 % de sols salés, qui demandent des techniques préalables de drainage et de lessivage pour être cultivés sans risque de salinisation excessive des parcelles de riz.

Autre fait moins connu : celui de la dégradation des terres par les eaux d'irrigation et de la nappe, chargées en sodium et en bicarbonates, qui peut provoquer la sodisation des sols. Il aboutit à la dissolution de la matière organique, à l'alcalinisation du sol (pH du sol supérieur à 7) et à la déstructuration de l'horizon superficiel : ces terres deviennent très difficiles à labourer et le semis direct est quasi impossible. Le repiquage est une solution, mais inadaptée à la riziculture mécanisée du Trarza. Il convient donc de limiter la remontée de la nappe par l'amélioration des réseaux et un contrôle strict de l'irrigation restaurer la fertilité par certains amendements et par la gestion du drainage, adaptée au régime hydrologique des sols.



La Caisse Nationale de Sécurité Sociale

FELICITATIONS



A l'occasion du 58^e anniversaire de l'Indépendance Nationale, le Directeur Général et l'ensemble du personnel de la CNSS adressent leurs meilleurs vœux au Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould ABDEL AZIZ ainsi qu'au Gouvernement et au peuple Mauritanien.



La Caisse Nationale de Sécurité Sociale : Une institution tournée vers l'avenir

Consciente des enjeux du moment, du besoin de répondre aux attentes de ses assurés et de la mission de service social que les pouvoirs publics lui ont confiée, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) s'attèle aujourd'hui à la mise en valeur de son potentiel humain et financier pour s'engager résolument vers l'assainissement, la mise à niveau de ses structures et l'amélioration de ses prestations afin de donner une nouvelle impulsion à la sécurité sociale, sa raison d'être.

Désormais, la CNSS s'oriente résolument vers la modernisation et l'amélioration de la qualité des prestations de services qu'elle offre aux travailleurs en vertu de sa mission de service public. Dans ce cadre, des réformes profondes sont en cours et concernent les problèmes liés à l'équilibre du régime, largement menacé par le déficit structurel de la branche des pensions, qui se répercute directement sur les autres branches.

En matière de santé publique, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale assure la prise en charge médicale des victimes d'accidents du travail, dont la réparation incombe à notre institution.

En tant qu'organisme de réparation des risques professionnels et des maladies professionnelles, la CNSS a mis en place un processus, pour anticiper les dangers auxquels sont confrontés les travailleurs dans le cadre de leurs activités. Ce dispositif est destiné à faire face aux diverses actions de prévention générale des accidents du travail et des maladies professionnelles ce qui impliquera, entres autres, la participation aux campagnes de lutte contre les endémies et de vaccination ainsi que l'octroi de subventions aux structures ayant les mêmes objectifs.

Au niveau des moyens humains, la CNSS dispose d'un personnel compétent en matière de gestion de la sécurité sociale mais se trouve aujourd'hui plus que jamais dans le besoin de lui assurer une formation continue. Elle a pour principal objectif de promouvoir les nouvelles techniques dans tous les domaines se rapportant à la sécurité sociale.

Mission de la CNSS

La CNSS est un établissement public industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (décret 87 099 BIS du 1er juillet 1987)

Elle est chargée de la gestion du régime de sécurité sociale institué par la loi n° 67.039 du 03 février 1967 et ses textes d'application. Ce régime couvre les 3 branches suivantes:

- Branche des prestations familiales
- Branche des risques professionnels
- Branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès

La CNSS sert des subventions aux centrales syndicales qui participent aux campagnes de prévention des risques professionnels.

Branches de la sécurité sociale

- Branche des prestations familiales qui couvre les allocations familiales, les allocations prénatales, les primes à la naissance et les indemnités journalières de maternité ;
- Branche des risques professionnels qui couvre: les rentes victimes, les rentes de survivants, les allocations d'incapacité, les indemnités journalières d'accidents ;
- Branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès qui couvre les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants ainsi que les allocations de vieillesse

Cadre juridique réglementaire

Un train de textes juridiques et réglementaires régissent les différentes activités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dont notamment :

- Loi n° 67.039 du 03 février 1967 instituant un régime de sécurité sociale en Mauritanie;
- Arrêté n° 464 du 04 septembre 1967, portant règlement du service des prestations de sécurité sociale;
- Arrêté n° 445 du 22 août 1968 réglementant le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale de la CNSS;
- Arrêté n° 116 du 17 septembre 1974 déterminant les modalités d'affiliation des employeurs et le paiement des cotisations de sécurité sociale.

Administration de la CNSS

L'administration de la CNSS est assurée par un Conseil d'Administration de 15 membres répartis à parité égale entre l'Etat, le Patronat et les Centrales Syndicales. Sa gestion est confiée à un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint.

Son siège se trouve à Nouakchott et elle dispose d'une agence dans toutes les capitales des Wilayas du pays.

Modernisation de la CNSS

- Exploitation effective de l'application informatique Damanouna couvrant les activités «Métiers» de sécurité sociale dont la mise en production a débuté en Janvier 2015 pour toutes les prestations nouvelles.
- Dans le cadre des réformes Doing-Business en Mauritanie, visant l'amélioration du climat des affaires, la CNSS a mis en place le système de paiement trimestriel des cotisations de sécurité sociale à partir du mois d'Avril 2015 et ce, conformément à l'arrêté no 0561 du MFPTMA, abrogeant certaines dispositions de l'arrêté 116 relatives aux paiements mensuels des cotisations
- Inauguration de la plateforme ERRAYED (centre d'appel) qui va permettre à la caisse et à ses partenaires de bénéficier d'un important gain de temps et de moyens financiers. En effet, il suffira aux assurés sociaux et aux employeurs de fournir leur numéro d'assurance ou numéro d'employeur pour avoir directement toutes les informations sollicitées.



La révolution de la communication : Une digitalisation progressive vectrice de transformation sociale et économique

Par Hamada Mohamed Saleh

Au cours des dernières années, les télécommunications, en particulier la téléphonie mobile, l'internet et leurs services annexes ont connu un boom spectaculaire en Mauritanie. Tant et si bien que les prévisions et projections des études de faisabilité entreprises par les opérateurs de téléphonie ont été dépassées. Au cours de la première année, un opérateur a vu ses prévisions en termes d'abonnements et de recettes multipliées par trois. La prépondérance de l'oralité dans la société, le manque de rationalité dans les dépenses des ménages et surtout l'engouement des Mauritaniens pour toutes les nouveautés ne sont, certes, pas étrangers à la porosité du marché. Ce phénomène, en dépit de certains aspects négatifs, précisément son poids sur les budgets des ménages, est globalement positif et profitable pour l'économie, la création de nouveaux segments générateurs de revenus et une plus grande émancipation sociale par la communication et l'information.



L'investissement privé, faible dans l'économie mauritanienne, était, pendant longtemps, resté totalement absent du secteur des télécommunications jusqu'au moment de la réforme de ce secteur. A la veille de celle-ci, le réseau couvre les 12 capitales régionales en plus du district de Nouakchott, où se trouve un centre de transit international et une station terrienne pilote acheminant vers Nouadhibou et 11 porteuses numériques avec équipements de compression acheminant 118 circuits... Il était numérisé à 95 %. La transmission se faisait uniquement par technique spatiale pour les liaisons nationales et internationales. Le réseau national opérait à travers un réseau domestique par satellite (DOMSAT) assurant le service de télécommunications, de radio et de télévision dans les capitales régionales. Le réseau était saturé et la demande exprimée était non satisfaite, si tant est qu'elle soit significative.

Le développement de la téléphonie mobile en Mauritanie a été impulsé et encadré et régulé par les autorités publiques depuis les années 2000. La rapide implantation du téléphone mobile dans le pays a été remarquable et témoigne du dynamisme du marché intérieur national. Au cours dernières années, le secteur de la téléphonie mobile a enregistré un taux de croissance annuel moyen du nombre d'abonnés assez impressionnant, même si les trois opérateurs locaux refusent de communiquer leurs chiffres.

Un impact socioéconomique indéniablement positif

Toutes les études menées dans des pays dont les économies sont similaires à la notre ont démontré

l'impacte économique et social positif des nouvelles technologies de l'information et de la communication, établissant un lien direct entre le développement de ces services et la croissance du PIB des pays concernés. En évaluant ensuite l'apport de la téléphonie mobile dans les interactions entre agents économiques et son action dans le développement d'activités génératrices de revenus, il a également été possible de mesurer son impact micro-économique. Enfin, l'augmentation des liens sociaux, la baisse de la vulnérabilité de certains ménages, l'accès à de nouveaux services constituent des aspects indéniablement positifs de l'impact social de la téléphonie mobile.

Etat-opérateurs : une différence de faisceaux d'intérêt

Pour l'Etat le premier souci a été d'encadrer l'activité des opérateurs, d'assurer une large couverture spatiale, un plus large accès des usagers et des prix accessibles aux citoyens. Pour les opérateurs, confrontés à leur propre concurrence, il s'agit de renforcer la fi-

délisation des clients et assurer surtout la fourniture de services à forte valeur ajoutée pour engranger les plus grands profits. La Mauritanie a très tôt fit le choix de l'accès aux TICS et fut l'un des premiers pays africains à connaître une implantation appréciable de la téléphonie mobile et de l'Internet et à la liaison par fibre optique.

Cet intérêt réel des pouvoirs publics pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication s'est traduit par une progression effective de l'accessibilité de leurs services avec un bond en 2014, grâce notamment à la fibre optique, la connexion G3, la diversification des services. Au cours de cette année, le nombre des abonnés a dépassé les 780 milles, représentant un taux de croissance de 25% avec une implantation couvrant 21% de la population pendant qu'elle n'était que de 10% en 2010. Au cours de la même année, le temps de communication moyen par abonné s'est accru de 31 minutes au moment où les sms ont été multiplié par six.

Le succès considérable du marché mauritanien de la téléphonie mobile s'explique aussi par l'établissement d'une concurrence réelle, l'implantation de nouvelles technologies, l'environnement socio-économique et l'effort marketing spécifique mené par les opérateurs du secteur (publicités, annonces réclames, et matraquages par sms pour des offres spéciales).

Trois opérateurs constituent aujourd'hui le paysage de la téléphonie mobile en Mauritanie : Mauritel, Mattel et Chenguittel qui ont totalisé en 2016 plus de quatre millions d'abonnés ce qui est effarant au regard des récentes données démographiques de la population.

Trois opérateurs pour des services quasi-identiques

L'opérateur Mauritel, créée depuis 1999, est associée à l'Etat mauritanien et à un autre partenaire stratégique soutient être engagé dans une dynamique constante de modernisation de ses équipements, de mise à niveau de son personnel et d'amélioration qualitative de ses prestations.

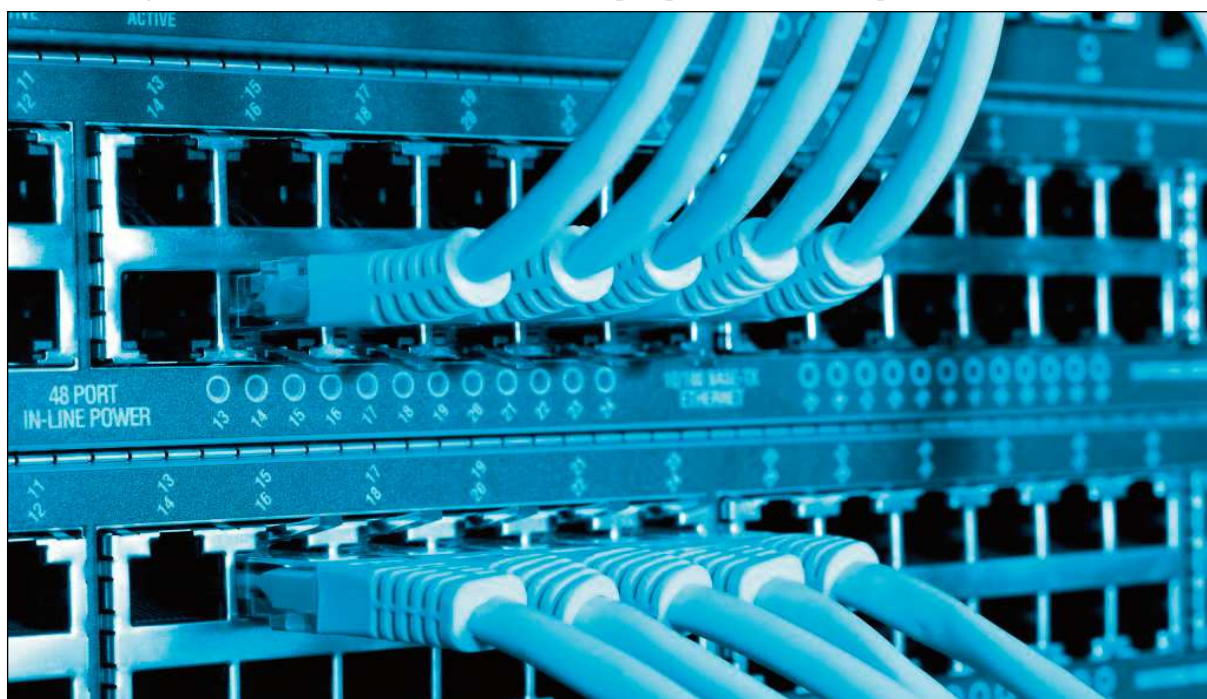
La société mauritano-tunisienne Mattel est la deuxième à s'installer sur le marché, avec une offre effective de ses premiers services dès le 10 mai 2000. Fruit d'une coopération entre hommes d'affaires mauritaniens et tunisiens, cette entreprise prétend qu'elle œuvre depuis 17 ans à moderniser ses équipements, élargir son espace d'implantation et améliorer la qualité de ses services.

Le troisième opérateur est Chenguittel, une société mauritano-soudanaise lancée en 2007 et offrant les mêmes services que les deux opérateurs précédents. Elle assure que sa politique marketing est fondée sur une prise en compte réelle des besoins de sa clientèle, un ancrage dans la modernité et un souci de rehausser continuellement le niveau technique et professionnel de son personnel.

Les services de ces trois opérateurs sont diversement appréciés par les usagers et font parfois l'objet de mise en demeure par l'autorité de régulation qui a eu à certaines reprises à déplorer le caractère « défectueux » du service dans plusieurs dizaines de villes et localités du pays, et sommé les trois opérateurs de précéder à une mise en vue du respect des prescrits du cahier des charges, dans un document affiché sur son site. Les « manquements » constatés concernent à la fois la qualité de la voix et le service Internet de la 3G, exposant les trois sociétés de téléphonie mobiles à des sanctions pécuniaires pour défaut de conformité aux normes exigées.

Néanmoins, le secteur est particulièrement encadré et régulé par les pouvoirs publics. Les télécommunications constituent chez nous l'une des principales sources d'investissement direct étranger, après

Suite en page 38





La révolution de la communication : Une digitalisation progressive vectrice de transformation sociale et économique

Suite de la page 37

les mines et industries du pétrole et du gaz. Les revenus et les dépenses relatives aux télécommunications contribuent aujourd'hui à hauteur pour une part relativement importante au PIB dans. Les investissements dans les réseaux de téléphonie mobile plusieurs milliards d'ouguiyas.

De plus, le secteur de la téléphonie mobile a contribué directement et indirectement à favoriser l'emploi, en particulier par l'établissement de réseaux étendus d'agents, de fournisseurs et de sous-traitants. Il a favorisé l'émergence de milliers de vendeurs de cartes de recharge, de revendeurs de téléphones portables et accessoires neufs ou d'occasion.

L'impact des réseaux de téléphonie mobile sur les autres secteurs de l'économie est tout aussi important. Les institutions financières proposent par exemple de plus en plus de services de banque à distance, via la téléphonie mobile, afin de développer et de diversifier leurs offres. La plateforme mobile devient également un outil de développement du potentiel économique des zones urbaines et rurales. Actuellement, la finance informelle a largement intégré les services de la téléphonie mobile dans les transferts d'argent et des banques de la place n'hésitent pas à solliciter des vendeurs de cartes de recharges pour servir d'interface dans les produits liés aux crédits bancaires dits islamiques. De plus, les cartes prépayées, peu coûteuses (jusqu'à 10UM-N) permettent aux clients à faibles revenus d'accéder aux communications, renforçant ainsi le taux de pénétration dans les zones urbaines, périurbaines et rurales. Plusieurs études macroéconomiques conduites au cours des dernières années, notamment par la Banque Mondiale, montrent l'existence d'un lien entre la croissance économique et le développement de la téléphonie mobile. En utilisant les données issues de 28 pays en développement, ces études mettent en évidence cette relation. Leurs travaux montrent que le développement de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile ont bien un impact significatif sur la production nationale. Cet impact est sensiblement plus élevé dans les pays en développement que dans ceux de l'OCDE.

Les mêmes études prouvent que dix téléphones mobiles supplémentaires pour 100 personnes dans un pays en développement entraînent une croissance de 0,6 points de pourcentage du PIB par



tête – environ deux fois plus que dans les pays développés. Ces résultats sont conformes au postulat voulant que la téléphonie mobile joue, dans les économies les moins développées, le même rôle crucial qu'a joué la téléphonie fixe dans les économies plus riches au cours des années 1970 et 1980. Alors qu'ils viennent en complément des lignes fixes dans les pays riches, les téléphones mobiles s'y substituent dans les pays les plus pauvres – en tant qu'outil principal, ils ont donc logiquement un impact plus important sur la croissance.

En Afrique subsaharienne, où une importante asymétrie a été observée entre la pénétration des lignes fixes et celle de la téléphonie mobile, en faveur de cette dernière. Les conclusions de cette étude montrent que l'expansion du téléphone mobile constitue un facteur déterminant pour le taux de croissance économique des pays de cette zone. Cette contribution à la croissance économique n'a cessé de s'affirmer dans la région. L'impact est encore plus important dans les régions où les téléphones fixes sont rares, ce qui était le cas de la Mauritanie. Selon une étude toute récente financée par la

Banque mondiale – basée sur les données de 120 pays – toute hausse de 10 points de pourcentage de la pénétration de la téléphonie mobile s'accompagne dans les pays en développement d'une hausse de la croissance économique de 0,81 points de pourcentage, contre 0,60 points de pourcentage dans les pays développés. Cet impact est plus élevé que celui de la téléphonie fixe, mais inférieur à celui de l'accès à l'Internet ou aux communications à haut débit. L'étude a également montré que toutes les technologies de l'information et de la communication (TIC) stimulent davantage la croissance dans les pays en développement que dans les pays développés. Cependant des sceptiques continuent à croire dur comme fer que les ressources drainées par les opérateurs de téléphonie sont retranchées de l'économie réelle en contrepartie de services virtuels sans grande incidence sur la croissance économique du pays

Défis et perspectives

Au regard des succès et du potentiel de la téléphonie mobile, ses perspectives sont tout aussi prometteuses qu'elles sont incer-

taines. Il convient toutefois d'observer que la diffusion des services prépayés permet aux clients de contrôler leur consommation sans avoir à s'engager via des abonnements mensuels fixes. Si le nombre d'abonnés poursuit sa progression, le revenu marginal par abonné peut fortement baisser et, passé l'engouement premier, les utilisateurs seront éventuellement plus enclins à réduire les dépenses consacrées à des communications qui peuvent être considérées comme superflues dans un contexte qui dicte de plus en plus des comportements de consommation plus rationnels. Cette tendance, si elle est avérée, aura une influence importante sur la rentabilité du secteur sans compter les répercussions liées à l'exacerbation de la concurrence subséquente à l'accroissement du nombre des opérateurs dans le secteur. En réduisant par exemple la dépendance au revenu moyen par utilisateur, elle obligera les opérateurs à optimiser leurs modèles pour qu'ils restent viables. Les seuils de rentabilité seront progressivement érodés dans un marché irréductiblement circonscrit, mettant du coup au défi les paradigmes traditionnels de l'ana-

lyse de rentabilité de la téléphonie mobile. L'annonce d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile a été faite et l'appel d'offres y afférent a déjà été lancé. Les pays qui ont choisi de mettre en place des autorités de régulation indépendantes et de favoriser la concurrence enregistrent certes, jusqu'ici, de meilleures performances dans le secteur. Dans certains cas, la simple annonce de la mise sur le marché de nouvelles licences a suffi à améliorer la situation : l'opérateur de téléphonie mobile existant réagit naturellement en améliorant l'accès au réseau, en diversifiant ses services, en réduisant ses prix. L'arrivée d'un quatrième opérateur en Mauritanie pourrait donc induire cette dynamique qui a été constatée ailleurs.

L'Internet magnifié ou décrié

Les services de l'Internet se sont progressivement améliorés avec des connexions de meilleurs débit et une couverture spatiale plus large. La géographie de la connectivité s'est étendue sur la quasi-totalité du pays et l'usage de l'Internet s'est fortement démocratisé. Le travail dans les secteurs publics et privés s'est presque entièrement digitalisé. Toutes les administrations sont connectées et dans toutes les régions du pays des cybers ont été ouverts. On constate un engouement pour l'Internet chez la frange jeune de la population, les sphères intellectuelles, les milieux universitaires...

De même, on assiste actuellement à une apparition, encore timide, du télétravail, particulièrement dans les professions libérales. Des personnes, sans se déplacer envoient des travaux d'études, de textes rédigés, de traduction, de consultation... par Internet ce qui constitue un gain de temps, met en synergie le travail de personnes éloignées et présente de nombreux avantages.

Toutefois, si de nombreuses personnes font l'éloge des vertus de l'Internet en termes d'ouverture sur le monde, la facilité de la recherche, les commodités des services de réservations de billets d'avion, d'hôtels, d'acquisition de connaissances, d'autres n'hésitent pas à en décrier les effets pervers sur la jeunesse qui passe plus de temps scotchée aux écrans des tablettes que plongée dans les ouvrages scolaires. D'autres encore vont jusqu'à qualifier le portable connecté d'outil asocial, parce qu'il réduit le temps de communication et d'échange entre les individus d'un même groupe social.





Energies : Des ressources diversifiées au service d'un accès universalisé

La forte urbanisation, le développement des secteurs de production et l'amélioration du niveau de vie des habitants ont accru de façon exponentielle, ces dernières années, les besoins énergétiques de la Mauritanie. D'une situation de déficit énergétique chronique, marquée par une production d'énergie fossile insuffisante, le pays s'est résolument engagé vers une diversification des sources d'énergie, une densification des ré-

seaux de transports, l'introduction de plus vastes connectivités et l'orientation vers une transition énergétique verte.

Il s'agit de couvrir les besoins énergétiques du pays, mais aussi d'exporter les excédents tout en exploitant judicieusement les potentialités pétrolières et gazières pour booster l'économie et renforcer la dynamique de transition vers les énergies propres pour respecter les engagements du pays dans le

cadre de sa contribution déterminée au niveau national (INDC), de réduire de 22% ses émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit surtout de rendre l'énergie disponible pour les ménages et pour les secteurs de production à des prix accessibles. Il s'agit là, aussi, d'un facteur déterminant dans l'attractivité des investisseurs étrangers.

Par Hamada O. Mohamed Saleh

Les hydrocarbures facteurs d'essor économique et de prospérité sociale. L'exploration et la découverte du pétrole en Mauritanie ne sont pas récentes. Depuis les années 1960, des sociétés étrangères ont mis en évidence des indices de présence probante du pétrole dans le pays, ces indices ont été confortés par les prospections entreprises au cours des années 1990. Le faible coût des prix des hydrocarbures sur le marché et l'absence d'infrastructures n'ont pas favorisé l'attrait des investisseurs pour ce secteur. A ce moment, en dépit de la montée vertigineuse du prix du baril sur le marché international, la Mauritanie ne suscitait toujours pas un grand intérêt pour les sociétés de prospection et de production pétrolières.

En fait, c'est plus tard, à la faveur de la massification des infrastructures de base, d'une maîtrise réelle de la situation sécuritaire et d'une amélioration du climat des affaires à partir des années 2000 que l'on a assisté un véritable regain d'intérêt pour les secteurs gazier et pétrolier.

L'afflux des firmes pétrolières

De nombreuses sociétés pétrolières internationales, attirées par la rentabilité et la sécurité qui prévaut dans le pays ont investi dans le secteur. Parmi celles-ci on peut citer British Petroleum, Exxon, Total, TullowOil, Sipex et Petronas. Il est évident que des sociétés de cette envergure n'investissent dans un pays qu'après une évaluation rigoureuse des risques. Leur présence est un indicateur indiscutable de la stabilité et de la sécurité des zones où elles s'établissent.

De nombreuses autres grandes firmes internationales s'activent pour décrocher des contrats d'exploration-production.

La période 2010 – 2018 a connu une intensification sans précédent des activités d'explorations pétrolières et gazières. En moins d'une décennie, la Mauritanie a signé quatorze contrats d'exploration-production (CEP) dont onze sont en phase d'exploration. Les connaissances du sous-sol et l'évaluation des réserves se précisent au fur et à mesure, offrant une meilleure visibilité du potentiel pétrolier et gazier du pays.

C'est ainsi que le cadastre réalisé en 2017, porte actuellement à 32 le nombre des blocs offshore et à 44 celui des blocs onshore.

Devenue producteur de pétrole début 2006, la Mauritanie compte de nombreux gisements de pétrole, notamment les champs de Chinguetti, Tioff, Banda, Tevel... avec un pétrole d'ex-



cellente qualité.

La découverte du pétrole dans le bassin côtier du champ Chinguitti constitue une amorce importante dans la prospection pétrolière.

Par ailleurs, des espoirs subsistent au niveau du bassin de Taoudeni concerné par deux contrats d'exploration production avec Total et Sipex. Actuellement, neuf découvertes de pétrole et de gaz en Mauritanie sont classées soit commerciales soit potentiellement commerciales.

Parmi les plus importantes découvertes, figurent le champ Walata, situé à 27 km au nord de Chinguitti avec une estimation de 280 millions de barils, le champ gazier Banda à 20 km de Nouakchott qui contient 1 trillion pied-cubes et le gisement Pélican dont la réserve est estimée à 1,5 trillion pied-cubes.

Le jackpot gazier

Les potentialités gazières offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives avec l'annonce, en janvier 2016, de la découverte d'un gisement gazier à cheval sur la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal. Dénommé Grande Tortue Ahmeyim (GTA), ce gisement offshore à 5200 mètres de profondeur, représenterait des réserves estimées à 450 milliards de mètres cubes que les deux pays vont exploiter conjointement et équitablement. Selon des estimations, en moyenne sur la durée de production (30 ans), l'exploitation du gaz d'Ahmeyim devrait rapporter 1 milliard de dollars de revenus directs par an aux deux Etats. Il s'agit de la plus grande découverte de dans le domaine avec

un potentiel compris entre 10 et 15 TCF (trillion cubic feet), représentant l'un des plus grands champs gaziers au monde.

Grand tortue/Ahmeim est le plus important gisement de gaz en Afrique

L'investissement pour sa mise en valeur représente 10 milliards de dollars. Son développement et son exploitation seront assurés par un consortium dont British Petroleum est le principal opérateur et qui com-

prend également Kosmos Energie et la société nationale SMHPM.

Grande Tortue Ahmeyim constitue un projet de classe mondiale en termes de ressources.

La Mauritanie et le Sénégal ont convenu d'exploiter ce champ de manière conjointe. Au mois de février 2018, sous le haut patronage du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz et son homologue sénégalais, les deux ministres du Pétrole ont signé l'accord

Les infrastructures nouvelles sont les suivantes:

Trarza :

- ligne 33 kV, issue du poste 90/33 kV de Béni-Naji alimentant le chef-lieu de Moughataa de KeurMacène ;
- ligne 33 kV raccordant Mederdra à Beir Torres (via Dar El Baidha) ;
- ligne 15 kV raccordant Belgherbane à Rebinet Cheikh el Hassen (via Boutelyhaye, N'tleilatt, et Bir El Veth et KeurModji et Legouessi) ;
- ligne 33 kV raccordant Belgherbane à Boubacar (via Lemteyin, Bareina et Ribat) ;
- ligne 15 kV de 17 km relie Ndiago à Dar Esselam,
- ligne 33 kV interconnectant Boghé à Rosso, permet l'électrification 15 localités et périmètres irrigués de cette partie de la Val-

lée.

Brakna :

- ligne 33 kV raccordant Aleg à Boghé (via Taïba, Lehlewa, Elbejmel, ...).

Assaba :

- ligne 33 kV raccordant Echram à Kamour (via El Ghaira, Lekraya, Essiyassa, Legned, Basra, Legdak).

Gorgol :

- ligne 33 kV raccordant Kaédi à Djéol (via Gouraye).

Guidimagha:

- ligne 33 kV raccordant Gouraye à Diaguily.

Hodh El Gharbi :

- ligne 33 kV raccordant Tintane à Douerare ;
- ligne 15 kV raccordant Tamchekett à Sava

de convention qui donne le feu vert à l'opérateur pour lancer les études.

Les deux Présidents ont donné la directive de trouver une façon équitable de partager cette ressource. Il a donc été convenu que cette ressource qui se trouve le long de la frontière soit partagée à égalité : 50% pour le Sénégal, 50% pour la Mauritanie. Mieux que ça, ils ont même décidé d'intégrer les coûts de recherche qui ont mené à cette découverte.

Tous les coûts de recherche, d'exploitation et de production sont aussi partagés entre les deux pays pendant une période de 5 ans. Cela donne le temps au projet de se mettre en place. Si au bout des cinq années, l'un des Etats trouve que le gisement est plus important d'un côté que de l'autre, et on aura le temps de le prouver en suivant la production, il est libre de demander un réajustement de ce partage.

Le projet avance de façon très satisfaisante. Les équipes se réunissent très fréquemment depuis 2 ans. On envisage l'installation d'un détecteur à ionisation de flamme (FID) d'ici la fin de l'année 2018 et la première production de gaz est attendue fin 2021.

Cela pourrait faire doubler le budget de la Mauritanie, même si le pays a fait le choix de transférer les recettes des hydrocarbures dans un compte pour en faire profiter les générations futures et éviter les travers d'une économie basée uniquement sur les ressources non renouvelables.

Des experts dans le domaine des hydrocarbures estiment que les opportunités gazières futures du gisement portent sur un volume de plus 50 trillions de pied-cubes ce qui représente toute la production du continent africain pendant sept ans consécutifs. Cela représenterait de 30 à 50 ans de production.

Avec son partenaire BP, Kosmos, le pétrolier texan entend investir plus d'un milliard de dollars dans la construction d'un terminal flottant de liquéfaction. De quoi permettre aux deux pays d'exporter pour 30 Md\$/an de gaz naturel liquéfié.

La position stratégique du champ Ahmeyim ouvre de larges perspectives d'exportation vers des marchés notamment l'Europe en raison de la proximité mais aussi d'autres en Amérique latine ou en Asie.

Par ailleurs, dans la zone de Taoudeni, des partenaires s'intéressent au champ Banda qui pourrait générer de l'électricité à partir du gaz, de même que le champ Oualata et toute sa zone pourraient permettre des découvertes importantes.

Suite en page 40



Energies :

Des ressources diversifiées au service d'un accès universalisé

Suite de la page 39

Le cadrage institutionnel de l'activité

Pour garantir la promotion et la mise en valeur durable du potentiel des hydrocarbures dans le respect des normes environnementales et de transparence, les pouvoirs publics mauritaniens ont institué un cadre législatif et réglementaire. A ce titre, la politique sectorielle s'articule notamment autour d'un cadre légal pour assurer la révision des conditions d'octroi des permis pétroliers, l'optimisation de la part de l'Etat dans les contrats exploration-production et la promotion de la société nationale des hydrocarbures dont l'association à tous les projets pétroliers dans le pays est désormais une obligation.

C'est dans cet esprit, que le cadre législatif et réglementaire a été élaboré de manière à sauvegarder les intérêts nationaux, encourager et sécuriser les investissements et protéger l'environnement.

Le nouveau cadre législatif et réglementaire permis en outre une meil-



leure attractivité et une diversification des opérateurs et une amélioration considérable des termes économiques et contractuels des contrats d'exploitation-partage.

La dimension environnementale

L'exploitation pétrolière et gazière en

Mauritanie obéit à des normes environnementales strictes. Préalablement, une étude socio-environnementale a été conduite en 2011 et une commission en charge des questions de problèmes environnementaux liés à l'exploitation du champ pétrolier Chinguitti a

été mise en place en 2012 et de nombreux audits ont été réalisés en plus de la mise en place d'un système fiable d'information environnementale. Toutes les dispositions ont été prises pour garantir le respect scrupuleux des normes internationales applicables en matière d'industrie pétrolière.

Plus particulièrement, un mécanisme de suivi, de contrôle, de surveillance, d'information et d'alerte est mis en place en vue d'assurer une plus grande protection des ressources halieutiques des effets éventuels de l'exploitation pétrolière offshore.

Depuis les importantes découvertes des champs gaziers d'Améyim et de Bir Allah, de nombreux opérateurs étrangers s'impliquent de plus en plus dans la recherche offshore en Mauritanie. Ces opérateurs sont attirés par le potentiel gazier et pétrolier que recèle le pays mais aussi le cadre contractuel et le régime fiscal adoptés récemment ainsi que par le climat de sécurité et de stabilité qui y prévaut. Nul doute que le secteur pétrolier et gazier demeurera, à la faveur de tous ces facteurs, en pleine expansion au cours de nombreuses décennies et ouvrira des perspectives insoupçonnées en termes de croissance économique, de création d'importantes opportunités d'emplois et de réduction de la pauvreté.

A ce titre, il constituera un levier important dans l'avènement d'une Mauritanie émergente.

Production électrique :

Vers une densification du maillage de production et de desserte

Par HMS

Pour garantir un accès universel à des services énergétiques durables à moindre coût, la Mauritanie s'est engagée ces six dernières années dans un ambitieux programme de développement du secteur de l'électricité qui vise entre autres objectifs de mettre à la disposition ménages et des opérateurs économiques une électricité fiable et sécurisée.

C'est à cet effet que des efforts considérables ont été déployés pour augmenter les capacités nationales de production, fondamentalement à partir de ressources locales, la construction d'un système de transport et de distribution moderne et l'introduction massive des énergies renouvelables (hydro électricité, solaire et éolien principalement) dans le mix énergétique.

L'action gouvernementale en matière de production et de distribution d'énergie s'appuie sur une vision stratégique s'articulant principalement autour des quatre orientations que sont l'augmentation de nouvelles capacités de production à partir de ressources locales (gaz naturel principalement); le développement du réseau de transport et des interconnexions avec les pays limitrophes; l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et la mise en place de solutions décentralisées dans les zones isolées. C'est dans ce cadre que des documents stratégiques d'orientation ont été élaborés. Il s'agit notamment du Schéma directeur de production transport à l'horizon 2030 (adopté en 2012), de la stratégie de promotion des

énergies renouvelables (adoptée en 2014) et de l'étude de faisabilité de la grande centrale de production à partir du gaz (validée en 2012). Les efforts engagés par les pouvoirs publics à la faveur de la priorité de premier plan accordée au secteur par les plus hautes instances du pays ont permis à ce jour d'assurer l'accès à l'électricité à 72% de la population totale du pays.

C'est ainsi qu'à ce jour, 85 localités ont été effectivement électrifiées. Ce programme d'électrification a déjà couvert toutes les 28 localités de plus de 10 000 habitants ; 17 des 22 localités de plus de 5 000 habitants ; 23 des 50 localités de plus de 2 500 habitants et 27 des 194 localités de plus de 1 000 habitants. La mise en place de systèmes de production et de transport de l'énergie électrique en mesure d'assurer une couverture en électricité de l'ensemble des localités de plus de 500 habitants est en voie d'être réalisée afin de densifier le maillage géographique de transport et de couvertures énergétiques.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent la réalisation de trois dorsales de transport : Celle Nord-Sud (Nouadhibou à la frontière du Sénégal) ; la dorsale Ouest-Nord-Est (Nouakchott-Zouerratt) ; et la dorsale Ouest-Est (Nouakchott-Néma avec une interconnexion avec le Mali).

D'un réseau de transport vétuste vers un réseau rénové

La société nationale de production d'électricité a longtemps été confron-



tée au vieillissement de son réseau de transport électrique en raison de l'expansion des espaces urbains qu'elle devrait prioritairement couvrir, des charges d'exploitation de plus en plus lourdes, de l'augmentation continue du prix du fuel lourd sur le marché international et de nombreuses autres contraintes intérieures.

Parallèlement aux efforts d'extension de son activité et dans le cadre de son contrat programme avec l'Etat, la Sonelde a pu élargir, moderniser et développer son réseau de transport électrique.

Ce dernier est principalement constitué de lignes de haute tension 225 kV et 90 kV (HTB) et de postes associés faisant partie du réseau de l'OMVS

42 centrales au niveau des sites isolés totalisant une puissance installée de 60 MW

La Mauritanie dispose de plusieurs types de parcs de production électrique qui lui offre une plateforme solide de mix énergétique favorisant une transition progressive et sans à coup vers une énergie propre peu ou pas émettrice de carbone.

Parc hydroélectrique

La Mauritanie en tant que membre de l'OMVS bénéficie d'une part de l'énergie produite par les centrales hydroélectriques de Manantali (2002) et de Félou (2013). La centrale de Manantali a une puissance installée de 200 MW et produit en moyenne annuelle 792 GWh et la centrale de Félou d'une puissance de 60 MW à un productible annuel moyen de 135 GWh. La Mauritanie dispose d'un droit de tirage de 15% sur Manantali et 30% sur Félou.

Suite en page 41



Production électrique : Vers une densification du maillage de production et de desserte

Suite de la page 40

Parc thermique

La SOMELEC dispose d'un parc thermique d'une puissance installée de 292 MW à Nouakchott (sites d'Arafat, Wharf, Nord) et de 44 MW à Nouadhibou. En dehors de la centrale Arafat, qui a été mise en service il y a plus de 25 ans, le parc de centrales est récent. La centrale du Wharf de 36 MW a été mise en service en 2012 et la centrale de Nouadhibou de 22 MW en 2013. Le site d'Arafat déploie une puissance disponible de 32 MW pour une puissance installée de 42 MW. La Centrale Duale de 180 MW, dite centrale Nord de Nouakchott, est entrée en service en 2015. Ainsi, la puissance thermique actuellement disponible est de 258 MW à Nouakchott et à Nouadhibou de 34 MW disponibles sur 44 MW installés.

La SOMELEC gère également 42 centrales au niveau des sites isolés totalisant une puissance installée de 60 MW. Des opérateurs privés, les délégataires de Service Public d'Electricité, recrutés par l'Autorité de régulation (ARE) dans le cadre de la loi de libéralisation des secteurs des services de base, gèrent quant à eux, 22 centres isolés totalisant une capacité globale de 10 MW.

Unités Solaires

Une centrale solaire PV de 15 MWc, au nord de Nouakchott pouvant injecter dans le réseau interconnecté en moyenne 25 GWh/an, est entrée en service en 2013 (don des Emirats Arabes Unis). La production la première année a même atteint 26 GWh grâce à des conditions météorologiques favorables. Une centrale de 50 MWc est également entrée en service fin 2017 à l'est de Nouakchott réalisée dans le cadre de financement concessionnel du



FADES.

Le choix de l'hybridation

A l'intérieur du pays, les autorités ont pris en 2012 la décision de ne construire dorénavant que des centrales hybrides (PV thermique ou Eolienne/Thermique). C'est ainsi qu'un programme de construction de centrales hybrides et d'hybridation de centrales thermiques existantes a été mis en œuvre. Les sites ciblés sont :

- Hybridation de centrales pour un total de 16,6 MWc (don des Emirats Arabes Unis): Atar, Akjoujt, Bénichab, Chami, Boulannour, Boutilimit, Aleg, Aioun ;
- Petites Centrales hybrides (variant de 20 à 200 kWc): KseirTorchane, Nebaghiya, El Ghediya, Nouamghar, Chami, Tedeghmadjek, Birette, Ndiago, Termessa, Bous-tailla, Ain EhelTaya, Male, et Nimjatt;
-

Parcs éoliens

Une centrale éolienne de 30 MW à Nouakchott est entrée en service en 2015 (financement FADES). Cette infrastructure a considérablement amélioré le mix énergé-

tique à la faveur des énergies renouvelables. Un second projet éolien est en cours de construction (financement FADES) et devrait entrer en service fin 2019 : le parc éolien de 100 MW de Boulannour. A l'instar du solaire, des centrales hybrides Eoliennes/Thermiques sont projetées en milieu rural (total de 1,1 MW d'éolien). C'est ainsi que dans le cadre d'un financement du Fonds d'Abu Dhabi, quatre localités du littoral seront électrifiées grâce à cette technologie. Il est envisagé de construire des centrales hybrides de ce type dans les zones à fort potentiel éolien.

Auto-producteurs

Les principaux auto-producteurs sont les opérateurs miniers (TMLSA site de Tasiast, MCM site d'Akjoujt et SNIM site de Zouerate). Chaque opérateur minier dispose de ses moyens de production propres, aucun ne dépendant du réseau de la SOMELEC. Les parcs de centrales des sites miniers sont composés de groupes thermiques de petite taille. Seule la SNIM dispose de centrales EnR : un parc éolien de 4,4 MW (Nouadhibou) et une centrale solaire PV de 3 MWc (Zouerate). Le parc global des acteurs miniers totalise une puissance installée de 188 MW pour une puissance disponible de 163 MW.

Petite Electrification Rurale

Un programme de déploiement de kits solaires et de plateformes multifonctionnelles (PTFM) 100% solaires a été mise en œuvre entre 2006 et 2016, ciblant les petites localités isolées en milieu rural, sur financement de l'Union Européenne (PERUB, ERUDI, IPES Rural) auquel d'autres bailleurs se sont joints (Etat, PNUD, USAID, ...). C'est ainsi que plus de 130 PTMF sont en service et ont permis d'offrir aux localités isolées des services qui améliorent la qualité de vie des populations (recharge de téléphones, de batteries pour l'éclairage, congélateur, télévision) et permettent le développement d'activités artisanales comme la soudure, la mouture des céréales, la couture, etc.

Production d'énergie 2009-2017

La SOMELEC a enregistré une croissance moyenne de la demande de 9% sur la période 2000-2009. Cette croissance s'est maintenue au même rythme entre 2009 et 2014, à l'exception de l'année 2011 qui a vu la demande stagner du fait d'une conjoncture nationale défavorable. Pour ce qui est de la demande minière, avant 2006 celle-ci a été principalement due à la SNIM. Elle a toutefois connu une forte croissance dès 2006 avec l'entrée en production de nouvelles mines (or de Tasiast/Kinross et cuivre de MCM).

Objectifs 2018-2030

Parc de production et réseau MT projetés

Centrales thermiques

Afin de tirer profit du potentiel gazier du pays, les Autorités ont décidé de développer le champ off-shore de gaz naturel de Banda pour la production d'électricité afin de répondre aux besoins domestiques et industriels en électricité, et générer des revenus grâce à l'exportation des excédents. Le gisement de gaz naturel de Banda alimentera plusieurs unités de production électrique connectées avec les centres de demande (Nouakchott, Nouadhibou, Export). C'est ainsi que la SOMELEC a entamé la construction d'une centrale Duale (HFO/Gaz) de 180 MW entrée en service fin 2015 et qu'il est envisagé la construction d'une centrale à Cycle Combiné (CCGT) de 120 MW pour sécuriser les engagements d'exportation.

Centrales Energies Renouvelables dans le Réseau Interconnecté

La diversification du mix énergétique se fera essentiellement grâce à l'introduction massive des énergies renouvelables. La puissance disponible pour la Mauritanie sur les centrales hydroélectriques programmées à l'horizon 2025 s'élève à 169 MW.

Mini-centrales solaires

En capitalisant sur l'expérience des Plateformes Multifonctionnelles, il est envisagé d'améliorer ce concept en migrant vers une solution plus adaptée de mini centrale solaire d'une puissance de 20 à 50 kW avec stockage (modèle installé à Nimjatt). Cette infrastructure 100% renouvelable avec un mini réseau, pourrait alors accompagner la croissance naturelle des petites localités isolées en répondant aux besoins d'électricité des ménages et permettant l'émergence d'activités économiques.

Une centaine de localités éligibles à ce type d'infrastructure a déjà été identifiée, et un mode financement type PPP (Partenariat Public-Privé) pourrait être proposé. Il s'agit de petites localités d'une centaine de ménages, excentrées par rapport à une centrale électrique ou réseau électrique construit ou projeté.

Kits photovoltaïques

Des dizaines de points énergétiques ont été installés dans les villages. «L'idée était d'installer une petite centrale photovoltaïque d'une puissance suffisante pour alimenter un congélateur, des sources d'éclairage et des ateliers de couture et de soudure.» Parallèlement, 12.000 kits photovoltaïques ont été installés dans de petits sites isolés.

Suffisant pour dynamiser la micro-économie des villages, le système reste très insuffisant pour les centres urbains, en pleine expansion. A Nouakchott, la construction de nouveaux quartiers va plus vite que le déploiement des réseaux énergétiques, d'adduction d'eau et d'assainissement. Les ânes tirant les carioles des nombreux marchands d'eau ne sont pas près de prendre leur retraite.

Éoliennes

A proximité du port de commerce, la Somelec (l'électricien national) vient de mettre en service un parc éolien de 31 mégawatts (MW). Télécommandée par son concepteur espagnol Gamesa, l'installation n'a pas le rendement attendu. «Les systèmes anti-incendie arrêtent automatiquement les turbines dès qu'ils détectent de la fumée», explique un technicien. Gênant car la centrale est entourée de décharges sauvages où les feux sont fréquents. Les machines ibériques stoppent aussi leur rotation dès que la température de l'air ambiant excède les 42°C, événement fréquent en été. A l'autre extrémité de la capitale, des entreprises françaises mettent la dernière main à une imposante ferme photovoltaïque: 156.000 panneaux, pour une puissance totale de 50 MWc. Mais la base de la production reste assurée par une centrale au fioul de 180 MW, située à quelques encablures du vaste campus occupé par l'institut supérieur d'anglais et l'école militaire. Entre 2010 et 2017, la puissance installée autour de la capitale est ainsi passée de 25 à 304 MW. Dans le reste du pays, les efforts ont été plus modestes: de 19 MW (hors barrages), la puissance électrique atteint désormais les 71 MW.

Par ailleurs, plusieurs dizaines de petites centrales diesel vont être 'hybrider' avec des panneaux solaires (0,2 à 0,3 MWc à chaque fois), permettant de réduire la consommation de carburant fossile. A Boulannour, à quelques kilomètres à l'est de Nouadhibou, la Somelec prévoit de construire une centrale éolienne de 100 MW. Ils permettraient de verdir à 60% le système électrique national, mais ces projets ne font plus battre le cœur des dirigeants mauritaniens.

Réduction des écarts d'accès à l'énergie grâce aux sources renouvelables

L'écart d'accès des Mauritaniens à l'électricité s'est beaucoup réduit au cours des dernières années. Alors qu'en 2008 seuls 30% des ménages avaient accès à l'électricité, ce taux est en 2014 à 38,8%, selon les enquêtes permanentes sur la vie des ménages menées au cours de ces deux années. Il s'agit là d'une progression importante que peu de pays réussissent à enregistrer en un si court laps de temps. Les écarts les plus significatifs ont été cependant constatés entre les milieux urbain et rural. Cette différence des taux d'accès est également perceptible entre les zones rurales (19%) et les grandes villes telles que Nouakchott, Nouadhibou et Zouerate (80%).

Le faible regroupement des agglomérations rurales, l'urbanisation anarchique et la transhumance de certaines populations demeurent des handicaps majeurs à l'accès de nombreux citoyens à l'électricité et à l'atteinte de l'accès universel à l'énergie que les pouvoirs publics se sont fixés à l'horizon 2030.

Toutefois, les efforts entrepris par les pouvoirs publics au cours des cinq dernières années ont permis de réduire sensiblement les écarts à ces différents niveaux ce qui a eu pour corollaire un meilleur accès à l'eau potable, de meilleurs services de santé et d'éducation ainsi qu'un relèvement considérable de l'intégration économique et social des individus grâce à une

amélioration notable de la production et de son environnement. C'est ainsi que les secteurs clés de production tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage ont connu un relatif accroissement de leur valeur ajoutée à travers les nouvelles possibilités de valorisation des produits et sous-produits de ces secteurs.

Cette tendance sera confortée par les programmes d'électrification par des sources renouvelables qui ont permis de couvrir 32% des besoins en 2015 contre 28% en 2012 avec un objectif de couverture en énergie propre de 40% des besoins en 2020. L'orientation résolue de la Mauritanie vers la transition verte lui vaut aujourd'hui à d'être en tête des pays africains en matière d'introduction des énergies propres. Il affiche le taux d'accroissement d'accès aux énergies renouvelables le plus élevé sur le continent et se hisse à la 5^e place au plan des investissements dans ce domaine comme l'atteste l'organisme spécialisé des Nations Unies dans ses publications de synthèse par Etat de 2016.

Dans sa politique, la Mauritanie met l'accent sur le mix-énergétique que fournissent ses ressources locales propres (gaz naturel, énergie hydroélectrique, éolien et solaire). Elle se fixe comme objectif de réduire, d'ici 2030, de 23% ses émissions à effets de serre.

HMS



Projet de dragage du port minéralier de Nouadhibou



Le projet de dragage du chenal d'accès au port minéralier de la SNIM à Nouadhibou est un projet structurant important pour les opérations de l'entreprise.

Le Projet a pour objet l'approfondissement, l'élargissement et la prolongation du chenal d'accès au port minéralier de Nouadhibou afin qu'il puisse recevoir des minéraliers d'un tonnage allant jusqu'à 230 000 TPL.

Le dragage concerne environ 25 km, sur une profondeur variant entre 20,3 m CM et 22,9 m CM et selon une largeur variant entre 288 et 582 m.

Ces travaux comprennent aussi le dragage d'un cercle de giration de 800 m de diamètre à une profondeur de - 20,3 m CM.

Les mesures environnementales et sociales définies dans le cadre du processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet (EIES) ont déjà été approuvées.

Il s'agit d'un important projet qui a bénéficié de l'appui financier de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et de la BAD (Banque Africaine de Développement).



Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM)

Siège Social: BP 42- Nouadhibou-Mauritanie - Téléphone : 00 222 45741043 - Fax : 00 222 45745396 - Email: contact@snim.com

Succursale de Paris : 7, rue du 4 Septembre -75002 Paris - France - Téléphone : 00 33 1 42 968090-Fax : 00 33 1 42 961226 - Email: info@snim.com

Site web: www.snim.com

Zone Franche de Nouadhibou : Bilan des cinq premières années

Depuis la création de la zone franche, les investissements y ont dépassé 100 milliards MRO tandis que 1.300 emplois directs ont été créés. L'annonce de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, le 24 juin 2013 de la nouvelle a enclenché le début d'une transformation exceptionnelle de la capitale économique, de son portail commercial et de son hub maritime. 5 ans après le lancement, force est de constater que plusieurs réalisations ont été faites avec la mise en place des premiers jalons indispensables pour atteindre les objectifs visés dont celui de faire notamment de Nouadhibou une ville portuaire de portée mondiale.



Les meilleures conditions pour attirer l'investissement direct étranger, améliorer la qualité des services, préparer le portefeuille des projets infrastructurels, (dont la réalisation est une condition préalable à la levée des obstacles structurels entravant le développement de Nouadhibou et son alignement aux Zones Franches mondiales) ont, nonobstant la conjoncture économique internationale instable et les problèmes inhérents à toute réforme structurelle, été également assurés.

L'Autorité de la ZFN a articulé ses actions menées au cours des 5 dernières années autour de deux axes principaux, à savoir la création des meilleures conditions pour attirer les investissements étrangers directs d'une part et l'amélioration de la qualité des services disponibles grâce à l'application des lois légiférées afin de créer une gouvernance appropriée aux exigences de ce grand défi face à la rude concurrence exercée par les autres zones franches exclusives, d'autre part.

Le travail relatif à ce volet a permis d'impulser la croissance et de créer une dynamique économique, qui s'est progressivement manifestée dans la ville depuis sa déclaration de Zone Franche et son découpage en pôles spécialisés, ayant donné à chaque secteur de la ville un cachet économique distinct, tels quels les pôles touristique et industriel...etc. Ce qui a permis également de restructurer la cité et de préparer la mise en œuvre du schéma directeur opérationnel adopté au cours de la première session du Conseil Supérieur d'Orientation Stratégique (C.S.O.S) de la ZFN.

Le second axe, sur lequel l'Autorité de la ZFN a travaillé, dans le cadre de ce processus, a porté sur la préparation continue du portefeuille de projets structurants dont la réalisation est une condition pour dégager les écueils et donner l'occasion de tirer profit de ses capacités spécifiques et des particularités naturelles de sa position.

Le bilan relatif à cet axe s'est traduit par la fin des études de faisabilité des projets structurants de la

ZFN liées au port en eaux profondes, au nouvel aéroport international de Nouadhibou et au pôle compétitif des pêches.

Ces efforts ont déclenché une dynamique économique au sein de la ville, marquée par une accélération et une augmentation de la mobilité économique ainsi que par un essor urbain ; confirmé par les statistiques et les indicateurs enregistrés au cours des cinq dernières années. A propos du suivi des réalisations de l'Autorité de la ZFN, 5 ans après sa création et à l'occasion de la célébration du 58^e anniversaire de la fête de l'indépendance nationale, « Horizons », s'est entretenu avec le Président de l'Autorité de la ZFN M. Mohamed Ould Daf, qui a mis en exergue à cette occasion, la ferme détermination de l'Autorité de concrétiser les instructions de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, relatives au développement de la ville ainsi qu'à opérer une renaissance économique globale, faisant de Nouadhibou un pôle de développement par excellence.

Le Président de l'Autorité de la ZFN a tenu, avant de s'étaler sur le bilan de son institution au cours des cinq dernières, à remercier « Horizons », pour cette opportunité offerte et pour présenter à travers le journal, ses sincères salutations et félicitations au peuple mauritanien, à l'occasion de la célébration le 28 novembre prochain, du 58^e anniversaire de l'Indépendance Nationale, qui, dira-t-il, représente « une étape importante de l'histoire du pays et un rappel nous permettant de nous souvenir et de prier pour les âmes de nos martyrs, qui se sont sacrifiés et ont donné ce qu'ils ont de plus cher pour l'indépendance et la prospérité de cette chère Patrie ». « Je voudrais aussi, avant de parler du bilan réalisé par l'Autorité au cours des cinq dernières années, rappeler la vision stratégique et le plan suivi par l'Autorité depuis sa création par Son Excellence le Président de la République, Monsieur. Mohamed Ould Abdel Aziz et son lancement effectif, le 24 juin 2013 ainsi qu'attirer l'attention sur les raisons et les facteurs qui ont appelé les hautes autorités du pays à porter le choix sur la ville de Nouadhibou et à la déclarer Zone Franche », a-t-il ajouté.

Et de poursuivre : « il s'agit en premier lieu de l'existence d'un secteur caractérisé par un potentiel énorme, à savoir le secteur de la pêche, sous-exploité depuis très longtemps, en raison de la gouvernance qui a caractérisé l'intervention dans ce secteur ».

Le second facteur se rapporte à la position géostratégique propre à Nouadhibou, considérée en soi comme étant un privilège et un important acquis, a-t-il dit. Aussi, il a souligné que le choix de la ville de Nouadhibou n'était pas le fruit du hasard. Il a, également, précisé que bien au contraire, de nombreuses études relatives à la ZFN, avec la préparation du système juridique et

de la gouvernance assurant la gestion de la vie économique et des affaires à Nouadhibou sans aucune forme, loin de toute interférence entre les pouvoirs conférés à l'Autorité de la zone, en plus des prérogatives détenues par les autres directions en particulier l'administration territoriale présente dans la ville, ont été réalisées.

2013-2015 : le début d'une mutation effective

Le Président de l'Autorité a qualifié cette période, de l'une des plus importantes de son institution, soulignant qu'elle s'est articulée autour de 3 axes :

- le premier a porté sur l'application du nouvel arsenal juridique, qui n'existait pas auparavant et qui vise à attirer les investissements ainsi qu'à créer les meilleures conditions pour la réussite des investissements accrédités dans la ZFN. C'est le système juridique intégré, allant du guichet unique, considéré, premier et unique point de liaison avec tous les investisseurs, en ce qui concerne les dispositions relatives aux investissements, depuis la création d'entreprises à l'obtention des licences, au suivi des projets ainsi que des investissements réalisés dans l'espace géographique relevant de l'Autorité. Le deuxième axe concerne les préparatifs, eu égard à l'émergence d'une Zone Franche compétitive à Nouadhibou. Cette étape s'est caractérisée par la préparation continue du portefeuille de projets structurants dont la réalisation est une condition pour dégager les écueils et donner l'occasion de tirer profit de ses capacités spécifiques et des particularités naturelles de sa position.

Quant au troisième axe, il vise à réserver un traitement particulier aux opérateurs économiques et aux investisseurs ainsi qu'à œuvrer à améliorer tout ce qui peut attirer les capitaux étrangers directs et les services publics disponibles, considérés comme étant un facteur de production dans de nombreux secteurs économiques.

Plus de 100 milliards d'anciennes ouguiyas d'investissements ont impulsé une dynamique à la vie économique

Le Président de l'Autorité de la ZFN a cité également, dans le cadre du bilan précité de son institution, des investissements, actuellement en exploitation, de plus 104 milliards d'anciennes ouguiyas placés dans les projets adoptés de la ZFN. Ces investissements touchent aussi divers secteurs dont les infrastructures, les travaux publics, le déchargement, les services, le tourisme et la pêche. Cette dernière a bénéficié de la part du lion, notamment en ce qui concerne la mise en place d'industries de transformation du poisson et la création d'une valeur ajoutée (VA).

Suite en page 44





Zone Franche de Nouadhibou : Bilan des cinq premières années

Suite de la page 43

Le Président de l'Autorité a souligné, par ailleurs, les privilèges accordés par son institution aux activités halieutiques conformément au système des Zones Franches. Il a aussi précisé que le principal critère pris en considération aussi bien pour le secteur de la pêche que pour les autres secteurs d'activité, est la création de la valeur ajoutée et la transformation du poisson ; qui ont permis de créer 1.300 emplois directs à Nouadhibou.

Projets en cours d'exécution dont les investissements ont atteint 200 millions de dollars US

M. Ould Daf a souligné à ce propos l'exécution en cours de projets à Nouadhibou, ayant dépassé le stade des études, dont un portefeuille de projets de 200 millions de dollars américains d'investissements environ, qui devront créer selon les prévisions, 2.800 emplois directs, au niveau de sociétés connues et enregistrées au registre de la ZFN ainsi qu'auprès des divers services publics (directions du travail, des impôts, la CNSS...).

« Ces projets concernent principalement la pêche, et de façon moindre, l'industrie minière, les services et le tourisme, mais compte tenu des énormes avantages et capacités disponibles propres à Nouadhibou, la part du lion de ces investissements se concentre sur le secteur de la pêche, eu égard aux marges de croissance et de développement ». Il a mis aussi en exergue l'intérêt croissant accordé au secteur de la pêche dans le cadre de ces investissements, conformément aux objectifs de la ZFN, qui compte se concentrer sur un secteur plus utile et mieux préféré, comparativement aux autres domaines d'activité, de sorte qu'il fasse l'objet de tous les égards propres à son développement et à sa promotion ainsi qu'à la création des conditions propices assurant l'accélération de son rythme de croissance et se répercutant positivement sur les autres sec-

teurs, qui n'offrent pas les mêmes avantages économiques spécifiques au secteur des pêches.

« La réussite des Zones Franches dans le monde est généralement le fruit de la concentration sur un seul secteur, où les efforts sont déployés afin de garantir les conditions de sa réussite, de sorte à avoir des retombées positives sur les autres secteurs », a-t-il dit, illustrant ses propos par des exemples similaires, enregistrés dans les Iles Maurice, où cette concentration porte sur le tourisme, dont le développement s'est reproduit sur les services, les transports et d'autres secteurs.

C'est également le même processus enregistré à Dubaï, où les efforts se sont concentrés sur le commerce et les échanges, eu égard à la position géographique de cette cité. Ce qui a eu d'ailleurs des incidences positives sur le reste des secteurs.

C'est sur cette option que l'Autorité de la ZFN travaille, se concentrant sur le secteur des pêches, en raison de ses marges intrinsèques ; ce qui permettra de développer ce domaine, étant donné que la ville sera un pôle prisé par les nombreux investisseurs et par voie de conséquence, suscitera un essor des services et des autres secteurs.

Le portefeuille des projets structurants :

Le Président de l'Autorité de la ZFN a précisé à ce propos que le portefeuille des projets structurants, qui représente le second axe du bilan pour les 5 premières années de l'action de son institution, a connu, pour certaines de ses parties, un développement tangible, eu égard à l'importance de hisser la ZFN au diapason de ses consœurs dans le monde.

Ces projets structurants s'articulent autour de 5 programmes :

L'Aménagement d'un Port en Eaux Profondes : il s'agit d'une infrastructure et d'une stratégie au cœur de l'océan Atlantique.

Le port en eaux profondes est l'une des grandes priorités de la ZFN eu égard à son impact sur l'économie



en général et sur la ville de Nouadhibou, en particulier. Son importance réside par ailleurs, dans le besoin pressant de cette infrastructure, en raison de la faiblesse des actuelles capacités portuaires, considérée comme étant un obstacle au développement de la ZFN.

« Le Port en Eaux Profondes a franchi d'importants pas, avec l'achèvement de l'étude et la signature du contrat commercial de son développement avec la société chinoise pionnière dans ce domaine "China Harpel", sur financement chinois. Ce projet adopté par les plus hautes autorités du pays a fait l'objet de discussions au Conseil des ministres, qui a conduit à la mise en place d'un haut comité ministériel dirigé par Son Excellence le Premier ministre et qui a supervisé la préparation dudit projet, arrivé à un stade très avancé et dont la première pierre sera posée dans les prochaines semaines.

L'Autorité travaille actuellement de concert avec la société chinoise chargée de construire le Port en Eaux Profondes, afin d'avancer les délais de lancement des travaux du port. Ould Daf affirme que ce port sera l'un des plus importants de la

région, en raison des prestations qu'il assurera, grâce notamment à sa profondeur de 18 m ; ce qui en fera l'unique port commercial jouissant de ce privilège en Afrique de l'Ouest, permettant par ailleurs une plus grande compétitivité pour Nouadhibou d'une part et une considérable réduction des prix d'autre part ; sachant qu'à l'heure actuelle, la ville ne peut accueillir avec son port existant les gros navires.

Ce qui contribuera à augmenter le prix du transport maritime, a-t-il dit, soulignant que le nouveau port permettra de limiter un problème structurel lié au secteur des pêches, à savoir la localisation de la richesse halieutique et le renforcement de la capacité compétitive du secteur de la pêche.

Nouadhibou, une plate-forme mondiale et un pôle pour les produits halieutiques

M. Ould Daf a affirmé que le projet port en eaux profondes est accompagné d'un autre non moins important, en l'occurrence le projet relatif au pôle compétitif des pêches, dès lors où Nouadhibou offre les ingrédients l'habitant à être une plate-forme internationale et un pôle des produits halieutiques, en raison de son emplacement idéal pour la création des infrastructures portuaires nécessaires aux activités de la pêche et de sa proximité des côtes, considérées comme étant les plus poissonneuses du monde.

Ces avantages sont essentiels pour que Nouadhibou devienne une plate-forme mondiale des produits halieutiques ; mais la gouvernance et l'infrastructure qui prévalaient auparavant ne favorisaient pas cette mutation. Ces deux projets, à savoir le port en eaux profondes et le pôle compétitif des pêches, permettront donc de faire de Nouadhibou, une capitale mondiale de la pêche, si elle ne sera pas la métropole du monde de la richesse halieutique.

- Le troisième projet, qui s'inscrit dans le cadre des projets structu-

rants, est le pôle touristique qui s'étend sur une zone de plus de 300 hectares et qui n'a pas attendu de faire des études, puisque sa mise en œuvre ne requiert pas de gros efforts extérieurs.

Il a été procédé à ce propos à la transformation du quartier de Cabanon, précédemment négligé et inaccessible par périodes de l'année, en pôle touristique au vrai sens du mot, désormais réhabilité et assurant les services de base nécessaires tels que l'éclairage, l'eau et le réseau routier. Ce qui s'est traduit de manière significative sur cette zone où la demande de parcelles de terrain est en nette hausse. La zone est devenue, par ailleurs, une direction privilégiée pour les vacanciers et les touristes venant de diverses wilayas du pays et de l'étranger.

Une partie de ce pôle, dont les travaux ont commencé pour certaines de ses parties, est par ailleurs consacrée à l'hôtellerie.

Le quatrième projet qui s'inscrit aussi dans le cadre des projets structurants de l'Autorité de la ZFN et qui concerne le nouvel aéroport international de Nouadhibou, est quant à lui un projet stratégique pour la Zone Franche. Il est motivé par deux raisons principales dont la première est qu'il accompagnera l'essor actuellement entrepris, afin d'éviter un déséquilibre dans les projets à mettre en œuvre et la seconde, du fait que la réalisation de l'aéroport permettra à Nouadhibou de bénéficier d'un grand espace géographique et d'une importante offre immobilière dont la ville a cruellement besoin, du fait que son site actuel est confiné entre la mer et les frontières du Sahara occidental, d'où le nouveau marché foncier qui sera offert à Nouadhibou par cet espace, dans lequel se trouve l'actuel aéroport.

Cette offre immobilière deviendra le futur centre d'affaires de la ville. Ce projet a connu des avancées remarquables. En effet, l'étude s'y

Suite en page 45



Zone Franche de Nouadhibou : Bilan des cinq premières années

Suite de la page 44

rapportant est terminée et son emplacement a été fixé de concert avec les autres institutions du pays telles que l'aviation militaire, l'Agence de Sécurité de Navigation Aérienne, le ministère des Transports et les divers acteurs.

Aujourd'hui, au stade du marketing et de présentation aux partenaires, le secteur immobilier suscite l'intérêt de nombreuses entreprises.

Le cinquième et dernier projet structurant, porte sur l'énorme projet relatif au réseau d'assainissement de la ville dont l'étude est terminée et dont l'objectif est d'habiller cette cité, considérée comme une Zone Franche pour les investissements. Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'appui apporté à l'approche existante, relative à l'amélioration des services publics, soulignant l'évolution effectivement constatée du réseau de distribution de l'eau potable au niveau de la ville, grâce à la mise en œuvre du projet de construction d'une usine de dessalement de l'eau de mer, qui contribuera sans nul doute à combler le déficit existant en cette denrée vitale. Le secteur de l'électricité a enregistré lui aussi un développement remarquable, grâce à la centrale éolienne de Boulénouar d'une capacité de 100 mégawatts, laquelle contribuera à améliorer le service électrique, considéré comme étant l'un des principaux facteurs de toute activité économique pratiquée à Nouadhibou.

Coopération avec les partenaires au développement: établir des fortes relations de confiance avec les institutions internationales de renom

La dynamique de travail ininterrompue des cinq dernières années a permis d'obtenir l'engagement d'un certain nombre d'institutions internationales de renommée mondiale, d'adopter le processus de développement de la ZFN, appelée, à l'aune de la mondialisation et de la célérité des échanges numériques électroniques, à se faire connaître dans le monde et de nouer des partenariats, afin de se forger une place privilégiée sur les marchés internationaux, conformément à la politique de l'État et aux hautes orientations de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz. Des instructions qui ont permis à notre pays au cours des dernières années, d'assurer une présence internationale distinguée et d'accueillir à Nouakchott des sommets mondiaux.

Partant de ces exploits et succès et en exécution des hautes instructions, la ZFN a œuvré à la création de nombreux partenariats avec de grandes et importantes institutions mondiales, dans le domaine des zones franches, ayant permis d'ac-



créditer la ZNF membre de l'Association mondiale des zones franches et membre fondateur de l'Association des zones franches africaines.

Nous avons créé également un partenariat avec la Zone Economique Spéciale d'Aqaba au Royaume hachémite de Jordanie, qui a permis un échange d'expériences techniques d'une part et une coopération entre le port d'Aqaba et le port autonome ; ce qui s'est concrétisé par ailleurs par la récente signature d'une convention stratégique avec l'Autorité de la Zone économique Spéciale de l'Aqaba.

Le Président de la ZFN a présenté d'autres exemples de partenariat, rappelant à ce propos, celui qui lie son institution à la Banque mondiale, qui finance un projet d'appui à la ZFN, matérialisé par la présence d'une unité de coordination à Nouadhibou ; la première de cet organisme international, se déplaçant de Nouakchott vers l'intérieur. Ce programme est considéré comme étant l'un des meilleurs projets du portefeuille des projets de la Banque mondiale en Mauritanie, au témoignage de ses responsables et des critères, sur la base desquels s'effectue l'évaluation du portefeuille des projets.

Il y a aussi un autre accord avec la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, qui a permis de financer l'étude du pôle compétitif marin et les infrastructures de traitement des eaux usées dans la zone industrielle, dont l'Autorité compte en faire un pôle industriel dans le domaine des pêches.

La ZFN a paraphé aussi un accord avec la Société islamique de développement ; la branche spécialisée du secteur privé au sein du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID).

Cet accord a permis une grande coopération technique en plus du financement d'études sur les entrepôts de stockage du poisson sur une plate-forme du port autonome de Nouadhibou.

Le Forum de l'investissement : un moyen pour créer des relations de partenariats et faire connaître les

capacités de Nouadhibou ainsi que pour établir d'importants partenariats avec les sociétés internationales et attirer les investissements. Le Forum organisé et supervisé sous le haut patronage de Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a eu un impact positif sur la ville. En effet, la seconde édition de cet important événement, qui s'est tenue en avril 2018 sous le thème « logistique et secteur des pêches », a connu un grand succès et la participation de toutes les sociétés opérant dans ce domaine. La ZFN a signé 3 mois après l'organisation de ce forum, un mémorandum d'entente avec le Groupe Maersk. L'objectif du document paraphé est la mise à niveau de la plateforme de la Zone d'extension actuelle du Port de Nouadhibou et la réalisation sur son terre-plein de grandes capacités de conservation au froid.

Outre les composantes précitées, cet important projet consistera au renforcement du système d'amarrage et à l'approfondissement du chenal d'accès à ladite Zone à moins de 10 m. Le coût global du projet dépassera les 30 millions USD et sera financé intégralement par le Groupe Maersk dans le cadre de ce partenariat.

Ce protocole d'accord signé entre la ZFN et le Groupe mondial Maersk ; pionnière dans son domaine, illustre à bien des égards la pertinence de l'orientation et du processus adopté d'une part et la faisabilité des investissements dans la zone et leur rentabilité élevée, d'autre part.

Evaluation au plan financier

En ce qui concerne l'évaluation de la situation financière de l'Autorité de la ZFN, 5 années après sa création, la fin de 2017 a été marquée par une réunion du Conseil Supérieur d'Orientation Stratégique de la Zone, présidé par Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, qui a été l'occasion d'évaluer le bilan de la ZFN dans un important domaine, en l'occurrence le domaine financier.

Cette évaluation a été faite sous trois angles liés dont la première porte sur les orientations sur la base desquelles, travaillait la ZFN et les résultats obtenus, en plus des particularités qui caractérisent la nature de son intervention dans le domaine financier. Cette évaluation a permis de constater que l'Autorité dispose des pouvoirs à travers lesquels elle crée ses ressources propres et ne constitue aucun fardeau à l'Etat; ce qui représente un défi et une décision courageuse, puisqu'elle était à l'époque à ses débuts.

Deux ans plus tard et plus précisément en 2015, l'Autorité n'a obtenu aucune forme de financement de la part de l'Etat ; ce qui constitue en soi un grand succès, sachant par ailleurs qu'elle finance sur ses propres ressources, la plupart des projets exécutés se rapportant à la construction des infrastructures routières, à la viabilisation des terrains et aux missions dont elle est chargée telles que la propreté de la ville et les salaires.

Dans le même sens, les établissements relevant de l'Autorité de la ZFN, en l'occurrence les ports autonome de Nouadhibou et de la Baie du Repos, ont connu quant à eux, une amélioration de leurs ressources propres.

Rappelons à ce propos que, le port de la Baie du Repos qui bénéficiait par le passé d'un appui annuel de l'Etat, se trouve désormais dans une situation financière lui permettant de surmonter certaines insuffisances et de réaliser un excédent tandis que le port autonome de Nouadhibou a pu surmonter certains problèmes et améliorer ses services; parvenant ainsi à augmenter de manière significative son Chiffre d'Affaires, passé de 2,5 milliards MRO à 5,7 milliards MRO.

Les revenus de la ZFN ont par ailleurs considérablement évolué au cours des cinq dernières années, passant de 240 millions MRO en 2014 à près de deux milliards MRO en 2018. Concernant l'impact de la ZFN sur les recettes fiscales et douanières de l'Etat mauritanien ; demeuré l'objet de toutes les atten-

tions, ces recettes ont connu, depuis la création de la ZFN une augmentation constante, comme l'illustrent les chiffres, puisque les recettes fiscales sont passées de 2,1 milliards MRO 2014 à 5,4 milliards MRO en 2015 pour atteindre 5,5 milliards MRO en 2017.

Ces résultats montrent sans nul doute que les revenus n'ont pas été affectés malgré les avantages accordés par la ZFN en vertu du système incitatif aux parties accréditées auprès de ses services.

A propos des recettes douanières, les chiffres montrent qu'elles ont atteint 10,8 milliards MRO en 2014 et 5,7 milliards MRO en 2015, pour atteindre 7 milliards en 2017.

On constate que l'augmentation en 2014 des recettes douanières ne reflète pas avec précision les revenus engrangés par la ville de Nouadhibou, contrairement à celles de 2015, en raison de la décision prise au cours de cette période, selon laquelle, l'importation à travers le port autonome de Nouadhibou, s'applique uniquement aux nouveaux produits.

Ces chiffres montrent par ailleurs que l'Autorité de la ZFN, qui n'a pas provoqué un important déficit des recettes douanières, préserve un certain niveau de revenus pour le Trésor Public, de sorte à ne pas baisser, à la lumière de l'annonce de la ZFN et des incitations offertes aux entreprises qui en résultent.

Tirer profit de ces incitations requiert la satisfaction de certaines conditions, dont la première est de créer de nouveaux emplois, de faire des investissements et de créer une valeur ajoutée dans la zone territoriale de Nouadhibou.

Des conditions auxquelles tout investisseur doit satisfaire afin de bénéficier du régime incitatif de la ZFN. Il faut souligner ici que toutes les sociétés qui aspirent à bénéficier du régime incitatif de la ZFN, afin d'échapper au fisc, ne peuvent l'être avant de remplir ces conditions.

El Bou Ould Waghef
(traduit de l'arabe)



Nouadhibou : Une destinée économique évidente

Par Yahfhou Ould Zein

Attirée par l'emploi qu'offre la ville, la population de Nouadhibou n'a cessé, grâce à un flux migratoire exceptionnel, de se développer devenant ainsi le 3^e centre urbain de peuplement du pays. C'est le signe d'une vitalité certaine conférant à la ville le statut de premier centre de destination d'une main d'œuvre qualifiée avec un marché de consommation et l'émergence de différents pôles d'activités économiques que la création de la Zone Franche est en train, grâce au régime fiscal et douanier incitatif qu'elle a instauré, de propulser en attirant les investisseurs et d'élever le niveau de vie des populations.

D'autant plus importante par ses performances, Nouadhibou se taille la part du lion dans les principales infrastructures de bases (Aéroports, Ports, Routes, Télécommunications, etc), l'implantation et le développement d'industries de transformations et de conservation du poisson, l'existence d'un enseignement technique diversifié de nature à répondre aux besoins du marché local contribuant d'une manière positive à la formation d'une main d'œuvre qualifiée sur place.

D'ici l'an 2025, trois secteurs serviront de locomotive à l'essor et au développement de la capitale économique.

A la veille de la pénétration coloniale et 60 ans avant l'accession de la Mauritanie à l'indépendance nationale, rien ne destinait au début du 19^e siècle Nouadhibou à devenir la capitale économique du pays. Pourtant, le Professeur et chercheur Théodore Monod avait, dès avril 1924, écrit dans la Revue Maritime en parlant de cette contrée qu'elle aura surtout une destinée de port de pêche. Il disait «Port-Etienne (1) n'est et ne devra jamais être qu'un port de pêche : c'est sur l'aménagement d'un port de pêche que doivent porter les efforts du gouvernement et de l'industrie privée». Au fil des siècles, cette vocation ne s'est pas démentie et toute l'évolution de ce centre urbain depuis sa création est venue confirmer le caractère indiscutable des atouts économiques et la position stratégique de façade maritime dans une zone bien protégée contre la houle, à la lisière du désert.

Malgré l'intérêt qu'elle présente, la ville de Nouadhibou n'a été érigée en capitale régionale que lors de la création de la région de Dakhlet-Nouadhibou en vertu d'un nouveau décret N° 70 011 du 05 janvier 1970 bien que le territoire national a été divisé en entités régionales depuis 1968 (loi N° 68 242 du 30 Juillet).

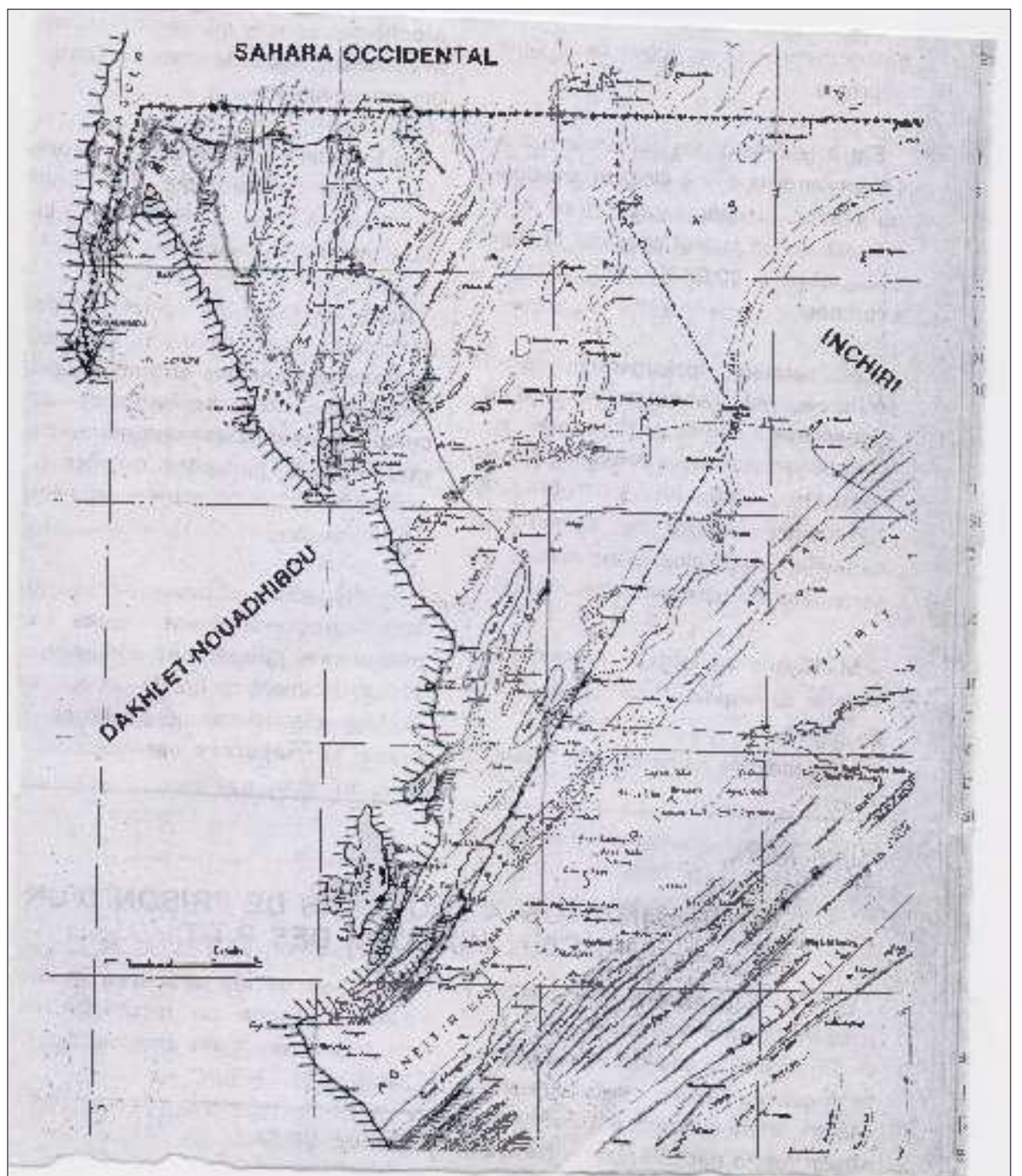
Cette mesure témoignait, à elle seule, de l'abandon dont cette ville a été l'objet pendant près d'un demi-siècle après l'indépendance en 1960.

D'ailleurs, elle ne devra retrouver son identité réelle qu'en septembre 1978 où le nom de Nouadhibou remplacera définitivement celui de Port - Etienne (1). La région où se trouve Nouadhibou a des caractéristiques spécifiques par rapport aux autres wilayas du pays et représente une homogénéité territoriale exceptionnelle, un climat doux presque toute l'année et une position privilégiée.

A l'Est, la limite de cette zone est comme suit : une ligne partant du Cap Timiris, se continuant par la rive gauche de la rivière Saint-Jean, le puits Lemouewnek, la Grara Aigert, les puits N° Tarfaa et Tiverchai et de là se dirige, sans grand détours, à la frontière du Sahara Occidental. A l'Ouest, sa limite est la côte de l'Océan Atlantique, depuis le Cap Timiris jusqu'à la frontière du Sahara Occidental à l'extrémité de la presqu'île du Cap Blanc. Au nord, cette frontière va jusqu'à sa rencontre avec la limite Ouest de l'Adrar. Au Sud, elle se prolonge au Cap Timiris au niveau duquel elle se confond avec les limites du Trarza. Ainsi, elle traverse à la fois Tasiyazet au Nord-Est et légèrement Azefal au Sud-Est. A ce niveau, elle se trouve frontalière sur une longue bande avec l'Inchiri.

Dans cette zone essentiellement maritime, la côte bien que plate, est loin d'être uniforme. Là se forment à partir du Cap Timiris des baies profondes et plusieurs îles, prolongements ou parties détachées des plateaux gréseux du littoral qui constituent les principaux Caps Iouik, Levrech et Saint-Anne (2), la Pointe des coquilles ainsi que les îles Iknioua et Arguin dans la partie Sud. Par contre, l'île de Tidra est formée par un grand banc sablonneux relié à la terre à basses marées. Ici, le rivage sablonneux est en certains endroits marécageux. Jusqu'à la baie de l'Archimède, la côte est basse et se trouve bordée d'une végétation qui la rend inhospitalière. A l'Est, on trouve des dunes, la plupart en forme de croissant, très élevées, nues et d'un sable jaune. C'est le Soueihel-El-Abiadh. De l'autre côté, se situe la Baie du Levrier après avoir contourné la baie de l'Archimède. Elle est limitée à l'Ouest par le Cap Blanc. Vers le Sud de cette presqu'île, la côte vient mourir à hauteur de la Baie de l'Etoile. A partir de celle-ci, elle est constituée par le rebord oriental du plateau gréseux et devient presque droite. Nous entrons alors en rade de Cansado. C'est ici, précisément au Nord - Ouest de cette baie que se trouve Nouadhibou dont l'emplacement a été déterminé par plusieurs facteurs : magnifique abri pour les bateaux, facilité d'accès à la côte, proximité des fonds et de la Baie de Repos qui se trouve enfermée entre la côte de Cansado et une languette de sable, s'achevant par la Pointe des Crabes.

C'est dans la région de Dakhlet-Nouadhibou que le plateau continental mauritanien s'épanouit le plus et atteint son maximum de largeur. La presqu'île du Cap Blanc où se situe la ville de Nouadhibou est le point le plus occidental de la



côte sur le grand désert. Elle se détache de cette côte un peu au Nord, se dirige sensiblement du Nord au Sud, légèrement vers l'Ouest et se termine visiblement en forme de fer de lance par la Pointe du Cap Blanc. A la racine de cette presqu'île, la côte du continent s'incline vers le Sud-Est pour ne reprendre la direction Nord-Sud que plus au Sud, après le Banc d'Arguin.

Cette presqu'île qui abrite Nouadhibou, large à sa racine de 10 km et longue de 50 km, présente un maximum de largeur à son rétrécissement. Ainsi, elle abrite contre la houle de l'Atlantique la baie comprise entre elle et le continent, gros triangle rectangle constituant la Baie de Levrier (3). Par cette posi-

tion, Nouadhibou se trouve à mi-chemin entre Las-Palmas et Dakar, tout près de la route des paquebots de l'Amérique du Sud, à environ 460 milles du Sud de Las-Palmas, 360 au Nord de Dakar. En venant du Nord, c'est-à-dire de la côte longeant le Sahara Occidental, on voit Nouadhibou avant d'atteindre le Cap Blanc.

Cette zone idéale sur la côte la plus poissonneuse du monde, cet aspect de fer de lance géographique et l'intérêt stratégique considérable qu'elle présente aux yeux d'une Europe folle de ressources et de nouveaux marchés, tous ces facteurs déterminants vont peser comme fatalité sur le devenir de cette région qui sera pendant longtemps le champs clos de rivalités et

des convoitises étrangères.

C'est au début du 19^e siècle que Nouadhibou verra le jour un certain 6 Mars 1906 (Voir encadré) car jusqu'à cette date la côte mauritanienne n'a connu aucune sédentarisation digne de ce nom en raison des difficultés d'approvisionnement en eau potable. Pourtant, des populations mauritaniennes, les Imraguens installés en campements se livraient depuis plusieurs siècles à une activité de pêche saisonnière sans pour autant aboutir à une fixation durable et donc à la création d'entités urbaines. Par contre, les navigateurs européens du 15^e siècle ont signalé l'intérêt considérable pour la pêche et la position idéale des parages du Cap Blanc.

Suite en page 47



Nouadhibou : Une destinée économique évidente

Suite de la page 46

Les récits des navigateurs renseignent sur la côte mauritanienne où le poisson se trouve avec une abondance et une variété d'espèces rare (voir encadré). Nouadhibou se trouve justement au centre de ces richesses et à leur maximum de densité. Mais, à cause de l'éloignement des lieux de la consommation et de la difficulté de conserver le poisson un temps assez long par les moyens, à la portée des gens de l'époque, ces parages sont restés interdits aux bateaux européens.

Tous ces facteurs ont présidé au choix de l'emplacement de la capitale économique il y a plus d'un siècle. Suite à plusieurs missions, un plan de lotissement de la ville en création a été approuvé le 6 mars 1906 par la Commission permanente du conseil du gouvernement de l'AOF et un arrêté n° 820 du 17 août 1907 organisant et dénommant la Baie du Levrier est promulgué. Un petit centre appelé Port-Etienne venait d'être créé sur les bords de la Baie de Cansado. Un poste militaire le protégeait et un phare édifié à l'Archimède du Cap Blanc, tout en servant à la navigation (portée 18 Milles) avec le feu situé à la pointe de Cansado servait à l'éclairage du chenal entre le Cap Blanc et Port-Etienne. Dans la baie de Repos avait été construit un apontement allant jusqu'aux fonds de 3.50 m aux basses marées, ce qui permettait l'accostage de navires assez importants. Ces équipements étaient complétés par une station de TSF (téléphone sans fils). Un programme comportant la création d'une station de pêche, l'aménagement administratif et urbain (4) a été élaboré pour impulser le développement de cet embryon de la ville d'abord dénommée Port-Etienne et récemment Nouadhibou qui a vu le jour entre 1906 et 1908.

Depuis lors, seule l'activité de pêche notamment grâce aux initiatives des privés étrangers fut le moteur de la survie et du développement de la ville qui est devenue une agglomération urbaine d'envergure avec la création d'un port de pêche ayant servi aussi pendant la seconde guerre mondiale.

Aucune activité économique digne de ce nom n'a été développée, ce qui aurait pu constituer un point d'attraction et de fixation devant favoriser la sédentarisation des populations locales.

La nature des conquêtes pour la plupart éphémères des Portugais, des Hollandais, des Espagnols, des Anglais et des Français, ne peut non plus être étrangère à cette situation. On restera longtemps dans le doute, l'hésitation et l'improvisation à cause des insuccès obtenus dans cette région mal connue, parsemée de dangers et d'épaves de navires, seuls amers souvenirs des navigateurs. Le naufrage de la Méduse (5) rend tristement célèbre cette région et fait hésiter tous les

navigateurs à se hasarder là où la navigation paraît être difficile et périlleuse.

L'approvisionnement en eau potable avait freiné, pour sa part, le mouvement urbain qui s'amorçait sur cette partie du littoral, longeant l'Atlantique et particulièrement la plupart des régions du grand Nord mauritanien célèbre par la salinité de ses eaux souterraines. Il y a lieu d'insister sur ce point, car le manque d'eau douce semble avoir, depuis des siècles, joué un rôle négatif dans toute tentative de sédentarisation le long de la côte mauritanienne et servit de prétexte aux autorités coloniales pour se dispenser de tout appui à ce centre embryonnaire durant le début du 20ème siècle, d'autant plus que certains lobbies coloniaux fortement implantés à Dakar et représentant les intérêts de la Compagnie des Indes et du Sénégal entretenaient régulièrement un travail de sape contre toute tentative d'implantation d'industries ou de commerce digne de ce nom sur le littoral mauritanien. En dépit de ces inconvénients, le développement de l'activité de pêche suite à la révolution qui s'est produite en Europe dans les méthodes de conservation du poisson va pousser une société («La Marée de deux Mondes» fondée à Marseillais pour le transport par des moyens frigorifiques du poisson mauritanien frais. Depuis lors, et au fil des ans, le développement d'un vaste et actif secteur de la pêche a servi de locomotive à l'attractivité de la ville de Nouadhibou. Conjuguée avec l'industrie minière (implantation d'un port minéralier), le transfert du siège de la SNIM, la création d'une zone franche, la nouvelle politique de pêche, le développement d'un armement national relativement important, la multiplication des sociétés de pêche, l'extension du Port, le rétablissement de la Baie de Repos dans sa fonction primitive de bassin de refuge, de désarmement de petits bateaux et de servitude (chalands, pontons remorqueurs, etc) devenant un bassin de chasse dont la surface et la profondeur sont revenus au stade où ils se trouvaient il y a plus d'un siècle bien avant l'obstruction des épaves, tous ces facteurs ont forgé la vocation de Nouadhibou de capitale économique de la Mauritanie.

Attirée par l'emploi qu'offre la ville, la population de Nouadhibou n'a cessé, grâce à un flux migratoire exceptionnel, de se développer devenant ainsi le 3ème centre urbain de peuplement du pays. C'est le signe d'une vitalité certaine conférant à la ville le statut de premier centre de destination d'une main d'œuvre qualifiée avec un marché de consommation et l'émergence de différents pôles d'activités économiques que la création de la zone franche est en train, grâce au régime fiscal et douanier incitatifs qu'elle a instauré, de propulser en attirant les investisseurs et d'élever le niveau de vie des populations.

D'autant plus importante par ses performances, Nouadhibou se taille la part du lion dans les principales infrastructures de bases (Aéroports, Ports, Routes, Télécommunications, etc), l'implantation et le développement d'industries de transformations et de conservation du poisson, l'existence d'un enseignement technique diversifié de nature à répondre aux besoins du marché local contribuant d'une manière positive à la formation d'une main d'œuvre qualifiée sur place. D'ici l'an 2025, trois secteurs serviront de locomotive à l'essor et au développement de la capitale économique.

D'abord, la pêche en raison de son importance de plus en plus grande sur le littoral, à proximité de Nouadhibou mais aussi de l'expérience acquise par les mauritaniens au cours de ces trois dernières décennies.

La multiplication des villages de pêche et le dynamisme de leurs activités, l'implantation d'usines pour le traitement et la conservation du poisson, le développement d'un important armement national de pêche, le débarquement à quai sont en train de d'affirmer à cette ville sa véritable vocation économique à la faveur des différents aspects du régime d'incitation que la Zone Franche offre au niveau des avantages fiscaux et douaniers, à l'accès au régime foncier (gestion et acquisition de terrains), les facilités accordées en ce qui concerne le régime des changes (transfert des capitaux), l'accès aux comptes en devises (possibilités pour les entreprises dont l'activité est tournée vers l'exportation de conserver des

comptes en devises dans les banques étrangères ainsi que l'exonération des taxes sur les opérations financières).

A ce train de mesures incitatives s'ajoutent également l'exonération de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels (jusqu'au 7ème exercice fiscal inclus et ce taux est réduit par la suite à 7 % pour une durée de 8 à 15 ans), avantages pour les salariés expatriés des entreprises prioritaires (plafonnement de l'ITS à 20% pour ceux dont le salaire brut est supérieur à 1 Million MRO, etc. Les Mines qui sont appelées à occuper une place de plus en plus prépondérante dans le développement et la prospérité de Nouadhibou. D'abord, ce secteur va se développer grâce au Port minéralier, le plus grand sur la côte Atlantique de l'Afrique de l'Ouest qui est servi par le train le plus long du monde transportant le minerai de fer depuis Zouerate la ville minière située à plus de 700 km. Cette infrastructure majeure permettra de pérenniser l'exploitation des immenses gisements de fer dans le Nord du pays et servira d'appui à l'exploitation des mines d'or dans le Taziaset et Tijirtt. Le projet de pelletisation de la SNIM à Nouadhibou va donner à cette ville une double vocation minière et industrielle évidente grâce à l'alimentation électrique qui sera bientôt assuré convenablement à travers la ligne desservant la capitale économique à partir de l'usine dual de Nouakchott.

Le bâtiment, lui aussi a des jours meilleurs devant lui à Nouadhibou avec la distribution des terrains aux populations habitant les quartiers précaires appelés à disparaître avec le lotissement de nombreuses zones d'habitation, le développement de l'habitat évolutif et l'encouragement que procure le crédit foncier. Les tranchées sillonnent les routes qui se développent pour rattraper l'édification des quartiers qui poussent maintenant partout à la satisfaction des populations depuis longtemps à la recherche d'un habitat décent. La ville de Nouadhibou vole en battant de ses ailes vers le Nord en longeant pratiquement le chemin de fer et la Baie de l'étoile à travers le bouchon. L'étroitesse de cette zone propice à l'évolution future de la ville donnera des raisons supplémentaires au développement du bâtiment et dans la toute prochaine décennie une valorisation du foncier, les terrains limitrophes des plages étant réduit en cet endroit pousseront à ce choix en matière de lotissement.

L'activité commerciale dynamique, débordante et entreprenante des hommes d'affaires, la politique de crédit, les infrastructures portuaires, aériennes et de télécommunication, placent Nouadhibou au carrefour des grandes routes commerciales du Nord. Ayant le plus grand port du pays, le second taux de scolarisation, les infrastructures scolaires, sanitaires et touristiques

les plus importantes, important centre de peuplement, de nombreuses activités industrielles et commerciales, une main d'œuvre nombreuse et qualifiée, le plus grand budget municipal, se trouvant à l'intersection des routes maritimes d'Afrique, de l'Amérique et de l'Europe, avec un climat doux, Nouadhibou a toutes les chances de conserver son leadership économique dans le pays.

Tout indique que l'extension, l'essor et la prospérité de la capitale seront assurés en ce début de millénaire. L'aménagement du centre ville en cours, la création et l'implantation d'espaces verts, le développement du tourisme, le jalonnement des routes par les arbres, la construction de zones résidentielles spacieuses et belles confèreront, dans un proche avenir, l'aspect de modernité qui sied à son rang de cité attrayante.

Aussi, les monuments qui constituent le mémoire de la ville seront érigés et les complexes de sport et de loisirs viendront appuyer les infrastructures déjà existantes pour contribuer au charme de la capitale économique et participer à la chaleur de son ambiance naturelle.

Etonnante carte de visite pour une ville trop convoitée, très dynamique et ambitieuse mais souvent très méconnue.

.....

(1) - Port-Etienne : Nom donné à la ville en création au Cap Blanc par le Gouverneur de l'AOF, E. Roume le 17 Août 1907 «pour rappeler d'une manière durable, le nom de l'homme d'Etat qui a pris une part prépondérante à la constitution en un tout homogène les diverses possessions françaises en Afrique Occidentale».

(2) - La Baie Saint-Anne, qui se trouve au Sud de la presqu'île de Tila, est probablement l'ancienne embouchure de Kraa Atoui, fleuve existant autrefois dans cette zone, aujourd'hui asséché.

(3) - La plupart des points saillants de la zone de Nouadhibou (les Bances et les Baies) portent souvent les noms des navires qui sont venus étudier la côte mauritanienne.

(4) - Le Plan de lotissement de la ville en création interdisait de construire des clôtures même en barbelé et édictait l'obligation d'orienter les bâtiments de telle sorte qu'ils présentent un angle Nord-Nord-Ouest, c'est-à-dire aveugle aux vents qui sont très localisés durant presque toute l'année. Cette expérience qui a servi au premier lotissement du Ksar, a été abandonnée aussi bien à Nouadhibou qu'à Nouakchott.

(5) - Le naufrage de la Méduse en 1916 rend tristement célèbre la côte mauritanienne et a entraîné l'abandon par les navigateurs de cette zone qui est de ce fait s'est trouvé mentionné en blanc sur les cartes maritimes depuis ce naufrage.

Le 6 mars ou le printemps de Nouadhibou

Le Plan de lotissement de la ville en création à Nouadhibou a été approuvé suivant délibération de la Commission Permanente du Conseil du Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française, le 6 Mars 1906. Ses auteurs ont vu grand en prévoyant une ville industrielle sur un terrain de 150 à 200 hectares. Une année plus tard, un cahier des charges est établi le 24 Juin 1907.

Pendant plusieurs années, la date de 6 Mars a été célébrée comme fête de la ville en ce qu'il signifie comme le jour de naissance de la première cité urbaine sur la côte mauritanienne de l'Atlantique et des promesses d'avenir que recèle le développement de cette ville que tout destinait au rayonnement.



Festival des Villes Anciennes

Le Président de la République, artisan de l'immortalisation de nos cités mémoires

■ Dossier réalisé par Baba Dianfa TRAORE

Initiative salvatrice du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, le Festival des Villes Anciennes constitue désormais un repère qui marque, chaque année, l'Histoire de nos cités mémoires. Ce grand rendez-vous de notre culture, notre civilisation et nos traditions, dont la 8^e édition a été ouverte mardi dernier à Oualata sous le thème "défendons nos villes anciennes", renferme des enseignements inestimables à partir desquels tout mauritanien peut et doit se ressourcer. Il a pour objectif principal de redonner à nos cités historiques leur lustre d'antan de foyers bouillonnants de cultures, de rencontres et d'échanges. Le festival représente, sans conteste, l'une des meilleures voies susceptibles de sortir ces terroirs ancestraux de l'oubli et de l'isolement, en les dotant, notamment, d'infra-structures de bases.



Les villes anciennes de Mauritanie, qui, hier, étaient fortement menacées par l'enclavement, le manque d'infrastructures de base, sont aujourd'hui protégées et sécurisées. Et comme l'a si bien dit le Président de la République lors de la 7^e édition du Festival à Tichitt, « cette manifestation est devenue, au fil des temps, un forum culturel authentique porteur d'un projet socio-culturel ambitieux qui revivifie notre patrimoine arabe et africain et qui renforce notre unité nationale. Il fait ressortir le patrimoine culturel mauritanien dans son exceptionnelle diversité et dans sa grande richesse ». Ce rendez-vous du donner et du recevoir a pour grande ambition de faire revivre notre patrimoine matériel et immatériel national à travers les jeux traditionnels, les rencontres scientifiques et les compétitions culturelles. C'est aussi une occasion pour illustrer le génie créateur de l'homme mauritanien et sa capacité à s'adapter à son environnement naturel et à utiliser, au mieux, ses potentialités. C'est également une opportunité d'ancrer les valeurs de solidarité et d'entraide dans le cadre de l'unité nationale et de la fraternité islamique.

Le festival, en plus de son aspect culturel, présente des enjeux économiques certains. Il apporte ainsi de réels avantages économiques à la ville dans laquelle il est organisé. Et, pour cause, cet événement est toujours accompagné par la construction de nouvelles infrastructures, que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'électricité, de l'agriculture ou autres. Ces cités anciennes sont transformées, à l'occasion, en chantier économique, ce qui a contribué au retour au terroir d'un nombre important de leurs ressortissants (y compris cadres et acteurs économiques).

Aujourd'hui, l'expansion de l'activité urbaine, dans ces villes, est estimée à 45% dans la ville de Ouadane, 30% à Chinguetti, 15% à Tichitt et 20% à Oualata. Les derniers chiffres enregistrés montrent que le nombre de touristes a atteint 12000 à Ouadane et 7000 à Tichitt. Par la force des choses, il est devenu un trait d'union entre le sommet et la base. Il nourrit, en même temps, un esprit d'ouverture aux pays voisins qui partagent le même patrimoine culturel que la Mauritanie.

La 7^e édition du Festival des villes anciennes, qui s'est tenue l'année dernière à Tichitt (Tagant), sous le thème « nos cités sauvegardées de la disparition », avait été marquée par une présentation des différentes facettes de la culture mauritanienne, à travers des soirées artistiques, folkloriques, des exposés débats, des expositions de produits artisanaux, des visites de sites de mémoire de la ville (...).

Ces quatre anciennes cités mémoire nationales (Chinguetti, Ouadane, Tichitt et Oualata) ont constitué, tout au long de l'histoire, des lieux d'attraction pour les oulémas et les étudiants, des centres de rayonnement des sciences islamiques et humaines, diffusées par nos savants, au sud et au nord du Sahara. Leurs habitants sont connus pour leur attachement aux valeurs authentiques de l'Islam, religion de tolérance et d'ouverture. Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz avait dit, à juste titre, que « le devoir national impose de s'intéresser à nos cités historiques, de développer leurs ressources et leurs infrastructures et de les désenclaver car elles sont les témoins vivants d'une période de notre histoire dont nous devons rester fiers ».

Il faut préserver les sites que ces villes anciennes abritent, les développer et en faire des pôles d'attraction pour les chercheurs et pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Mauritanie et à ses traditions.

Valoriser notre patrimoine national

Le Festival des villes anciennes de Mauritanie procède d'une vision qui se fonde sur la nécessité pour toute société de valoriser son patrimoine historique et culturel, de s'inspirer de ses sources authentiques, de cultiver l'enracinement dans les valeurs profondes de l'incalculable legs de l'histoire et de forger l'avenir sur la base des constantes fondatrices de la nation. Face au péril qui pèse sur le patrimoine matériel et immatériel des villes anciennes du pays, les autorités publiques ont décidé en 2009 la création d'un fonds de réhabilitation urbaine des cités anciennes et en 2010 l'institution d'un festival annuel pour la promotion de ces cités.

C'est ainsi que le premier festival des villes anciennes avait été organisé en 2011 à Chinguetti avec à la clef une décision du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, de consacrer désormais 1% des recettes douanières à ces cités. Plus qu'une simple manifestation folklorique ou d'exposition, ce festival se veut un vecteur de développement des villes anciennes à travers un programme multidimensionnel qui prend en ligne de compte les besoins de développement des cités, la recherche d'actions à large impact sur les populations, une approche participative qui implique les habitants et une intégration de toutes les composantes du patrimoine dans un souci de mémoire, de revalorisation, de sauvegarde mais aussi de projection dans l'avenir pour la préservation des monuments, des sites, des vestiges dans une perspective de perpétuation de cette civilisation multiséculaire qui a fait la prospérité d'antan de nos villes anciennes.

Consolidation de notre unité nationale

Cette grande manifestation nationale se veut aussi un vecteur d'illustration de notre diversité culturelle et un instrument de consolidation de notre unité nationale au service d'une plus grande cohésion sociale et d'une plus forte solidarité intercommunautaire. En plus de ces objectifs culturels et sociaux, le festival se fixe des objectifs économiques visant une restructuration

Chinguitti: un bouillon de savoir

Centre de rayonnement culturel, perle des oasis du désert, carrefour intellectuel et caravanier, minaret du savoir, cité médiévale des grands échanges, plaque tournante du commerce transsaharien, foyer de propagation des connaissances religieuses et septième ville sainte de l'Islam et donc par excellence ville historique, tu es restée, au fil des siècles, cette citadelle éternelle dont les lumières ont rejailli sur les contrées les plus lointaines.

L'aura de tes érudits a marqué le cours du temps et la destinée des hommes en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne et bien au-delà.

De ton empreinte indélébile, et à la force de la plume de tes érudits, tu as enrichi la culture islamique et porté haut l'étendard de l'Islam tolérant, pacificateur et civilisateur.

A la force, aussi, de la poigne de tes hommes, tu as érigé des bibliothèques et

des Mahadras vers lesquelles affluaient des milliers de personnes venues de tous horizons dans leur quête du savoir.

Le capital inestimable des milliers d'ouvrages manuscrits que comptent tes bibliothèques témoigne encore aujourd'hui de la production prolifique et de haut niveau des oulémas.

C'est à la faveur de ce capital culturel et historique multiséculaire, de l'originalité de ton architecture, de tes sites archéologiques et du rôle important que tu as joué que tu as été érigée patrimoine de l'humanité.

Certes le déplacement des voies des échanges, la sécheresse, l'enclavement, les vicissitudes du temps et les aléas d'un environnement austère ont été pour toi assez rudes et porteurs de graves menaces. Mais rassures-toi, l'oubli et la négligence ne sont plus de mise aujourd'hui. Depuis cinq ans, toi et tes consœurs des villes anciennes: Ouadane, Tichitt et Oualata, êtes à

l'honneur par devoir de mémoire.

En décidant de l'organisation, chaque année, d'un festival des villes anciennes, le Président de la République a voulu vous redonner la place que vous méritez, magnifier le rôle que vous avez joué et préserver le patrimoine que vous avez légué.

Chinguitti, cette décision participe d'une plus vaste action pour la promotion et la valorisation du savoir et de la culture, et qui a porté notamment sur l'édition du Mashaf Echerif qui porte ton nom, la création d'une radio, d'une télévision du Saint Coran, et d'une Université islamique, la mise en place d'un Fonds pour la préservation et la sauvegarde de la culture de l'artisanat et du tourisme dans les villes anciennes ainsi que la valorisation des hommes érudits, imams de mosquée, promoteurs de Mahadras et hommes de lettres.

Festival des Villes Anciennes

Le Président de la République, artisan de l'immortalisation de nos cités mémoires

Suite de la page 48

des économies locales, l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations, la limitation de l'exode vers les grands centres, la création d'opportunités d'emplois, la promotion du tourisme et de l'artisanat et le désenclavement des cités sans compter les effets induits directs et indirects générés tout au long de la période de son déroulement.

Aperçu sur les sept (7) éditions écoulées

Les sept (7) éditions déjà écoulées du Festival, qui s'étaient déroulées dans de très bonnes conditions, avaient enregistré d'excellents résultats. Des montants consistants avaient été affectés à l'organisation de ces manifestations. Ces financements ont été destinés à la réhabilitation de logements réservés à l'accueil de visiteurs, de désenclaver ces villes par la construction ou la réhabilitation des routes les reliant à leur chef lieu, aux grandes villes et aux différents centres d'intérêt du pays. Ces fonds ont également permis de renforcer le réseau d'électricité et celui de l'eau. Le Festival est ainsi une opportunité pour certaines personnalités de renommée nationale et internationale d'encourager et d'assister le développement du tourisme dans toutes ces cités anciennes. Déjà, l'affluence de nombre de contingents de touristes étrangers est salubre. De même, ce festival a permis de créer d'importantes infrastructures durables telles que des tribunes, la réfection et l'entretien d'hôtels de ville dont les capacités d'accueil avaient été sensiblement améliorées.

Les festivités récurrentes organisées dans ces villes anciennes ont aussi permis à nos élites littéraires et artistiques (poètes, écrivains, ouvriers, scientifiques et techniciens) de participer activement aux différentes activités afin de démon-



trer leur génie créateur et prouver la richesse et la diversité de notre patrimoine culturel.

Les expositions, conférences, débats, soirées culturelles et artistiques et autres activités contribueront également à promouvoir l'histoire, la culture et le patrimoine de la civilisation multiséculaire de ces cités anciennes.

Le tourisme, activité dynamique et continue

Le festival constitue aussi un puissant levier pour le tourisme et le développement local en Mauritanie, particulièrement dans ses villes anciennes. On y découvre le soleil, la plage, le désert, les

oasis et les vestiges historiques : des produits touristiques uniques. Notre pays demeure, aujourd'hui, une destination touristique prisée, en raison de l'attachement des touristes à notre territoire, à ses traditions, ses coutumes, son hospitalité, sa diversité ethnique et culturelle ainsi qu'à ses énormes potentialités touristiques et surtout à la sécurité et la sérénité qui le caractérisent.

La Mauritanie dispose de tous les agrégats naturels d'un tourisme intelligent. Il s'agit notamment du tourisme de littoral, tourisme scientifique, tourisme écologique, entre autres. Il faut placer en ligne de compte les richesses du

plateau de l'Adrar et du Tagant. D'Atar à Tidjikja, les sites spectaculaires se succèdent : passes montagneuses d'Ebnou et d'Amodjar, peintures rupestres, immenses dunes, lacs salés, Guelb er Richat et les villages néolithiques. Il faut ajouter à ce tableau touristique, les villages Imraguens, situés sur les rives de l'Atlantique, entre Nouakchott et Nouadhibou. On ne peut passer sous silence les merveilleuses villes anciennes de Chinguitti, de Ouadane et de Tichitt qui regorgent de bibliothèques où sont conservés des manuscrits datant du moyen âge.

Au sud de Nouadhibou et jusqu'à Nouamghar, au bord de l'océan, se trouve le Parc national du Banc d'Arguin où se retrouvent chaque année des millions d'oiseaux migrateurs. Les petites îles de sable sont une nurserie pour des centaines d'espèces de poisson. C'est aussi un lieu privilégié pour les dauphins, les requins, les épaulards et les derniers phoques moines.

Cette zone du littoral est propice pour la pêche et les sports, notamment le ski nautique. S'y ajoute la ville de Nouakchott, jeune capitale du pays qui est pleine de charme et d'attractions. Cette métropole brille notamment par son immense plage, sa foire nationale qui comporte des pans où est conservé l'un des plus riches patrimoines anciens de l'Humanité, sa plage des pêcheurs, son port autonome en eau profonde, appelé "Port de l'Amitié", son nouvel aéroport international Oumtounsi et ses beaux aménagements urbains. La capitale du pays se distingue aussi par son musée national, son marché central, ses nouveaux marchés et supermarchés où rivalisent de diverses marchandises derniers cris, des produits alimentaires variés et une production artisanale nationale aux motifs attrayants. Les sites archéologiques à ciel ouvert ne sont pas en reste parmi ce tableau très riche du potentiel touristique de la Mauritanie. A titre d'exemple, Koumbi Saleh demeure, sans doute, l'un des sites médiévaux les plus importants de l'ancien empire du Ghana. À 1 000 km de Nouakchott, le site révèle son immensité ensablée d'où s'extirpe une imposante mosquée et quelques autres constructions en schiste ou en pierre.

Les atouts touristiques, le capital inépuisable des sites, la beauté pittoresque des lieux, le charme d'une nature vierge et les vues imprenables qu'offrent les paysages et surtout l'hospitalité légendaire des populations du désert sont autant de facteurs qui favorisent le développement du tourisme dans ces contrées. A ces facteurs il convient d'ajouter la sécurité avec laquelle le

Ouadane : cité du rêve et des mystères

Cité de rêve, cité d'histoire, de mythes et de mystères, Ouadane se révèle tardivement au visiteur. Après des étendues rocailleuses et escarpées, Ouadane apparaît subrepticement derrière un corridor filiforme de sable blanc qui ceinture une chaîne de montagne. En fait, seul l'oued de Ouadane se révèle, dessiné par une procession de palmeraies dont la luxuriance est accentuée par l'arrière-fond ocre sombre de la montagne. Les maisons de la cité, incrustées dans la montagne, se fondent dans celle-ci pour ne faire qu'un seul et même corps avec elle. Il faudrait traverser l'oued en largeur et remonter en pente raide le versant ouest pour accéder à la ville. Le nouveau Ouadane, d'abord, que serpente une route difficile et sinueuse, bordée de maisons en pierres de différents tons allant du rouge clair au gris mat. Un nuancier de couleurs qui tisse une magie dont se jouent les rayons du soleil. Le style des maisons de la nouvelle cité de Ouadane alterne entre celui d'Atar et celui d'Aïoun. La plupart des murs donnent l'impression d'un entassement de pierres.

Ensuite, l'ancienne ville, le Ouadane multiséculaire qui se fait annoncer par la deuxième ancienne mosquée, construite depuis plus de deux siècles, supplantant la première mosquée fondée, elle, en 1141 de l'Hégire. La vieille cité, tout en ruines, est un musée à ciel ouvert : un amas incommensurable de vestiges, un espace chargé d'histoire, une mémoire des temps, une encyclopédie en pierres. Derrière la nou-

velle-ancienne mosquée, commence la célèbre rue des quarante Ulémas («Ettowres Lemseguem»). Dans cette seule rue de Ouadane vivaient quarante Ulémas de telle sorte que l'étudiant en sciences islamiques pouvait emprunter la rue en révisant ses versets de Coran et se faire corriger sans marquer le moindre arrêt, le relai étant à chaque fois pris par le savant suivant. Après des péripéties émaillées de conflits, d'alliances et de mésalliances, les Mourabitounes renforcèrent leur emprise sur la région au 5ème siècle de l'Hégire jusqu'à ce que leurs descendants et adeptes instituent au 6ème siècle de l'Hégire le premier embryon de l'Etat. Cet «Etat de la cité» s'est traduit par une répartition des rôles politique, militaire, économique et culturel entre les différentes communautés de l'époque. Les vestiges actuels de l'ancienne cité confirment que les fondateurs de l'ancienne cité avaient une maîtrise de l'art de la guerre, des techniques de génie civil, de l'hydraulique, de l'agriculture sans compter bien sûr l'étendue de leur savoir théologique dans les domaines du Coran, de la Sirâ, du figh, du droit musulman, de la poésie et de l'astrologie, pour ne citer que ces disciplines. Les techniques de fortification de la ville sont un chef-d'œuvre en matière de techniques de protection militaire. L'élévation de la muraille de sécurité et de défense construite avec des blocs que des grues contemporaines auraient du mal à soulever, les guérites de guet, les tours d'observation pourvues de meurtrières, les labyrinthes d'accès au puits d'approvision-

nement en eau, les loges pour embuscades, dénotent un savoir-faire militaire en avance par rapport à son époque et que de nombreux chercheurs ont du mal à comprendre. C'est aussi le cas pour ces maisons construites presque sans mortier avec de gigantesques blocs et le célèbre mausolée de Taleb Ahmed Ould Toueïrejenna qui serait empierré dans un bloc de pierre long de plus de deux mètres. Ici, se mêlent l'histoire, le mythe et la légende. L'on rapporte qu'avant sa mort, il aurait demandé à son disciple de l'enterrer sur la montagne. Face à la dureté des roches, le disciple était désespéré et l'érudit Taleb Ahmed Ould Toueïrejenna lui aurait dit quelques instants avant son décès, déchire ce bloc de pierre avec le couteau, ce qu'il fit avant que la pierre ne se referme, d'elle-même, sur la dépouille du saint homme. Nombreux sont les faits extraordinaires que la mémoire collective des Ouadanais restitue encore de nos jours. Presque jamais de preuves au sujet de ses histoires qui sont pourtant tenues pour vraies. Seule certitude, Ouadane était un centre de savoir où se cultive savoir et piété, valeurs guerrières et humilité, intelligence de l'esprit et sublimation du labeur. Autre certitude : Ouadane était un centre de prospérité dans lequel foisonnaient toutes sortes d'activités économiques.

La prospérité légendaire de la cité de Ouadane ne pouvait s'expliquer que par une longue stabilité au prix d'un avantage militaire confirmé et par une position géographique favorable sur la route des caravanes.

Suite en page 50



Festival des Villes Anciennes

Le Président de la République, artisan de l'immortalisation de nos cités mémoires



Suite de la page 49

pays a renoué, il y a quelques années. Dans toutes les autres cités mémoires, l'activité touristique est une vocation de prédilection, car elles regorgent d'un potentiel inépuisable dans ce domaine. Ces anciennes cités de Mauritanie ont connu un regain d'intérêt du tourisme dans les années 90 à la faveur du développement de ce secteur. Tout au long de cette décennie, de nombreuses auberges ont vu le jour en plus d'hôtels. Les services et prestations fournis par ses infrastructures étaient convenables. De nombreux opérateurs et acteurs du tourisme ont construit patiemment un tissu touristique.

Des cités anciennes déclarées patrimoine mondial

Fondées aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, les cités mémoires du désert avaient pour objectif de répondre aux besoins des caravanes traversant le Sahara, ces quatre cités anciennes constituent les exemples exceptionnels des établissements destinés à desservir les grandes routes marchandes du désert, lesquelles ont été synonymes de contacts culturels, sociaux et économiques pendant de nombreux siècles. Ces centres marchands et religieux devinrent des foyers de la culture islamique.

Ces cités anciennes ont constitué une série d'étapes du commerce transsaharien et ont remarquablement préservé un tissu urbain élaboré entre le XII^{ème} et le XVI^{ème} siècles, avec leurs maisons à patio se serrant en ruelles étroites autour d'une mosquée à minaret carré. Elles manifestent également un mode de vie traditionnel, centré sur la culture nomade des populations du désert. Ces cités médiévales avaient conservé une morphologie urbaine spécifique sauvegardée avec des passages étroits et sinueux, des maisons organisées autour de cours centrales et une architecture originale de pierres décoratives. Elles constituent aussi des exemples éminents de l'adaptation de la vie urbaine aux conditions climatiques du désert, tant dans le système de construction que dans l'aménagement de l'espace et des pratiques agricoles. Les racines des villes anciennes se sont implantées depuis plus de sept siècles, donnant lieu à des ensembles urbains qui témoignent

de l'intensité des échanges liés au grand commerce transsaharien ouest, est et nord-sud. Les quatre villes étaient des centres prospères et des sources d'intense rayonnement culturel et religieux. Les ksour se trouvant dans les limites méridionales de la zone saharo sahélienne ont constitué, au fil du temps, des étapes incontournables pour la circulation des caravanes reliant le nord de l'Afrique et la région des fleuves ouest africains, mais aussi à toute la zone de la savane.

A titre d'exemple, selon les époques et les besoins, les voies caravanières allaient de Ouadane, au sud, vers le Sénégal, le Mali et le Burkina-Faso, mais aussi en direction du Maghreb vers le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et même jusqu'en Egypte. Ouadane était au centre des routes. Entre autres marchandises, on y trouvait du sel, de l'or, des produits alimentaires et artisanaux. Ce statut de carrefour entre deux mondes, deux aires économiques et deux modèles de produits allaient longtemps entretenir la richesse de Ouadane, sans compter le caractère laborieux de ses communautés. Aujourd'hui encore, comme hier du reste, les savants après qu'ils aient prodigué leurs cours vauquent à leurs occupations champêtres et à leurs travaux oasiens. Une culture de labeur bien ancrée encore aujourd'hui. Mais le riche Ouadane allait fatalement et inexorablement périr sous le poids des sécheresses successives et de la colonisation en Afrique et au Maghreb qui s'est traduite par un changement des voies commerciales. Les cycles successifs de sécheresse avaient fragilisé l'économie traditionnelle, détruit le mode de vie et affecté les populations, entraînant les premiers flux d'exode. Le changement des routes commerciales avait privé la cité de son atout principal dans les échanges pour mettre un terme définitif à la grande tradition des caravanes du désert.

Ces 7 éditions du festival des villes anciennes montrent la détermination des pouvoirs publics d'impulser une dynamique de renaissance dans ces villes-phare qui ont écrit en lettres d'or des épopées glorieuses de notre histoire.

FNSVA : objectif, la préservation du patrimoine :

La Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA) est une institution d'utilité publique créée en 1996 dans le but de contribuer à la préservation du patrimoine dans les cités anciennes de Mauritanie qui sont reconnues patrimoine de l'humanité. Dans une démarche globale qui tient en compte la corrélation étroite qui existe entre ce patrimoine et son cadre naturel et humain, la FNSVA s'est fixé un certain nombre de priorités parmi lesquelles on peut noter l'endiguement de l'exode de ces cités vers les autres centres urbains, l'amélioration du cadre de vie des populations à travers la création d'infrastructures de santé, d'éducation, d'eau et d'électricité, le désenclavement des localités et le développement de l'activité économique. Dans le domaine des actions directes en faveur de la sauvegarde du patrimoine, la FNSVA a notamment élaboré des plans urbains qui prennent en compte les spécificités des architectures locales et des identités urbaines de ces cités, mis en œuvre un programme de préservation des manuscrits avec l'installation de laboratoires spécialisés dans chacune des villes anciennes et prend part activement à l'organisation des festivals annuels des villes anciennes.

La loi 46-2005, relative à la protection du patrimoine culturel tangible, constitue le cadre juridique pour la gestion et la mise en valeur des ksour anciens de Mauritanie. Le ministère chargé de la Culture est l'autorité responsable de l'application des lois concernant la protection de ces biens culturels. Il veille à l'application des normes et réalise l'inventaire des biens culturels se trouvant dans ces cités, à travers la Fondation nationale des Villes anciennes. Celle-ci est créée par décret n° 93-051 du 5 Avril 1993. La Fondation opère dans ces cités et assure la gestion du patrimoine, sa conservation, sa mise en valeur, mais aussi le développement des activités socio-économiques.

Un fonds d'incitation a été créé par décret n° 2009-246 en date du 16 décembre 2009. Il a pour but de conserver et de restaurer le cadre bâti et urbain des villes anciennes. Son mécanisme de financement a été adopté par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi des finances 2011.

Tichitt : cité énergique et créative

Fondée au VI^{ème} siècle ou le XII^{ème} siècle après JC, la ville de Tichitt fut construite au bas de la falaise du Dhar sur des formations gréseuses et péliques du Cambro-Oedovicien. Tichitt est située en milieu désertique très aride, où le recouvrement sableux est général. Exposée aux vents du Dhar, la cité a accompli une traversée de sept siècles, grâce à l'énergie et à la créativité de ses populations. La ville s'était développée avec le commerce transsaharien entre Ouadane et Oualata comme un relais indispensable au repos des caravanes. Tichitt était également un lieu d'activité agricole prospère basée sur la phéniculture. La ville est fondée par le grand savant Abdel Moumin et passe, à juste titre, pour l'une des plus belles cités médiévales de l'Afrique du Nord-Ouest. Les pierres utilisées dans sa construction offrent une gamme de teintes dont l'effet décoratif confère à l'ensemble un éclat unique. Les milliers de manuscrits anciens et les bibliothèques qui s'y trouvent aujourd'hui témoignent de cette richesse culturelle. La cité est marquée par un patrimoine architectural riche en styles et couleurs.

Oualata : cité caravanière et ville-relais

Située au Sud-est de la Mauritanie, dans la wilaya du Hodh Charghi, à près de 1.200 km de la capitale, Nouakchott, et à 400 km de la ville mythique de Tombouctou, au Mali, Oualata fait partie des villes les plus anciennes du grand Maghreb. Elle est classée, depuis 1996, patrimoine mondial de l'Unesco. Pour beaucoup de Mauritaniens et d'étrangers, la ville de Oualata évoque un passé glorieux. Elle était, jadis, un carrefour commercial et intellectuel. Selon les historiens, les origines de cette ville remonteraient aux environs du VII^{ème} siècle. La cité ancienne de Oualata constituait, à l'époque, une porte vers le Mali, carrefour des routes transsahariennes, mais aussi vers l'Inde. Tout comme Ouadane et Chinguetti (en Adrar), ou encore Tichitt (au Tagant) Oualata fut un grand centre culturel et spirituel qui servit de base à l'expansion de l'Islam en Afrique de l'Ouest. De nos jours, on y retrouve encore de nombreux érudits et de nombreux manuscrits arabes que l'on peut consulter dans les quelques bibliothèques que possède la ville. Ce pôle culturel connu son apogée au XV^{ème} siècle, lorsque les caravaniers et autres intellectuels en partance pour Tombouctou y faisaient escale. Aujourd'hui, cet ancien carrefour est devenu une des attractions touristiques les plus prisées de la Mauritanie. Comme les autres villes anciennes, c'est une destination qui séduit. Ces cités constituent un trésor inestimable pour l'humanité, mais surtout pour les touristes.

Oualata se singularise par ses anciennes maisons dont les façades sont richement repeintes. Malgré quelques « rides », la cité de Oualata, à l'instar des autres villes anciennes de la Mauritanie, a su conserver son histoire, ses traditions, comme la décoration des murs par les femmes après la saison des pluies. La cité mémoire cultive une certaine douceur de vivre aux portes du Sahara. C'est l'une des plus belles villes de Mauritanie par son environnement, au pied du Dhar. Les maisons ont une architecture originale, avec des peintures à différents motifs.

Les habitudes culinaires des populations oualatoises ont été fortement influencées par celles du Soudan, particulièrement le Mali. D'où les plats alimentaires et même les boissons sont très épicés. C'est ainsi que le « mafé », « doughnou », « senguetti », « dey-dey » (...) sont constitués plusieurs d'ingrédients dont le goût dominant demeure celui du piment.

Oualata fut une ville active au Moyen-âge. Elle a été construite sur les sites d'une autre ancienne ville. Oualata aurait été construite au début du 11^{ème} siècle. Cité caravanière et ville-relai. Oualata connut ses moments de splendeurs. Elle a été un très grand centre culturel et religieux, concurrent de Tombouctou. C'est pratiquement à partir de cette zone que commence le grand Erg Occidental, l'une des régions les plus dures du désert du Sahara. Ce n'est donc pas une coïncidence que l'on prénomme Oualata la Porte du Désert. Sa situation géographique a fait de la ville durant des siècles un point de rencontre de cultures lui conférant ainsi un caractère particulier. Elle prospéra grâce au commerce de l'or et du sel.

La ville était une véritable cité carrefour où les marchands s'échangeaient le sel du Sahara contre l'or du Soudan, entre autres.

La cité « couve » des documents que l'on appelle « kanānīch ». Ce sont des recueils réalisés pour conserver toutes sortes de pièces documentaires. On y trouve des actes d'achat, de vente, de don, de mariage ou de divorce, des correspondances, des décisions de justice ou des témoignages de répartition d'héritage. On y découvre également d'autres documents comme les pièces comptables des caravanes « Zimam » qui sont très détaillées. Ces pièces servaient à faire l'inventaire des achats et des ventes.

Certains de ces documents datent de la fin du 18^{ème} siècle. Ce sont des pièces très précieuses. Elles rappellent que le commerce transsaharien y était très bien organisé.